



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AMBITION TERRITOIRES

2030

Auvergne-Rhône-Alpes

SCHÉMA RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET D'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES



Sommaire

ÉDITO _____ 3

CONTEXTE _____ 4

- État des lieux et objectifs du SRADDET _____ 5
- Suivi et évaluation des objectifs du SRADDET _____ 6
- 2021, une année de reprise post-COVID _____ 7

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR LA PRÉVENTION ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE _____ 8

- Chiffres-clés _____ 9
- Stabiliser la production de déchets inertes _____ 10
- Stabiliser la production de déchets non dangereux non inertes _____ 12
- Réduire la production de déchets ménagers et assimilés par habitant _____ 14
- Développer la tarification incitative _____ 17
- Renforcer la gestion de proximité des biodéchets _____ 21
- Développer le réemploi et la réutilisation _____ 25
- Accompagner les démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire _____ 32
- Accompagner la transition vers de nouveaux modèles d'entreprises _____ 37
- Mobiliser les filières économiques _____ 40
- Contribuer à l'atteinte des objectifs des filières REP _____ 46
- Améliorer l'éco-exemplarité des collectivités _____ 52

VALORISATION ORGANIQUE ET MATIÈRE _____ 56

- Chiffres-clés _____ 57
- Valorisation organique _____ 58
 - Les performances des filières de tri et de valorisation _____ 59
 - Augmenter le tri et la valorisation organique des déchets non dangereux non inertes _____ 62
 - Augmenter le tri et la valorisation organique des déchets ménagers et assimilés _____ 64
 - Augmenter le tri et la valorisation organique des déchets d'activités économiques _____ 65
 - Les projets de collecte séparée des biodéchets et d'hygiénisation (2019-2022) _____ 66

- Valorisation matière _____ 68
 - Augmenter le tri et la valorisation matière des déchets inertes _____ 69
 - Les performances des filières de tri et de valorisation matière _____ 71
 - Les projets pour le tri et la valorisation matière des déchets (2019-2020- 2021) _____ 75

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS _____ 77

- Chiffres-clés _____ 78
- Valorisation énergétique _____ 79
 - Capacités autorisées _____ 81
 - Flux traités _____ 82
- Traitement des déchets résiduels _____ 83
 - Installations traitant les déchets résiduels en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021 _____ 85
 - Capacités autorisées et flux traités en incinération sans valorisation énergétique _____ 86
 - Capacités autorisées et flux traités en enfouissement _____ 87
 - Installations de stockage des déchets inertes en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021 _____ 90
 - Bilan des actions de réduction de l'enfouissement _____ 92

ANNEXES _____ 93

- Les filières à responsabilité élargie du producteur _____ 94
- Liste des installations _____ 98
- Territoires labellisés économie circulaire fin 2022 _____ 155
- Indicateurs de suivi du SRADDET (hors déchets du BTP) _____ 156
- Suivi 2022 du SRADDET pour les filières de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics en Auvergne-Rhône-Alpes _____ 160



Édito

Réduire notre dépendance aux ressources extérieures, contribuer à la décarbonation de la région, créer des emplois non délocalisables sont autant d'enjeux que nous partageons.

La stratégie régionale, que nous portons avec le Président Laurent WAUQUIEZ sur la prévention et la gestion des déchets est ambitieuse. Il s'agit de tendre vers le zéro enfouissement avec une première étape, inscrite dans le SRADDET, de réduction de moitié des déchets enfouis entre 2010 et 2025.

Le cap est clair et l'atteinte de cet objectif reposera à la fois sur le déploiement de projets ambitieux de prévention et de valorisation des déchets, et sur la réduction des capacités autorisées pour les installations de stockage des déchets.

Fin 2022, des entreprises de traitement des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes se sont engagées volontairement aux côtés de la Région, pour contribuer à cet objectif. Cette démarche est inédite et la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la première à signer des conventions de partenariat pour la réduction de l'enfouissement.

En parallèle, la Région accompagne les territoires, via des études prospectives sur les flux de déchets, afin de construire avec tous les acteurs, publics et privés, des programmes d'actions visant à atteindre les objectifs du SRADDET. Ces démarches, en cours de finalisation sur les territoires de l'Allier, de Drôme-Ardèche et de la Haute-Savoie, ont vocation à être déployées sur d'autres territoires.

Réduire les déchets à la source, faire du recyclage une filière performante permettant de produire des matières premières recyclées de qualité et développer la valorisation énergétique sont des défis auxquels nous répondrons ensemble.



Thierry KOVACS

Vice-président de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
délégué à l'environnement
et à l'écologie positive





CONTEXTE

État des lieux et objectifs du SRADDET

Le SRADDET est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, institué par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Il a intégré et se substitue aux schémas et plans pour plus de lisibilité et de cohérence. Feuille de route en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, le SRADDET conjugue 11 thématiques obligatoires dont la prévention et la gestion des déchets et l'économie circulaire.

Suite à l'approbation du SRADDET par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2020, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) a été abrogé et devient un volet du SRADDET et le fascicule des règles – volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET reprend l'ensemble des objectifs, des préconisations et des prescriptions inscrits préalablement dans le PRPGD.

Le SRADDET est une vision stratégique de la Région partagée avec les acteurs des territoires à l'horizon 2030

Le volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET

- Couvre l'ensemble du territoire administratif de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Prend en compte l'ensemble des textes réglementaires parus avant 2016, date d'élaboration de l'état des lieux à partir des données 2015. De nombreuses évolutions et obligations réglementaires nécessitent cependant d'être prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET. Afin d'anticiper les futures modifications du SRADDET, les objectifs indiqués dans le présent rapport sont complétés par les principaux objectifs réglementaires récents. Le rapport de suivi prend notamment en compte les objectifs quantitatifs de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.
- A pour objet de planifier et coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.
- Repose sur une prospective de la prévention et de la gestion des déchets, à compter de l'année d'approbation du SRADDET (2019), aux horizons six ans (2025) et douze ans (2031).

3 catégories de déchets distinguées :

- **Les déchets inertes** : tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, n'est pas biodégradable
- **Les déchets non dangereux non inertes** : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux
- **Les déchets dangereux** : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers

RAPPEL DE L'ÉTAT DES LIEUX

L'année de référence du volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET, correspondant à l'état des lieux, est l'année 2015, à l'exception de l'objectif de réduction de l'enfouissement dont l'année de référence est 2010.

Gisement de déchets recensé en 2015 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

<p>Déchets inertes</p> <p>24,5 Mt</p>	<p>Déchets non dangereux</p> <p>7,2 Mt</p>	<p>Déchets dangereux</p> <p>1 Mt</p>
---	--	--

Suivi et évaluation des objectifs du SRADDET

Si la Région est chargée du suivi du SRADDET, c'est aux EPCI et acteurs privés de la prévention, de la valorisation et de la gestion des déchets, ainsi qu'aux services de l'État, qu'il incombe de mettre en œuvre les actions préconisées et prescrites par le volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET afin d'atteindre les objectifs régionaux et de respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur.

L'enjeu du suivi est donc multiple :

- Donner l'impulsion nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets de la région (collectivités, entreprises, associations, usagers du service, ...) pour que les préconisations du SRADDET puissent être portées au niveau local et mises en œuvre.
- Mesurer les indicateurs choisis comme référence pour faire état des trajectoires grâce à l'engagement de la Région, de l'État et des acteurs territoriaux.
- Veiller au respect des objectifs et des règles du SRADDET afin de contribuer à l'évolution des politiques publiques.
- Réactualiser les données de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

Le rapport de suivi est transmis pour avis à la commission de suivi du volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET, afin de partager entre tous les acteurs, les résultats, les dynamiques en cours et les propositions d'actions à mener à l'échelle régionale. Il présente les indicateurs de suivi selon la hiérarchie des modes de traitement et selon le type de producteurs de déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques hors BTP et déchets du BTP). Il est également complété par des projets portés par les EPCI, les entreprises et les associations pour l'année 2022. Ces dynamiques de territoires et d'entreprises ne sont pas exhaustives, le présent rapport liste les projets portés à connaissance dans le cadre notamment des appels à projets de la Région et de l'ADEME. Ces informations seront complétées dans les prochains rapports annuels de suivi en fonction d'autres sources de données mobilisables.

Le rapport de suivi du volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET sera enrichi les années ultérieures en fonction des besoins en termes de suivi identifiés et des propositions de la commission de suivi du volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET.

Le SRADDET ne doit pas être considéré comme figé après son adoption mais comme un instrument dynamique et évolutif. Dès lors, la commission de suivi du volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET et la Région sont au centre de cette démarche. La Région a ainsi décidé, lors de l'Assemblée plénière des 29 et 30 juin 2022, de lancer la modification du SRADDET suite aux élections régionales, afin notamment d'intégrer les objectifs de la loi AGECL.

Les objectifs du volet déchets du SRADDET sont suivis annuellement à partir des données remontées du terrain permettant de calculer les indicateurs.

Pour ce faire, la Région s'appuie sur :

L'observatoire des déchets - Sindra

piloté et financé par le partenariat ADEME-Région, et opéré par Auvergne-Rhône-Alpes-Énergie-Environnement (AURA-EE)

L'observatoire des déchets du BTP

co-piloté par la Région et la cellule économique régionale de la construction (CERC-Auvergne-Rhône-Alpes), en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, l'UNICEM, la FNTP, la FFB-AURA et la CAPEB

La démarche ComptaCoût

pilotée par l'ADEME

2021, une année de reprise post-COVID

Après une année 2020 marquée par la crise COVID, les filières de collecte et de gestion des déchets ont connu une reprise progressive de leurs activités avec des situations plus ou moins contrastées par filière.

L'année 2021 est marquée par la reprise des activités du BTP et une amélioration de ses performances par rapport à 2019 : le gisement augmente de 8,8% par rapport à 2020, mais reste en baisse par rapport au niveau de 2019 (-7%). Les taux de réemploi et de valorisation en carrière augmentent par rapport à 2019.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant repartent à la hausse en 2021 après plusieurs années de réduction. Si les tonnages d'ordures ménagères résiduelles stagnent, les déchets collectés en déchèterie et en collecte sélective augmentent, notamment pour les raisons suivantes :

- L'été 2021 a été l'été le plus frais et le plus pluvieux depuis 2014 et a entraîné une forte augmentation des quantités de déchets verts collectés notamment en déchèteries publiques.
- La fermeture des déchèteries durant plusieurs semaines en 2020, liée à la crise sanitaire, a entraîné un report des tonnages en 2021.
- L'année 2021 est également marquée par la poursuite du déploiement des extensions de consignes de tri des emballages ménagers.

Les indicateurs 2021 montrent également que de nombreux territoires n'ont pas encore généralisé le tri à la source des biodéchets, obligatoire au 31 décembre 2023, mais beaucoup de territoires sont en cours d'études et d'expérimentation.

Le nombre de nouvelles déchèteries, notamment de déchèteries professionnelles, stagne après plusieurs années de déploiement. Ce constat peut s'expliquer avec la mise en place de la REP produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) représentant 75% des déchets collectés en déchèteries professionnelles.

L'année 2021 est marquée par une légère augmentation des flux de déchets enfouis principalement due aux déchets ménagers et assimilés et aux flux inter-régionaux. L'un des facteurs explicatifs réside dans les arrêts techniques et mises aux normes sur plusieurs unités de valorisation énergétique (UVE).



1



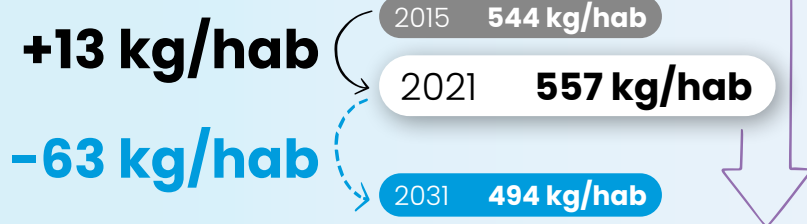
**RÉDUIRE LA PRODUCTION
DE DÉCHETS PAR LA PRÉVENTION
ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Augmentation de la production de déchets en 2021

Déchets ménagers et assimilés*

Objectif SRADET

Stabiliser la production globale de déchets d'ici 2031, soit -50 kg/hab



Déchets inertes du BTP

Objectif SRADET

Stabiliser la production globale de déchets d'ici 2031



GISEMENT (HORS RÉEMPLOI)
21,3 Mt
+ 8,7% VS 2020

Multiplication des actions de prévention en 2021



Tarification incitative
≈ 1,1 million
d'habitants en TI
(effective + déploiement)
≈ 2,9 millions
d'habitants en
étude de TI



Gestion de proximité
des biodéchets
348 000
composteurs,
soit **70 000 t**
de déchets
alimentaires évités



Réemploi
et réutilisation
61 recycleries/
Ressourceries
en activité
14 000 t de
produits collectés

Des organisations en transition vers l'économie circulaire



24 collectivités
engagées dans une démarche EC
11 collectivités labellisées (niveau 1)



Des filières qui s'engagent dans des
accords volontaires économie circulaire :
2 accords **Plasturgie et composites** et
Matériaux et TP

* Pour les déchets ménagers et assimilés, le périmètre retenu est l'ensemble des déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets (déchets inertes et déchets dangereux inclus).



**STABILISER LA PRODUCTION
DE DÉCHETS INERTES**

Objectif SRADDET

Déchets inertes du BTP : stabiliser la production globale d'ici 2031

LES DÉCHETS INERTES DU BTP EN 2021

28,2 millions de tonnes

de déchets et matériaux produits sur les chantiers de Bâtiment et Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

↗ **8,8%** 2020/2021



6,8 millions de tonnes

de matériaux réemployés sur les chantiers de Travaux Publics

↗ **7,9%** 2020/2021



21,3 millions de tonnes

de déchets sortis des chantiers de Bâtiment et Travaux Publics

↗ **8,7%** 2020/2021

Source : rapport de suivi 2022 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes

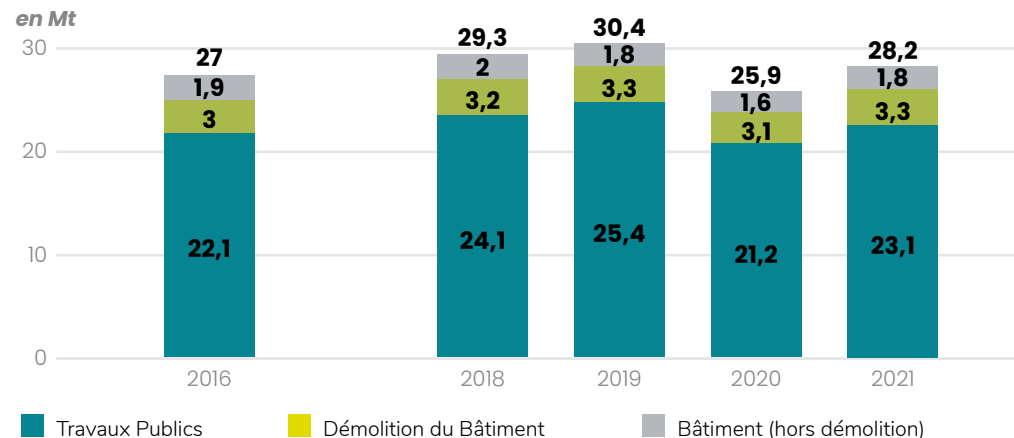
Le principal levier permettant de réduire la production de déchets inertes est de réemployer les matériaux directement sur le chantier. Le réemploi des matériaux in situ n'est pas considéré comme de la production de déchets et ne rentre donc pas dans le tonnage de déchets produits.

2021, une année marquée par la reprise des activités BTP

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et économique de la Covid-19, l'activité Bâtiment et Travaux Publics est repartie à la hausse en 2021, entraînant une augmentation des déchets et matériaux produits sur les chantiers par rapport à 2020.

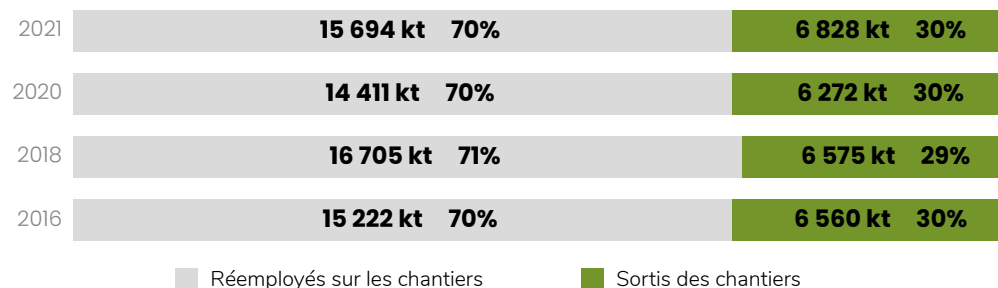
Le gisement généré a représenté 28,2 millions de tonnes de déchets du BTP, un tonnage toutefois en baisse par rapport au niveau de 2019 (-7%).

GISEMENT DE DÉCHETS ET MATÉRIAUX GÉNÉRÉS SUR LES CHANTIERS D'Auvergne-Rhône-Alpes



Source : rapport de suivi 2022 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes

QUANTITÉ DE MATÉRIAUX INERTES RÉEMPLOYÉS SUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX PUBLICS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Source : rapport de suivi 2021 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes

En 2021, 70% des matériaux inertes sont réemployés directement sur le chantier dont ils ont été extraits. Ces matériaux inertes ne sortant pas des chantiers, ils ne sont pas considérés comme des déchets. 30% des matériaux inertes sont sortis des chantiers afin d'être réemployés sur d'autres chantiers et sont donc considérés comme des déchets.



**STABILISER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
NON DANGEREUX NON INERTES**

L'évolution de la production de déchets est corrélée avec l'évolution de la population et la croissance économique d'un territoire. L'objectif retenu dans le SRADET est la stabilisation de la production globale de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) à l'échelle régionale entre 2015 et 2031 afin de compenser la croissance démographique et la dynamique économique en Auvergne-Rhône-Alpes.

Déchets ménagers et assimilés

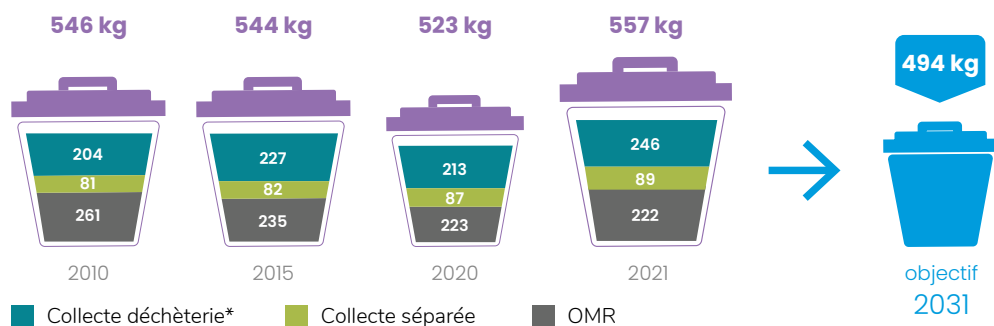
Objectif SRADET

Déchets ménagers et assimilés : stabiliser la production globale entre 2015 et 2031, soit -50 kg/hab

Indicateur 2021

+ 13 kg/hab entre 2015 et 2021

RATIO DMA/HAB



Source : Sindra 2022, données 2021

En 2021, les ordures ménagères résiduelles (OMR) restent stables par rapport à 2020, les tonnages de collecte séparée et de déchèteries augmentent.

La tendance à la baisse observée entre 2015 et 2020 aurait dû se poursuivre sur la réduction des OMR par l'augmentation de la collecte sélective et la réduction des apports en déchèterie par un meilleur tri et le réemploi notamment.

* avec gravats et déchets dangereux

Déchets des activités économiques

Objectif SRADET

Déchets d'activités économiques : stabiliser la production globale entre 2015 et 2031

Indicateur 2021

2 907 kt de DAE traitées** dans les installations de tri, valorisation et traitement résiduel

Évaluation des tonnages produits par les activités économiques

Afin de mieux connaître les déchets des activités économiques (DAE), Sindra a mis en place, en 2020, une enquête complémentaire sur les DAE auprès de 128 nouvelles installations. Cette enquête est reconduite depuis 2021. Elle porte sur les quantités de DAE orientées vers des installations de traitement d'Auvergne-Rhône-Alpes et non pas sur les quantités de DAE produites. Le taux de retour de cette enquête (43%) est inférieur à celui des autres enquêtes annuelles Sindra sur les DMA (81% auprès des acteurs privés et 98% auprès des collectivités), les tonnages calculés sur les DAE restent encore partiels, si comparés au gisement évalué en 2015 à 3,9 Mt. Entre 2020 et 2021, le tonnage de DAE calculé augmente lié à l'amélioration progressive du suivi et à des tonnages en augmentation par installation enquêtée (2 369 kt en 2020).

** DAE non dangereux non inertes, hors déchets du BTP, hors déchets agricoles et hors boues, d'origine Auvergne-Rhône-Alpes



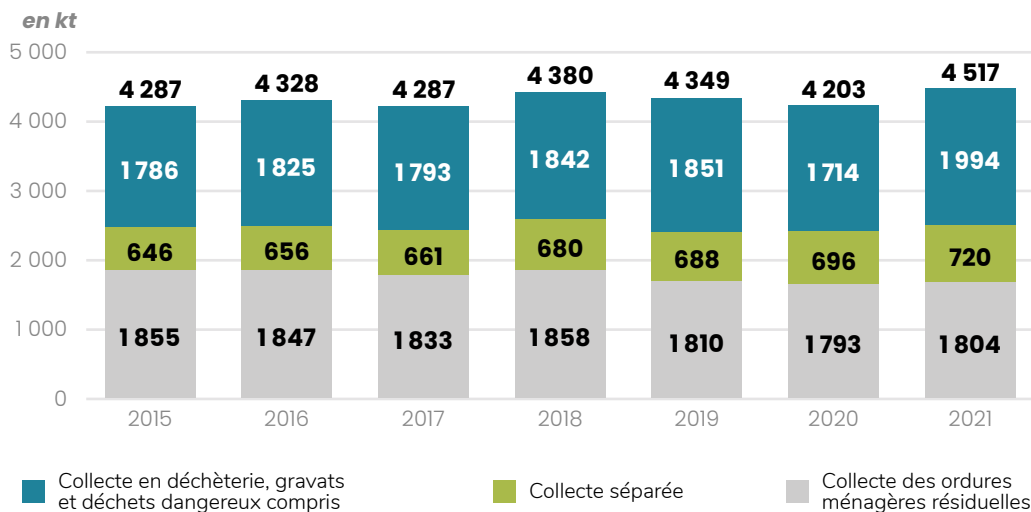
**RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR HABITANT**

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement des déchets, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité. Les collectivités ou groupements de collectivités qui détiennent la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) ont l'obligation réglementaire d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Des collectivités en charge de la collecte peuvent s'associer pour mettre en place un PLPDMA commun et en confier, par exemple, l'élaboration à un syndicat de traitement des déchets.

Objectif SRADDET

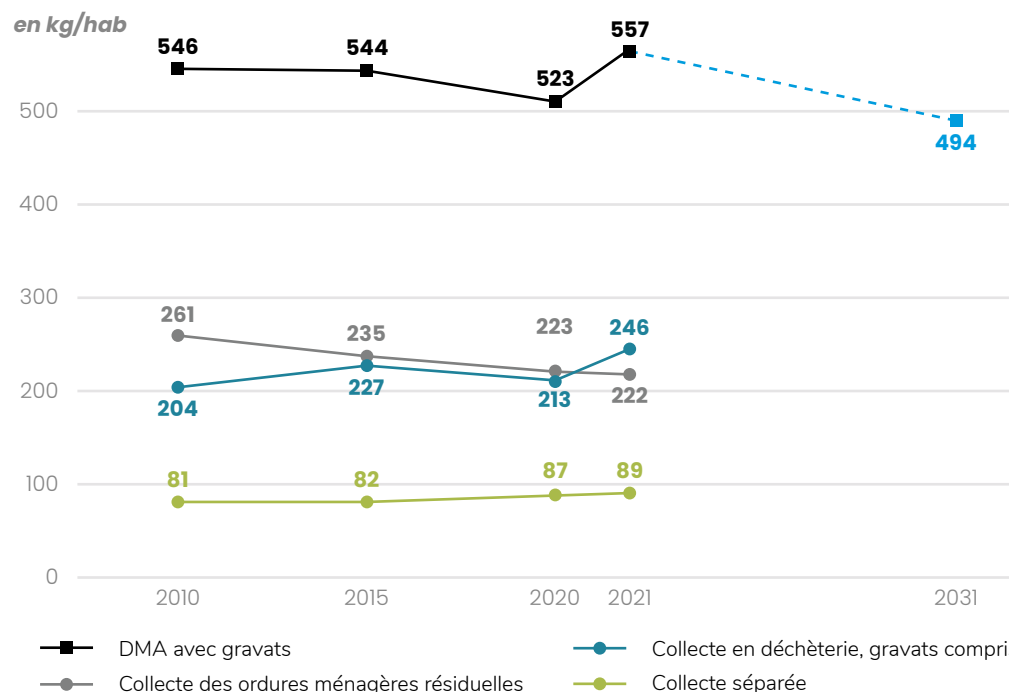
Déchets ménagers et assimilés : -50 kg/hab entre 2015 et 2031

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA COLLECTÉS



Source : Sindra 2022, données 2021

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DMA PAR HABITANT



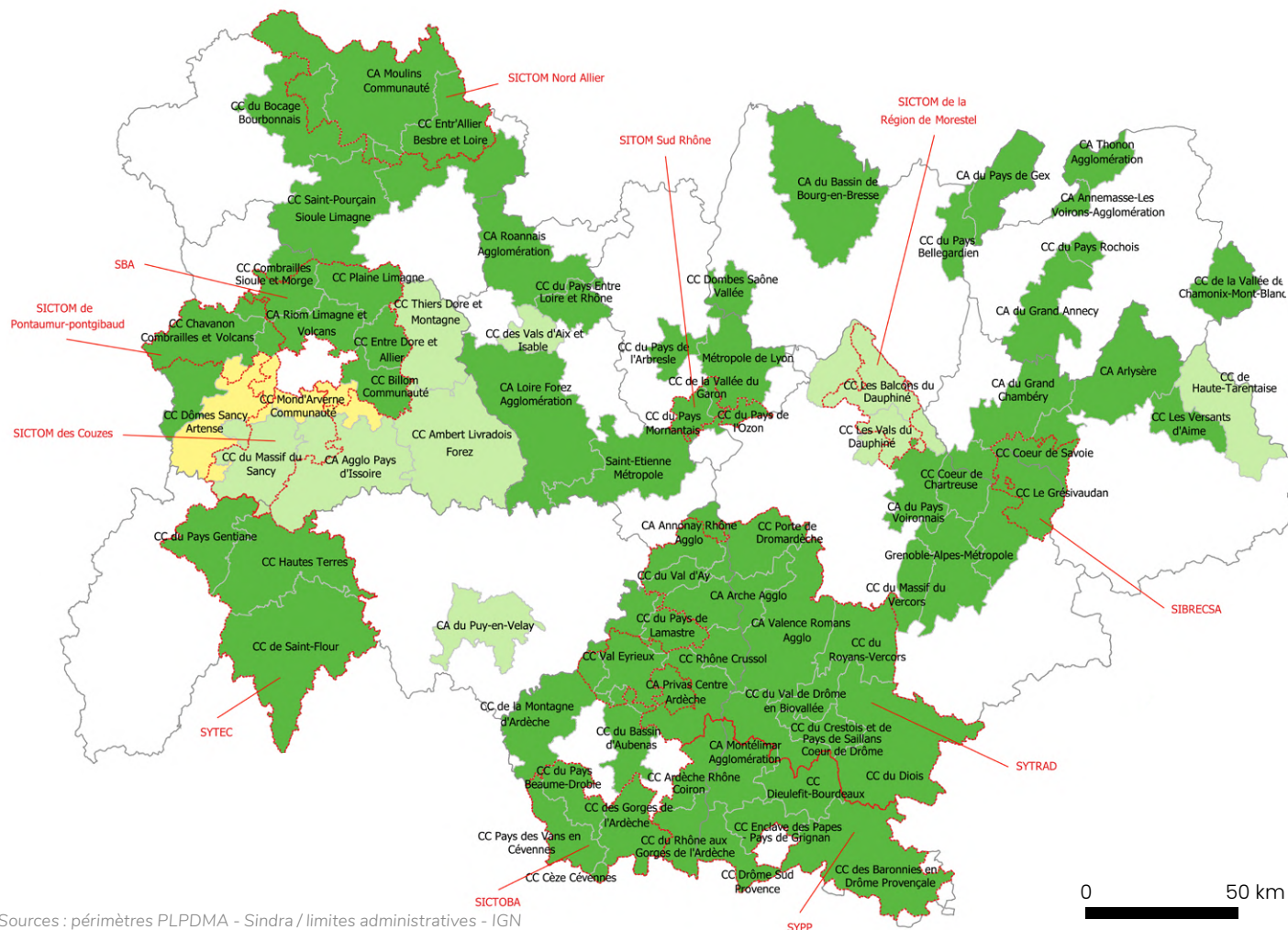
Source : Sindra 2022, données 2021

Augmentation de la production de DMA en 2021 par rapport aux années antérieures

En 2021, les tonnages globaux collectés sont en hausse de 6% principalement due à la hausse de 15% des tonnages collectés en déchèterie par rapport à l'année 2020. Cette hausse se constate sur tous les départements de la région et sur tous les types de déchets collectés. Une part importante des tonnages collectés en déchèterie sont des déchets verts, soumis aux aléas météorologiques et probablement impactés par l'été 2021, humide en Auvergne-Rhône-Alpes. L'année 2021 est marquée par une augmentation des quantités de déchets produites par habitant contrairement à la réduction constatée ces dernières années.

Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

LES EPCI À FISCALITÉ PROPRE ENGAGÉS DANS UN PLPDMA EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021



Sources : périmètres PLPDMA - Sindra / limites administratives - IGN
Réalisation : AURA-EE - novembre 2022

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

En 2021

67% de la population régionale couverte par un PLPDMA

Cet indicateur PLPDMA est valorisé pour la première fois, à partir des déclarations des collectivités. Il est amené à être consolidé lors de l'enquête annuelle 2023.

- Effectif
- En cours d'élaboration
- Selon partie du territoire*
- Syndicats porteurs du PLPDMA

* certains EPCI adhèrent à un syndicat que pour une partie de leur territoire. Dans ce cas, une partie du territoire peut être couverte par un PLPDMA, et l'autre non.





DÉVELOPPER LA TARIFICATION INCITATIVE

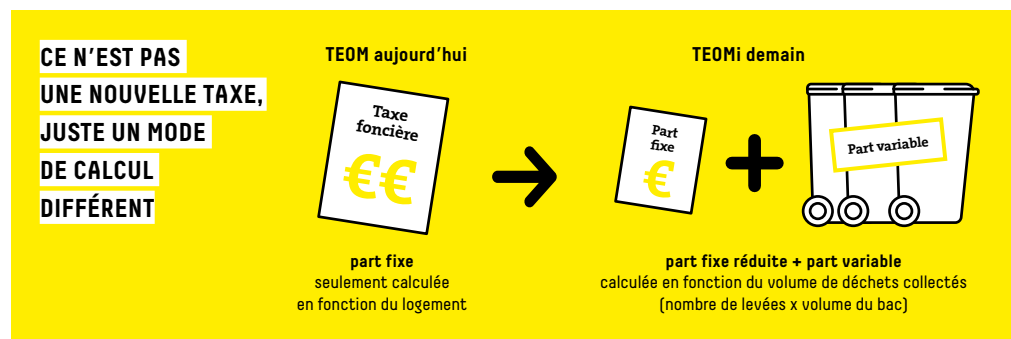
La tarification incitative (TI) consiste à faire payer les usagers du service public de gestion des déchets selon les quantités de déchets qu'ils produisent. Le principe est d'introduire dans les modes de financement du service une part variable en fonction de l'utilisation du service (exprimée en volume, en poids ou en nombre de présentations du bac à la collecte). Les collectivités locales qui ont mis en place la TI ont deux possibilités pour facturer ce service :

- La TEOMi (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) concernant toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties
- La REOMi (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative) due uniquement lorsque l'on utilise le service d'enlèvement des ordures ménagères

Le déploiement de la tarification incitative est un des leviers permettant de réduire les déchets collectés et d'augmenter la part de déchets recyclés.

Incités financièrement à être plus vertueux, les citoyens réduisent significativement la quantité de leurs ordures ménagères, notamment en augmentant leur geste de tri :

- Réduction en moyenne de 41% du tonnage d'ordures ménagères résiduelles
- Augmentation de 30% de la collecte sélective
- Baisse de 8% de la production de déchets ménagers et assimilés



©Grenoble Alpes Métropole

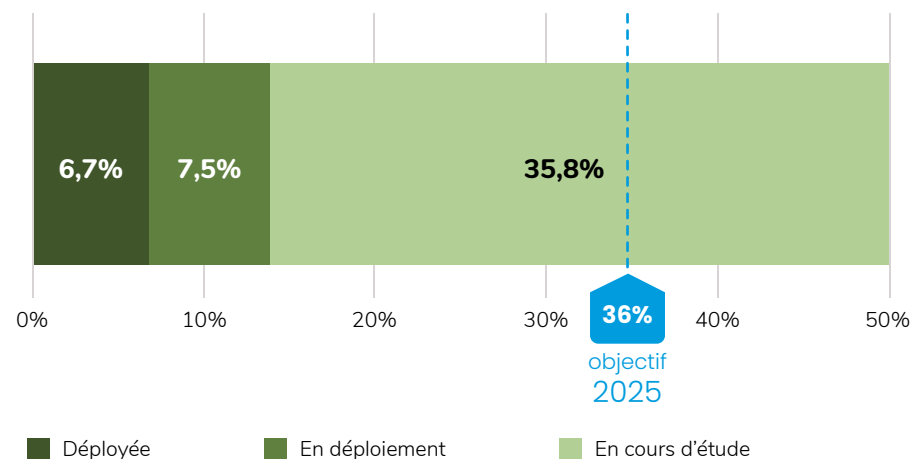
Objectif SRADDET

Le SRADDET réaffirme les objectifs de la loi TECV
2020 : 1,8 M d'habitants = 22% de la population couverte
2025 : 3 M d'habitants = 36% de la population couverte
État des lieux (2015) : 300 000 habitants = 3,8% de la population couverte

Indicateurs 2021

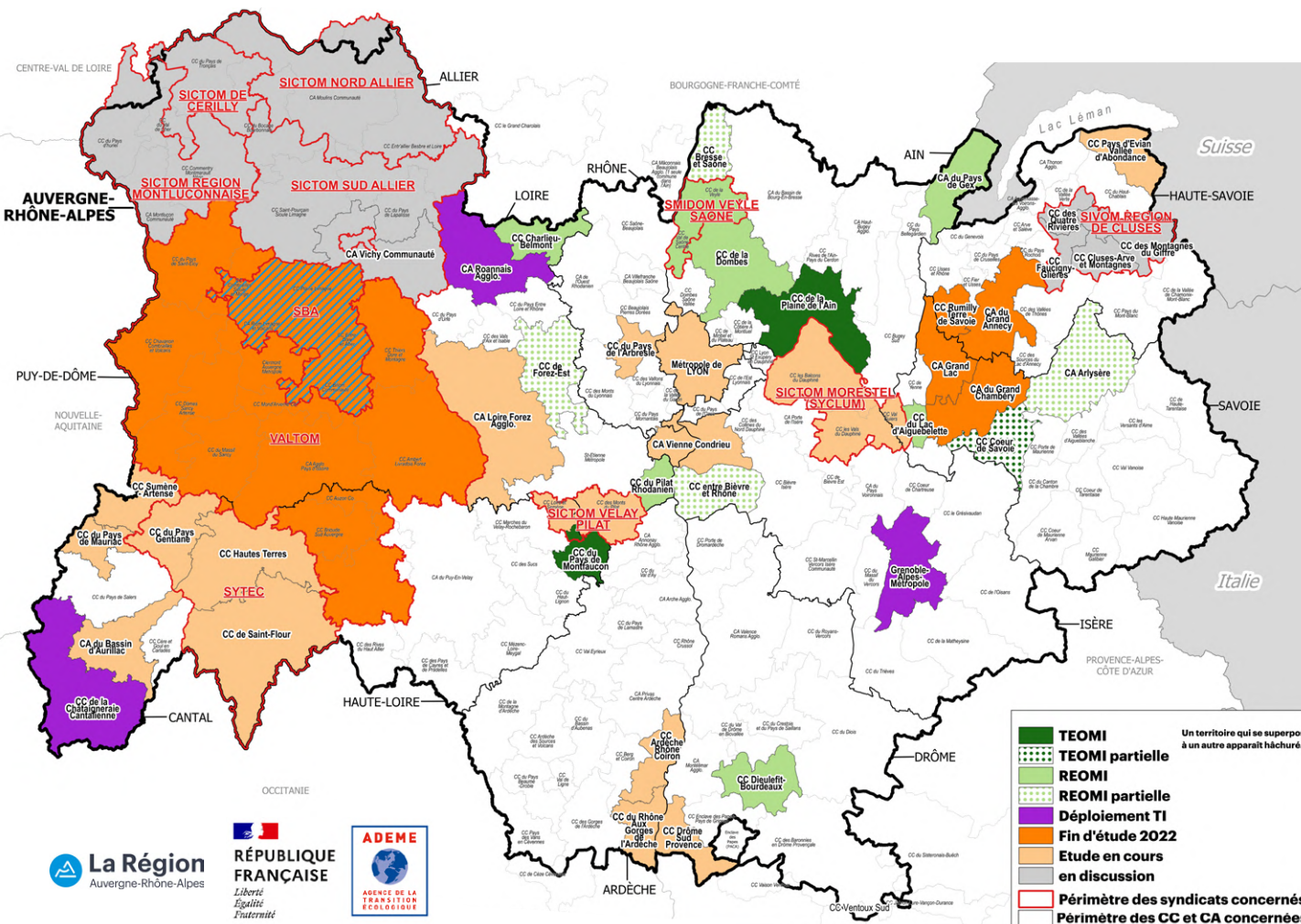
- **540 000** habitants couverts par la tarification incitative
- **600 000** habitants concernés par le déploiement de la tarification incitative
- **2 875 000** habitants couverts par une étude de tarification incitative

TARIFICATION INCITATIVE : DÉMARCHES ENGAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS



Source : ADEME/Région/CITEO – Convention de déploiement de la TI – Données 2021

Développement de la tarification incitative en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



Projets pour 2022

DÉPLOIEMENT DE LA TARIFICATION INCITATIVE

- Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne
21 207 habitants
- Roannais Agglomération
100 626 habitants
- Grenoble-Alpes Métropole
433 000 habitants

4 ÉTUDES DE FAISABILITÉ

- Syndicat de traitement des déchets de l'est Cantal (SYTEC) regroupant :
 - Communauté de communes de Saint-Flour
 - Communauté de communes des Hautes Terres
 - Communauté de communes du Pays Gentiane
 - Communauté de communes du Pays de Mauriac
 - Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Population couverte : 92 549 habitants

Source : ADEME / Région - Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes - décembre 2022

L'accompagnement des acteurs

Partenariat ADEME- Région-CITEO

Pour atteindre ces objectifs régionaux et accompagner les collectivités dans leur déploiement de tarification incitative, la Région, l'ADEME et CITEO ont établi une convention de partenariat sur la période 2019 – 2022 pour mutualiser leurs moyens d'actions. Le dispositif d'aides et d'accompagnement se décompose en plusieurs phases suivant le niveau d'avancement de la collectivité :

- Réunion de sensibilisation des élus pour informer sur l'utilité de mener une étude de faisabilité
- Guide et aide de l'ADEME pour le lancement de l'étude
- Accompagnement collectif et individuel sous forme de formation-action lors de la phase de préparation du projet
- Partage d'expérience entre collectivités



RESSOURCES

- [Les modes de financement du service public de gestion des déchets](#) (ADEME)





RENFORCER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Les biodéchets se composent des déchets alimentaires et des déchets verts. Ils représentent une part importante des déchets collectés par le service public de gestion des déchets : un peu plus de 30% de la poubelle grise est composée de déchets organiques. Il est possible de réduire les quantités de biodéchets collectées, par des actions de prévention et de gestion de proximité via :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La prévention et gestion de proximité des déchets verts
- Le compostage de proximité

Les biodéchets représentent le plus gros levier de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Objectif SRADET

Un des objectifs est la réduction de 12% de la production des DMA par habitant entre 2015 et 2031

	Potentiel de réduction supplémentaire entre 2015 et 2025	Potentiel de réduction supplémentaire entre 2015 et 2031
Lutte contre le gaspillage alimentaire	150 000 t	155 000 t
Compostage de proximité	46 000 t	72 000 t

Indicateurs 2021

- **348 171 composteurs** individuels et partagés déployés soit **70 kt** de déchets alimentaires évitées dans les ordures ménagères résiduelles*
- **64 collectivités** déclarent avoir mis en place des actions pour lutter contre le **gaspillage alimentaire**
- **299 établissements scolaires** ont été le lieu d'actions contre le gaspillage alimentaire
- **2 collectivités** déploient un **schéma de prévention et de gestion des déchets organiques**

* Estimations réalisées sur la base des ratios suivants : compostage individuel : 175 kg/foyer équipé/an - lombricompostage : 80 kg/foyer équipé/an - compostage partagé en bacs : 42 kg/foyer pour 52 foyers par site



LOI AGEC

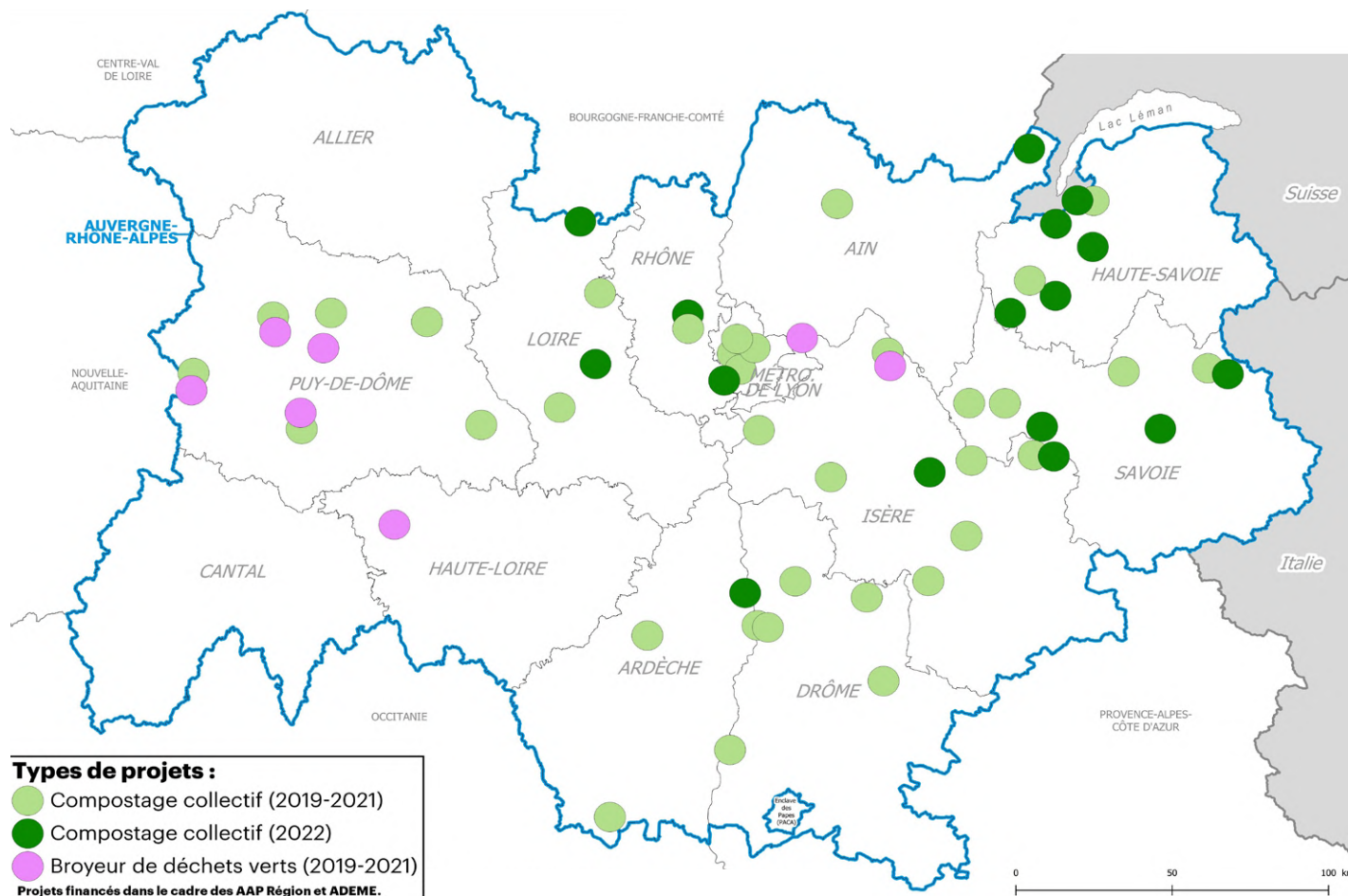
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale (Art. 11).
- Généraliser, pour tous, le tri à la source des biodéchets à compter du 31 décembre 2023 (Art. 88).



©Arnaud Bouïssou - Terra

Les projets de gestion de proximité des biodéchets en Auvergne-Rhône-Alpes (2019-2022)

PROJETS FINANÇÉS DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION



Entre 2019 et 2022

≈ 60 projets

En 2022

16 projets de compostage collectif de proximité

11,9 M€ investis

2,1 M€ de subventions ADEME

Source : ADMIN EXPRESS®2022 - IGN®, Région Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME. Réalisation : Région Auvergne-Rhône-Alpes - DSIUD - février 2023

Projets pour 2022

COMPOSTAGE COLLECTIF DE PROXIMITÉ

Maître d'ouvrage	Localisation
Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	01 • Gex
Communauté d'Agglomération Arche Agglo	07 • Mauves
Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie	38 • Pontcharra
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	38 • Voiron
Charlieu-Belmont Communauté	42 • Charlieu
Communauté de Communes de Forez-Est	42 • Feurs
SITOM Sud Rhône	69 • Brignais
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle	69 • L'Arbresle
Communauté de Communes Cœur de Savoie	73 • Montmélian
Communauté de Communes Cœur de Tarentaise	73 • Moutiers
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	73 • Seez
Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	74 • Annecy
Communauté d'Agglomération Annemasse-Les-Voirons Agglomération	74 • Annemasse
Communauté de Communes du Genevois	74 • Archamps
Communauté de Communes du Pays Rochois	74 • La Roche-sur-Foron

Source : projets ayant bénéficié d'une subvention de l'ADEME en 2022

Retour d'expérience -



La Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône est une petite intercommunalité de la Loire de 16 communes regroupant 13 825 habitants.

La production de déchets est de 121 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR)/hab/an et de 103 kg/hab/an de collecte sélective. Avec le passage à l'extension des consignes de tri en 2020, la fréquence de la collecte en porte à porte passe à 1 collecte toutes les 2 semaines.



Dans une volonté de baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles, et de mise en place d'un circuit court d'économie circulaire sur les biodéchets, pour un bénéfice environnemental local, la collectivité s'engage en 2021 sur la mise en place du tri à la source des biodéchets suivants 3 modes de gestion :

- compostage de proximité
- compostage partagé (au moins un site par commune) en régie avec appui des mairies
- en point d'apport volontaire des centres-bourgs les plus peuplés (avec collecte sélective par des ateliers et chantiers d'insertion)

Après plusieurs phases comprenant la formation des agents, des élus et des communes, le déploiement de la communication et l'installation des sites et leur suivi, le bilan est positif avec un bon retour par les usagers. Une baisse des OMR est déjà constatée.



RESSOURCES

- [La gestion de proximité des biodéchets](#) (ADEME)
- [Guide : Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets](#) (ADEME)
- [Évaluation des démarches de gestion de proximité des biodéchets. Rapports d'évaluation et de préconisations](#) (ADEME)



**DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI
ET LA RÉUTILISATION**

Le réemploi et la réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits. **Le réemploi** consiste, pour le propriétaire d'un produit, à le revendre ou à le donner à un tiers qui lui donnera une seconde vie.

La réutilisation suppose que le propriétaire d'un produit se défait de celui-ci : le produit prend alors le statut de déchet et subit une opération de traitement avant de retrouver son statut de produit et de bénéficier à un nouveau détenteur.

Objectifs SRADDET

- Augmenter le réemploi des meubles et des DEEE* de 8 700 t an (1 kg/hab.)
- Augmenter le réemploi des textiles de 8 700 t/an (1 kg/hab.)
- Passer de 40 Ressourceries ou recycleries recensées en 2019 à 100 d'ici 2025 soit environ 25 000 t de déchets évités

Indicateurs 2021

- **61** recycleries ou Ressourceries en activité
- Taux de réemploi : **41%**
- **12 949 t** de produits ou biens manufacturés collectées

* Déchets d'équipements électriques et électroniques



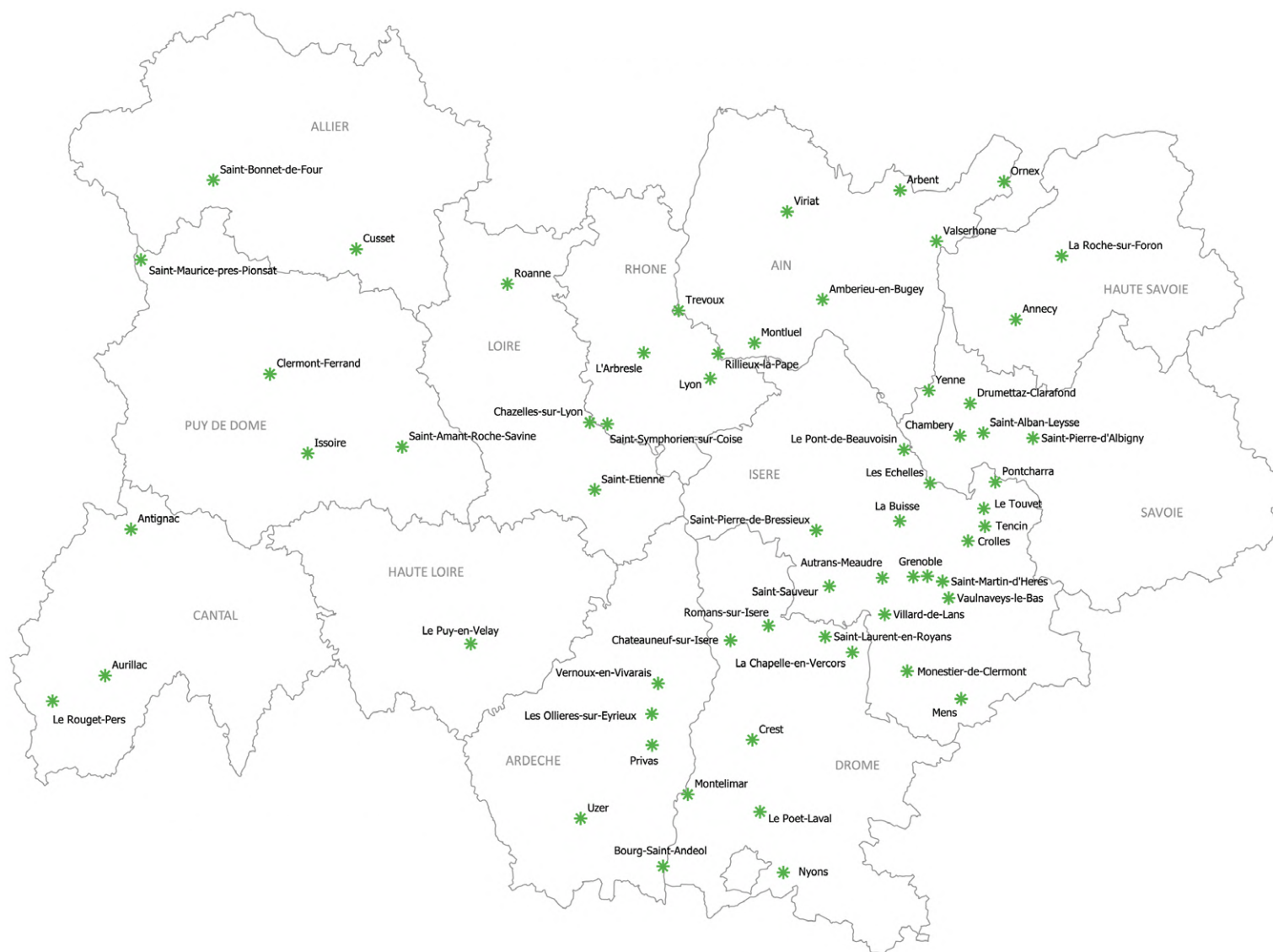
LOI AGEC

- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030 (Art. 4).
- Étendre de 6 à 12 mois la garantie des produits d'occasion (Art. 21).



©Passiflore

LES RECYCLERIES-RESSOURCERIES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021



En 2021

61
recycleries ou Ressources
en activité

41%
Taux de réemploi

12 949 t
de produits ou biens
manufacturés collectés

➔ Voir la liste en annexe

Sources : recycleries-ressourceries - Sindra 2022 / Limites administratives : IGN

0 50 km



L'accompagnement des acteurs

Les acteurs du réemploi sont multiples : acteurs de l'économie conventionnelle (dépôts-ventes, brocanteurs, sites internet...), acteurs de l'économie sociale et solidaire (recycleries, associations caritatives), associations, collectivités et plus largement tout acteur en possession de biens en état qui souhaite s'en séparer ou qui souhaite acquérir des biens de seconde main (ménages, entreprises...).

RéSolution : le réseau régional des Ressourceries et Recycleries d'Auvergne-Rhône-Alpes

RéSolution a pour but de fédérer les acteurs du réemploi solidaire, les outiller et les professionnaliser. Ses fonctions sont multiples : promotion du réemploi solidaire et des initiatives de ses adhérents, accompagnement des porteurs de projet, échange de bonnes pratiques entre les professionnels, partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la réduction des déchets, veille, collecte et traitement des données relatives au réemploi solidaire.

En 2022, le réseau a accompagné une dizaine de porteurs de projet, dont 5 ont pu bénéficier du programme de visites apprenantes soutenu par la Région. Le réseau s'est ouvert aux recycleries, structures qui ne réalisent qu'une partie des activités des Ressourceries.

Les chiffres issus du réseau RéSolution (en 2022)

- 33 Ressourceries-Recycleries / 45 boutiques
- 1 101 communes couvertes (2,9 M hab)
- 8 516 t d'objets collectées / 3 758 t réemployées (44%) / 4 614 t recyclées
- 24 Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) / 4 structures d'emploi pérenne / 1 Établissement de service d'aide par le travail (ESAT)
- 1 112 salariés dont 876 salariés en insertion / 367 bénévoles / 15 volontaires en service civique

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Acteur de la transition écologique, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes a bénéficié, en 2021 et 2022, d'un soutien de l'ADEME pour l'accompagnement de la dynamique réemploi en région :

- accompagnement individuel de structures de l'ESS souhaitant développer leurs activités de réemploi
- accompagnement à la structuration de projets territoriaux
- appui à la structuration de filières de réemploi des déchets du bâtiment et des déchets textiles

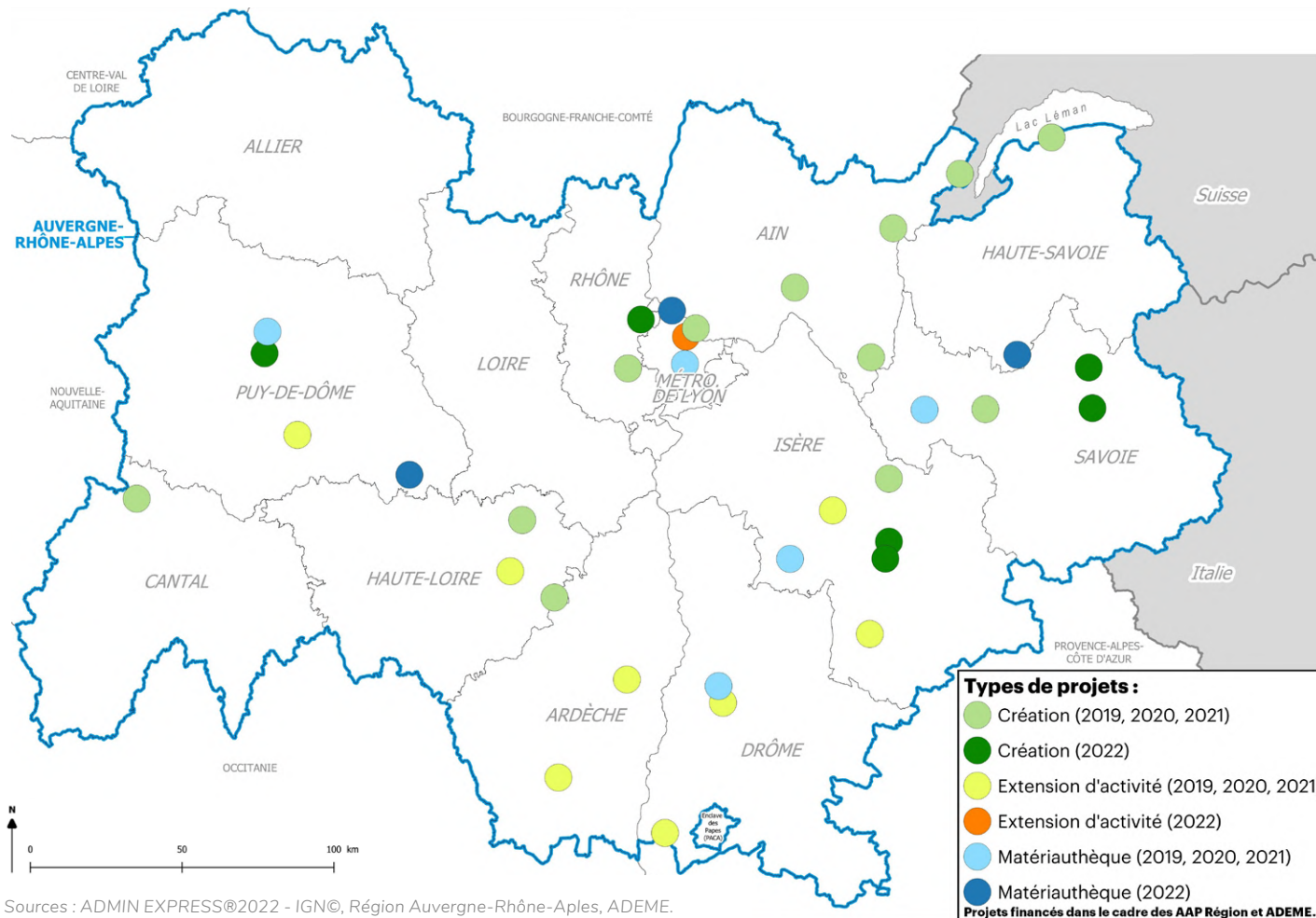
Parmi les 32 structures individuelles conseillées et accompagnées dans la consolidation de leur projet par le CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, 7 ont pu bénéficier d'un financement de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance.



©Damien BARRU, Enfin! Réemploi

Les projets de recycleries et Ressourceries en Auvergne-Rhône-Alpes (2019-2022)

PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION



Sources : ADMIN EXPRESS©2022 - IGN©, Région Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME.
Réalisation : Région Auvergne-Rhône-Alpes - DSIUD, février 2023.

Entre 2019 et 2022

35 projets recycleries/Ressourceries et matériauthèques

En 2022

10 projets

4 300 t de produits collectés

16,2 M€ investis

889 k€ de subventions ADEME/Région

Projets pour 2022

RECYCLERIES – RESSOURCERIES : CRÉATION

Projet	Localisation	Quantité de produits collectée (objectif annuel en tonnes)
Recyclerie d'Echirolles	38 • Echirolles	20
Pole R	38 • Grenoble	2 800
Recyclerie créative et culturelle	63 • Clermont-Ferrand	50
Recyclerie de Lancié	69 • Chazay d'Azergues	226
Ressourcerie du Beaufortain	73 • Beaufort	65
Recyclerie d'Aime la Plagne	73 • Aime la Plagne	150

RECYCLERIES – RESSOURCERIES : EXTENSION D'ACTIVITÉ

Projet	Localisation	Quantité de produits collectée (objectif annuel en tonnes)
Halle du réemploi	69 • Rillieux la Pape	400

MATÉRIAUTHÈQUES – CRÉATION ET/OU EXTENSION D'ACTIVITÉ

Projet	Localisation	Quantité de produits collectée (objectif annuel en tonnes)
Les Chutes de la Dore	63 • Arlanc	75
Made in Past	69 • Genay	332
Re-sourcing	74 • Faverges	134

Sources : projets ayant bénéficié d'une subvention de l'ADEME et/ou de la Région en 2022

Réemploi des emballages en verre

En 2019, l'ADEME et CITEO ont lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant le développement de solutions de réemploi des emballages en verre. 6 projets régionaux sont lauréats de cet AMI.

En 2021, dans le cadre du Plan de relance, ce dispositif est élargi à l'ensemble des matériaux d'emballage et couvre le développement de solutions locales de lavage des contenants, l'acquisition de contenants réemployables et la substitution d'emballages plastique à usage unique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **38 projets de réemploi des emballages** ont pu bénéficier d'un soutien de l'ADEME.



Retour d'expérience – La Ressourcerie du Pays d'Issoire

La Ressourcerie du Pays d'Issoire est un véritable espace public local; son dynamisme permet de nombreuses synergies avec le tissu associatif local. La Ressourcerie d'Issoire illustre l'impact que les projets de réemploi solidaire peuvent avoir sur leur territoire, au-delà de leurs actions quotidiennes sur la réduction des déchets, l'emploi et l'insertion par l'activité économique. La Ressourcerie est l'une des 4 structures d'emploi pérenne adhérentes du réseau. Elle emploie 14 salariés sur des contrats de droit commun et accueille chaque année 12 salariés en insertion au sein de l'atelier chantier d'insertion de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire. Elle a mis en place un service de Ressourcerie "Hors les Murs" grâce à sa Ressourcerie Itinérante qui se déplace vers les territoires ruraux. Elle accueille de nombreux jeunes accompagnés par la Mission locale, en service civique et des adultes en immersion professionnelle ou des personnes réalisant des travaux d'intérêt général.

Bilan de l'initiative (2021)

- 110 actions de sensibilisation auxquelles 1 330 personnes ont participé
- 89 bénévoles investis



Retour d'expérience – La Ressourcerie du Chablais

L'association Pôle Ressourcerie du Chablais regroupe 7 structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant dans le domaine du réemploi et de la valorisation des déchets ainsi qu'un collège de citoyens.

En partenariat étroit avec Thonon Agglomération qui met à disposition un bâtiment, le pays d'Evian Vallée d'Abondance et le Haut-Chablais, l'association a créé une Ressourcerie

pour accompagner la transition vers une consommation plus sobre.

Implantée en zone commerciale, la R'mize propose, dans un esprit innovant de concept store, une offre de produits soigneusement triés, réparés ou transformés et revendus à petit prix ainsi qu'une épicerie sociale en gouvernance participative et un tiers lieu.

Elle s'approvisionne auprès de 17 déchèteries publiques du Chablais.

Bilan de l'initiative (2022)

- 500 kg d'objets et matériaux collectés / jour (5 jours/semaine)
- Taux de réemploi : 70%
- 35 emplois non délocalisables créés, dont 25 en insertion
- Budget global : 3,3 M €



RESSOURCES

- RéSolution : le Réseau régional des ressourceries
- CRESS



**ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES
TERRITORIALES EN FAVEUR
DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

L'économie circulaire constitue pour les territoires une opportunité de maîtriser les coûts de gestion des déchets mais aussi de créer une diversité d'activités qui permet de conserver la valeur ajoutée au niveau local. Au regard de leurs compétences et de leur périmètre d'action, les collectivités territoriales disposent de nombreux leviers de politique publique et d'animation à mettre en œuvre en faveur de l'économie circulaire : non seulement la prévention et la meilleure valorisation des déchets, mais aussi le développement économique, l'aménagement du territoire, la gestion des infrastructures, des bâtiments et des services aux habitants, la commande publique...

Objectifs SRADDET

Mobilisation des territoires en faveur de l'économie circulaire

- 20 territoires accompagnés dans le cadre de la démarche « Référentiel économie circulaire » et 15 territoires labellisés
- 10 nouveaux projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en 2025
- 10 projets économie circulaire déployés dans les TEPOS



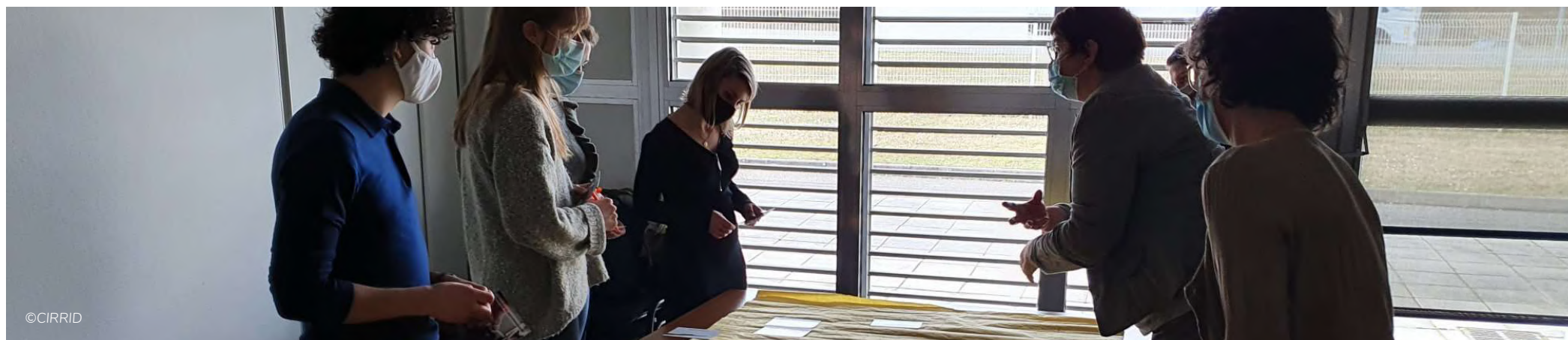
LOI AGEC

Encourager les élus qui reçoivent délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire à se former à l'économie circulaire (Art. 124).

Indicateurs 2022

Mobilisation des territoires en faveur de l'économie circulaire

- **11 territoires labellisés « Référentiel économie circulaire »** : soit plus de 3.3 millions d'habitants
- **13 autres territoires engagés** dans la démarche d'économie circulaire
- **8 TEPOS avec des projets d'économie circulaire** (commande publique, éco-construction, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- **30 démarches d'écologie industrielle et territoriale** recensées en région
- **Réseau d'animation des démarches EIT** (150 membres)



©CIRRID

L'animation du réseau EIT



Il existe en Auvergne-Rhône-Alpes une trentaine de démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) qui visent à rationaliser et optimiser les ressources à l'échelle de zones d'activité ou à des échelles plus importantes correspondant à des bassins économiques. Les acteurs de ces démarches sont réunis dans le réseau « EIT » dont l'animation est confiée au CIRIDD. Le réseau compte une centaine de membres (collectivités et animateurs EIT).

Le réseau EIT est ancré dans la dynamique nationale **synapse** de l'ADEME et permet à ses membres d'accéder aux actualités du réseau national (événement, outils, documents...) mais aussi de partager leurs expériences. Trois webinaires ont été organisés en 2022 ainsi qu'une visite de site. Le CIRIDD prend pleinement en compte les attentes des membres du réseau pour construire les contenus de ses animations. Depuis 2021, le réseau s'est ouvert aux développeurs économiques.

L'action collective « Référentiel économie circulaire »



Le CIRIDD, anime depuis 2020, une opération collective « DREC » qui vise l'appropriation du référentiel économie circulaire par les collectivités en Auvergne-Rhône-Alpes. Concrètement, en 2022, 20 collectivités ont été accompagnées avec des temps collectifs (rencontres de partage entre équipes techniques) ou individuels pour :

- Réaliser un état des lieux des actions menées au titre de l'économie circulaire
- Définir une stratégie d'actions qui seront par la suite déployées

Le référentiel est un outil complet et opérationnel qui permet d'avoir une vision globale et stratégique de la politique d'économie circulaire d'une collectivité. Il est un support pour animer une dynamique allant au-delà des approches classiques liées à l'exercice des compétences « déchets » des collectivités.

Il se structure autour de 5 axes : stratégie globale, service de gestion des déchets, déploiement de l'économie circulaire dans le territoire, outils financiers, coopération et engagement. Le référentiel permet aussi, dans une démarche d'amélioration continue, de suivre et d'évaluer la performance globale de la politique économie circulaire mise en œuvre.

L'opération collective propose par ailleurs un cycle d'ateliers de sensibilisation par webinaire à l'économie circulaire à destination de l'ensemble des collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes qu'elles soient engagées ou non dans des projets d'économie circulaire. Les séquences, enregistrées, qui ont couvert les thématiques de la mobilisation des acteurs économiques, du réemploi, de la commande publique durable, de la mobilisation des citoyens et de la valorisation du patrimoine bâti des collectivités, sont disponibles sur la plateforme www.eclaira.org.



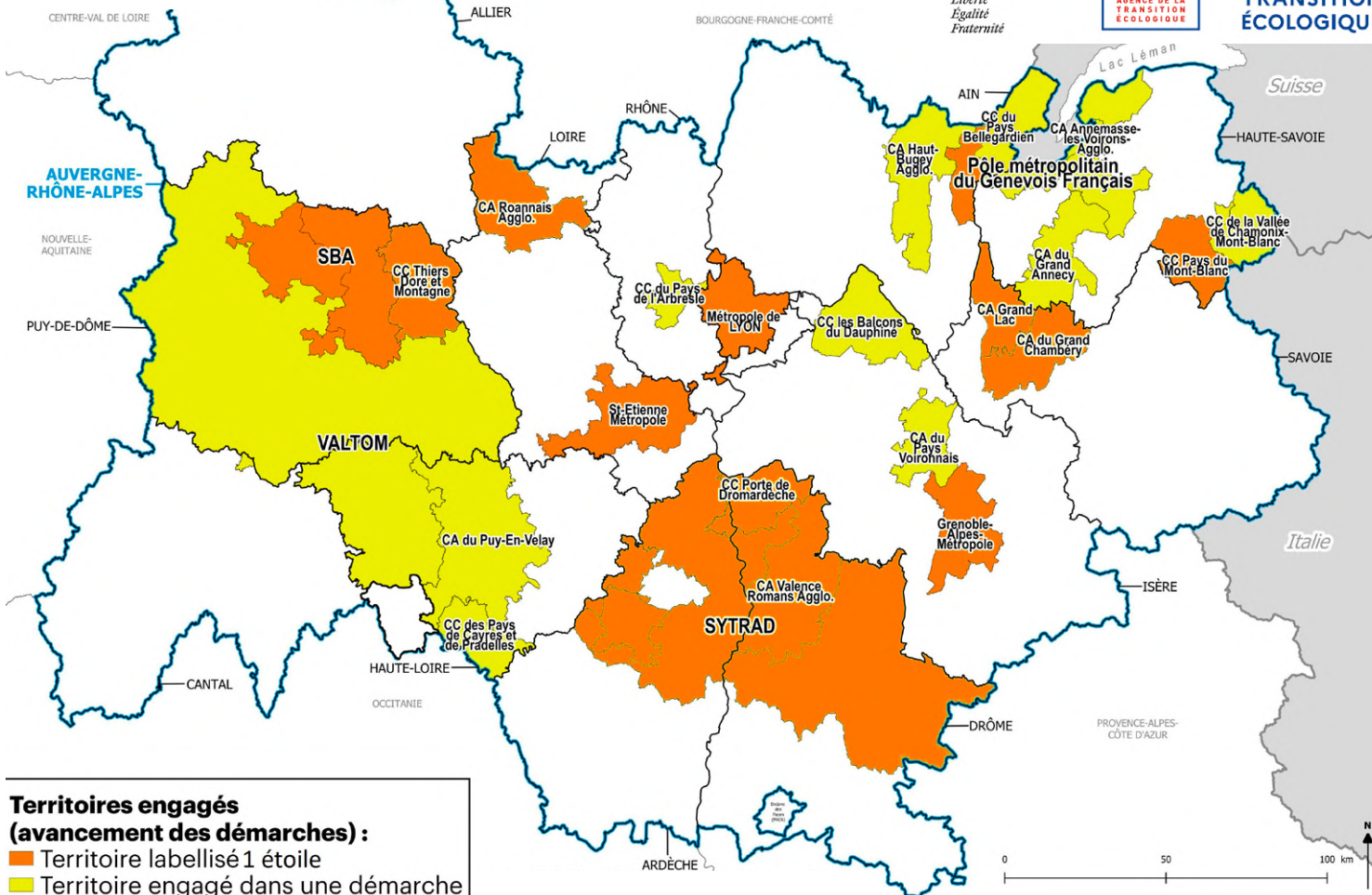
RESSOURCES

- [Le réseau national de l'EIT synapse](#)
- [Le réseau régional de l'EIT](#)

Les territoires engagés dans la démarche « Référentiel économie circulaire » en Auvergne-Rhône-Alpes (2022)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Retrouvez en annexe les territoires engagés :

➔ Territoires engagés dans la démarche « Référentiel économie circulaire »

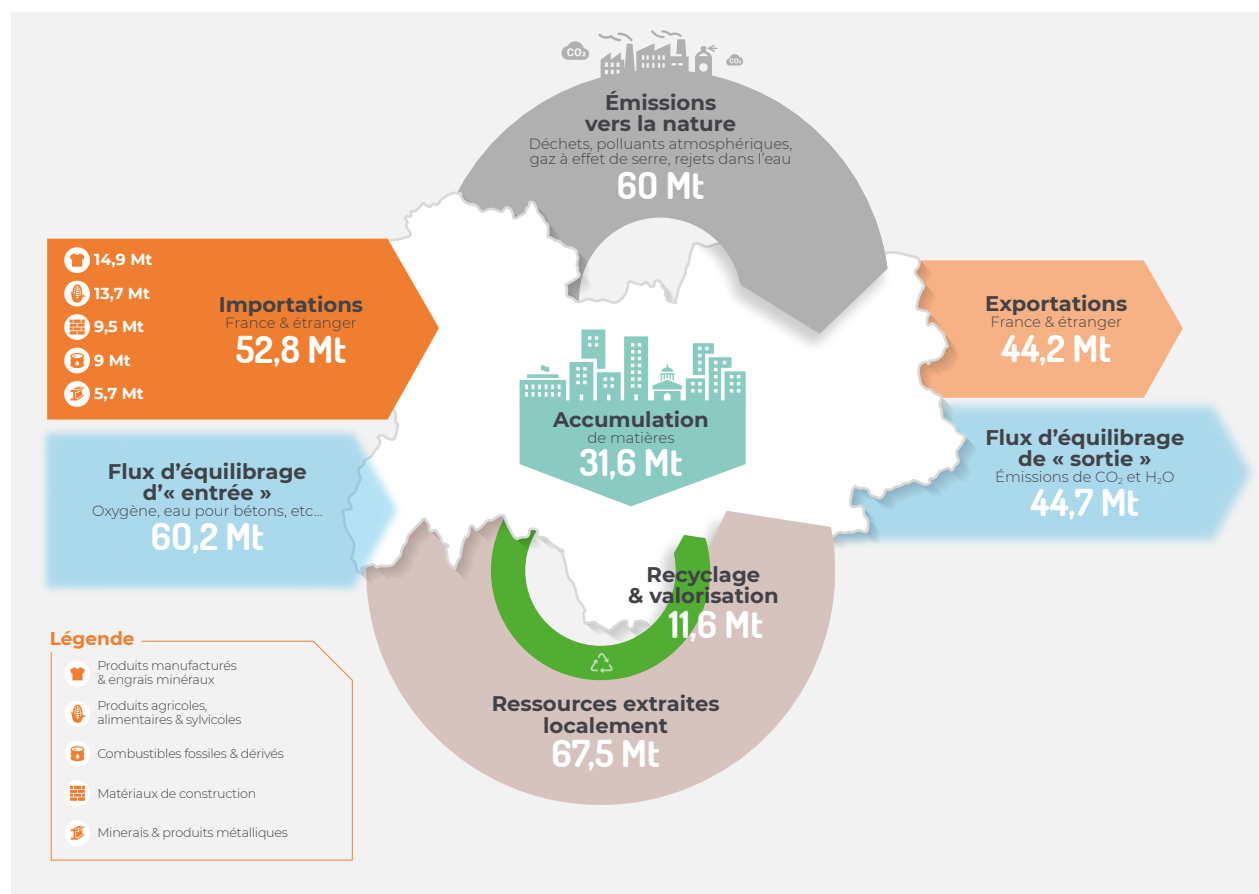
Sources : ADMIN EXPRESS@2021 - IGN©, ADEME, Région Auvergne-Rhône-Alpes. Réalisation : Région Auvergne-Rhône-Alpes - DSIUD, février 2023

Analyse des flux de matières à l'échelle de la région

S'il est encore difficile d'établir un diagnostic précis des consommations de ressources sur un territoire, des outils existent permettant d'identifier les principaux flux de matières mis en jeu par son fonctionnement. Parmi ceux-ci, l'analyse des flux de matières (AFM) sert à qualifier et quantifier les flux entrants et sortants d'un territoire.

Sindra a réalisé en 2022 une AFM pour le territoire régional qui a donné lieu à une publication à vocation pédagogique.

ANALYSE DES FLUX DE MATIÈRES RÉALISÉE À L'ÉCHELLE D'Auvergne-Rhône-Alpes



● Une dépendance forte aux importations, en particulier pour les ressources non renouvelables

Le territoire régional est fortement dépendant des importations (44%) dont 70% sont non renouvelables. Sa dépendance est quasi totale pour les combustibles et les métaux.

● Un recyclage faible au regard des quantités de déchets produites et des besoins en ressources

Si les déchets produits pouvaient être recyclés à l'infini (ce qui n'est techniquement pas possible), ils ne couvriraient que 27% des besoins en ressources de la région. En 2017, le taux d'utilisation circulaire s'établit à 14,9%¹. Il est inférieur aux performances nationales (18,8%).

● Des ressources issues du territoire qui couvrent plus de la moitié des besoins

L'extraction locale permet de couvrir 56% des besoins en ressources du territoire régional. La région est autonome à 80% pour les légumes et les céréales, les matériaux comme le sable et le gravier utilisés pour la construction. L'abondance de forêts (36% du territoire régional) rend la région autonome pour ses besoins en bois énergie.



RESSOURCES

• [Analyse de flux de matières \(AFM\)](#)

¹ Eurostat – Taux d'utilisation circulaire de matières données et définition

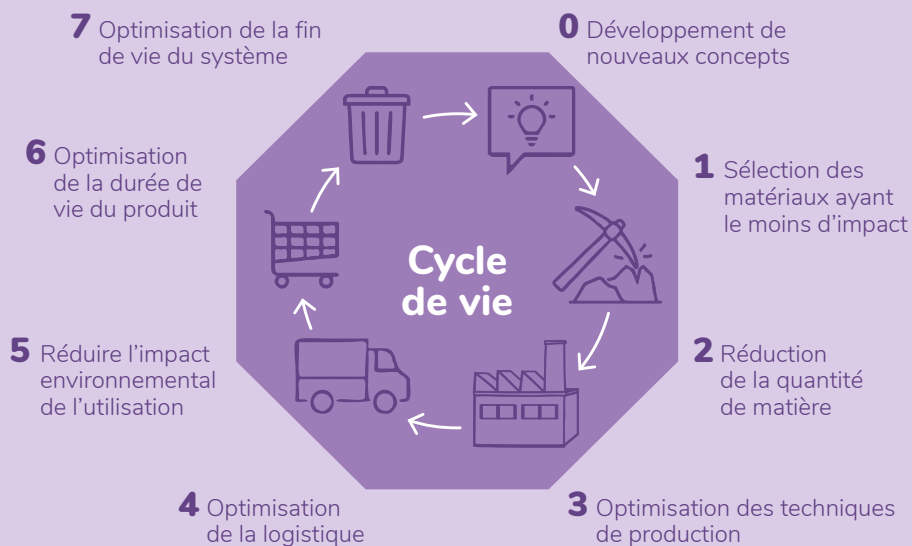


**ACCOMPAGNER LA TRANSITION
VERS DE NOUVEAUX MODÈLES
D'ENTREPRISES**

Si la prise en compte de l'environnement par les entreprises s'est, dans un premier temps, limitée aux mesures curatives, les entreprises en viennent à développer des approches systèmes favorables à l'environnement dans une démarche volontaire. L'offre des entreprises évolue avec l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité en particulier.

L'éco-conception

« L'éco-conception est l'intégration systématique des aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits (biens et service, systèmes) avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur. Cette approche dès l'amont d'un processus de conception vise à trouver le meilleur équilibre entre les exigences environnementales, sociales, techniques et économiques dans la conception et le développement de produits¹. » L'outil de la Roue de Brezet liste les pistes d'éco-conception à analyser sur lesquelles des améliorations peuvent être portées.



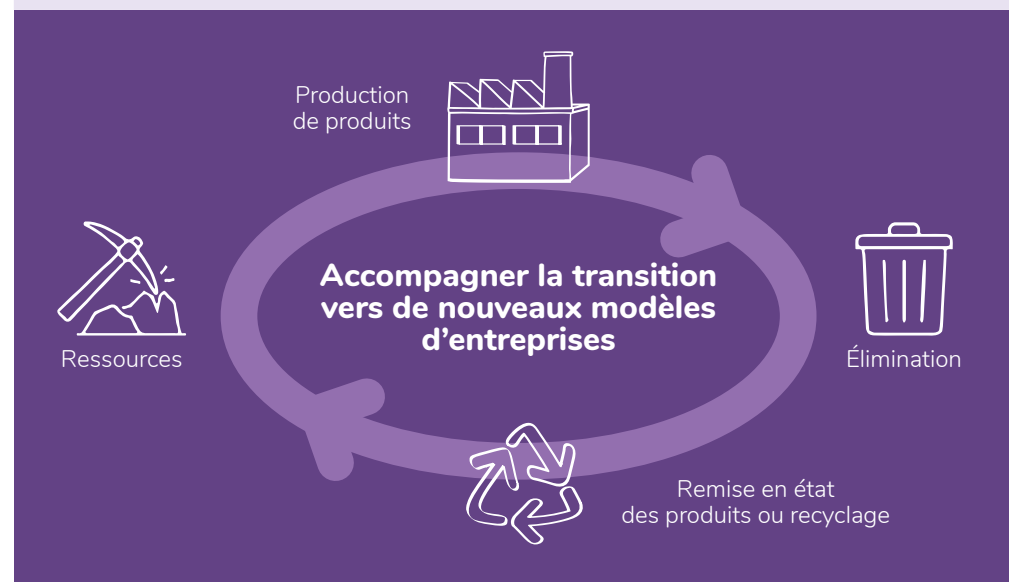
Source : d'après Pôle-Ecoconception

LOI AGEC

- Dans le cadre des REP, les producteurs sont incités à recourir à l'éco-conception (Art. 62 et 72).
- Le développement de l'économie de la fonctionnalité est un objectif de la loi AGEC (Titre III de la loi).

L'économie de la fonctionnalité

« L'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Les nouvelles solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique². »



¹ Norme 2013 NF X30-264 « Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception »

² Source ADEME

L'accompagnement des acteurs

La sensibilisation à l'éco-conception est réalisée en région par le **Pôle Éco-conception** qui organise des webinaires et des ateliers. L'association met également à disposition des entreprises des ressources sur www.eco-conception.fr : de la documentation pour mieux comprendre l'éco-conception, spécifique aux filières, ... Le pôle met aussi à disposition des entreprises en recherche d'inspiration des fiches de retours d'expérience détaillées.

En 2021, une convention pour le déploiement de l'éco-conception signée entre l'ADEME et le MEDEF vise le renforcement de l'accompagnement des entreprises.

En matière d'économie de la fonctionnalité, le **Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD)** a démarré une nouvelle action collective en 2022, dont l'objectif est l'appropriation par les entreprises du concept de l'économie de la fonctionnalité. Cette nouvelle opération « RELIEF » (Programme régional d'innovation des entreprises par l'économie de la fonctionnalité) va permettre d'accompagner 15 nouvelles entreprises et continuer à sensibiliser le tissu économique de la région, en s'appuyant sur un partenariat avec l'Agence AURA Entreprise, le CETIM et le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD).

Une animation plus transversale des acteurs de l'économie de la fonctionnalité se fait dans le cadre du Club CLEF. Les retours d'expérience sont capitalisés sur la plateforme www.eclaira.org.

Les actions menées par le CIRIDD font l'objet d'un soutien de la Région et de l'ADEME.

Par ailleurs, dans le cadre de conventions spécifiques avec l'ADEME, **les Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire** accompagnent les entreprises régionales dans la réduction de leur empreinte écologique : diagnostics individualisés (prédiagnostics de flux, économie circulaire, ...), animations collectives pour accélérer les mutations (sensibiliser, former, stimuler les échanges).

Bpifrance, en partenariat avec l'ADEME, propose aux entreprises le « Diag Éco-Flux » qui vise à optimiser les flux de transformation de matières, de consommation d'eau, d'énergie et de production de déchets.

Objectifs SRADET

- Encourager les démarches de « systèmes de management environnemental »
- Accompagner le développement de l'économie de la fonctionnalité

Indicateurs 2022

- **250 entreprises régionales** ont été accompagnées pour optimiser leurs flux (matières, eau, énergie, déchets) dans le cadre de « Diag Éco-Flux »
- **250 diagnostics courts** ont été réalisés :
 - 150 visites énergie
 - 100 pré-diagnostics éco-circulaire
- **50 pré-diagnostics longs** ont été conduits :
 - 25 Eco-flux
 - 25 FTD (Fonds Tourisme Durable)
- Économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC)
 - **6 sessions** « découverte » : 120 inscrits ; 12 vidéos : près de 5 000 vues
 - **40 publications**
 - Évènement de clôture de RELIEF 3 : **60 participants** (septembre 2022)
 - Accueil des universités de l'EFC à Saint-Etienne : **220 participants** (octobre 2022)



RESSOURCES

- [Le Pôle Éco-conception](#)
- [Dossier Écoconcevoir les produits](#) (ADEME)
- [La plateforme eclaira.org](http://www.eclaira.org)
- [Diag Eco-Flux](http://bpifrance.fr) (bpifrance.fr)



MOBILISER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

De façon volontaire ou contrainte, les secteurs économiques s'approprient le sujet de l'économie circulaire et de nombreux engagements voient le jour pour favoriser l'éco-conception, l'intégration de matériaux recyclés, le réemploi, ...

Dans le cadre de la feuille de route régionale économie circulaire, la Région a pris l'engagement des Accords volontaires régionaux en faveur de l'économie circulaire (AV-EC). Ces accords concernent les filières à enjeux pour l'économie circulaire listées dans le SRADDET : la plasturgie, le BTP, ... L'appui aux filières prioritaires est un enjeu de maintien des savoir-faire et de redynamisation du tissu économique régional.

Objectifs SRADDET

- 3 accords volontaires de filière en faveur de l'économie circulaire (2021)
- Accompagner l'éco-innovation via les dispositifs d'aide à l'innovation et les dispositifs d'aide aux entreprises

Allongement de la durée d'usage de la matière

Le recyclage permet d'allonger la durée d'usage de la matière constituant les produits. Il représente à la fois un mode de traitement des déchets et un mode de production de ressources qui viennent en substitution de matières premières vierges. Toutes les étapes du cycle de vie du produit peuvent influencer sur la durée d'usage d'une matière :

- L'éco-conception des produits : prévoir ou non l'incorporation de matières premières de recyclage et/ou la recyclabilité du produit en fin de vie
- La collecte : déterminer le niveau de mobilisation des gisements de déchets et produits usagés destinés au recyclage
- Le démantèlement, le tri et la préparation des déchets qui en sont issus permettront d'augmenter, de réguler les flux et d'apporter une plus forte valeur ajoutée aux matières premières issues du recyclage



LOI AGEC

La loi apporte de nombreuses et nouvelles exigences aux filières de la plasturgie, du BTP, des textiles, ... notamment dans le cadre des dispositions prévues pour les filières REP (Art. 62).

Indicateurs 2022

- 2 accords de filière conclus : « plasturgie et composites » et « matériaux et TP »
- 1 accord de filière en cours de négociation : textile

L'objectif est d'optimiser la qualité et la quantité des matières premières de recyclage tout en diminuant la quantité des résidus non valorisés. Les matières premières recyclées sont intégrées dans des domaines d'application existants ou nouveaux en substitution de matières premières vierges.

Ces axes sont repris dans les accords de filière régionaux qui soutiennent les investissements des entreprises soit pour intégrer de la matière plastique recyclée (accord plasturgie et composites), soit pour produire des matières recyclées en quantité et qualité suffisante pour sécuriser leur approvisionnement et leur utilisation (accord matériaux et travaux publics).

L'accord volontaire économie circulaire Plasturgie et Composites

POLYVIA, syndicat de la plasturgie et des composites, s'est engagé avec la Région et l'ADEME à accompagner individuellement ou collectivement les entreprises de la filière dans leur transition vers l'économie circulaire.

Principaux enjeux

- L'information et la formation des dirigeants et personnels des entreprises, des donneurs d'ordre privés et publics
- L'augmentation de l'intégration des matières plastiques recyclées dans les procédés
- Le développement de l'éco-conception et des analyses du cycle de vie pour les produits mis sur le marché

Principaux objectifs

- 300 entreprises sensibilisées
- 20 entreprises qui portent un projet d'intégration de matières premières issues du recyclage



La filière plasturgie et composites en Auvergne-Rhône-Alpes

≈ 800 entreprises,

25 000 salariés

+ 6,4 milliards € de CA

✓ Cet objectif est dépassé puisque la Région et l'ADEME, dans le cadre de l'accord de filière et d'ORPLAST 3, ont financé en 2022 :

- 47 dossiers
- 65,3 M€ investis
- 16,5 M€ de subventions ADEME + Région

Projets pour 2022

Entreprises	Localisation
BELLI	01 • Bellignat
FONDERIE ET PLASTURGIE SA	01 • Bellignat
PROMENS SA	01 • Bellignat
PLASTIFAL	01 • Corveissiat
GRAVO MARQUE TROPHEES COUPES	01 • Meillonnas
AG PLAST	01 • Nurieux-Volognat
AIN FIBRES	01 • Oyonnax
ZANINI FRANCE	01 • Oyonnax
ROTAX	01 • Port
PLASTIQUES ZD	01 • Saint-Martin-du-Fresne
GEORG UTZ SARL	01 • Saint-Vulbas
LAGUELLE	03 • Cosne d'Allier
UNITHER INDUSTRIES	03 • Gannat
CHOMARAT TEXTILES INDUSTRIES	07 • Le Cheylard
EXSTO	26 • Romans-sur-Isère
EXSTO THERMOPLASTICS	26 • Jaillans
SIEBEC	38 • Saint-Egrève
OUTILLAGES ET PLASTIQUES SAUTEREL	38 • Saint-Jean-de-Soudain
SERGE FERRARI SAS	38 • La-Tour-du-Pin
STIPLASTICS	38 • Saint-Marcellin
INDCO	38 • Villard-Bonnot
MARTIN PLASTIQUES INNOVATION	42 • Bourg-Argental
RKW CASTELLETTA SA	42 • Chamboeuf

Entreprises	Localisation
AGRIPOLYANE	42 • Saint-Chamond
IPACKCHEM SAS	42 • Saint-Étienne
ETABLISSEMENTS FONTANAY	42 • Saint-Priest-en-Jarez
PHP-PHILIPPE	43 • La Chaise-Dieu
COLLY & MARTIN	43 • Sainte-Sigolene
ENKY 3DP	43 • Sainte-Sigolene
MULTIPLAST	43 • Sainte-Sigolene
VILLETES PLASTIQUES	43 • Les Villetes
LABORATOIRES INDUSTRIELS G.PICHOT	63 • Le Brugeron
MANUTHIERS	63 • Peschadoires
SARL ZENUT PLANCHE PLASTIQUE	69 • Peschadoires
BUITEX INDUSTRIES	69 • Cours
GRANUPLAST FRANCE	69 • Ecully
BG PLASTIC	69 • Saint-Laurent-de-Mure
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES	69 • Lyon 7 ^e
INJECTION 74	74 • Alex
AVENTICS S.A.S.	74 • Bonneville
KONGSBERG DRIVELINE SYSTEMS SAS	74 • Cluses
LABLABO	74 • Juvigny
VEKA	74 • Thonon-les-Bains
PILOT CORPORATION OF EUROPE	74 • Filliere
ERASTEEL	03 • Commentry

Sources : projets soutenus au titre de l'accord volontaire Plasturgie et composites et d'ORPLAST 3

L'accord volontaire économie circulaire Matériaux et Travaux publics

Avec plus de **27 millions de tonnes de déchets** produits annuellement en Auvergne-Rhône-Alpes, l'ensemble des secteurs de la construction est le premier producteur de déchets et le premier consommateur de ressources.

L'accord volontaire « Matériaux et TP » cible les filières des travaux publics et des carrières/production de matériaux. Il concerne principalement les **déchets inertes générés ou traités et valorisés** qui représentent **24,4 millions de tonnes**.

La FRTP et l'UNICEM s'engagent avec la Région pour :

- Faire progresser en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de recyclage des déchets inertes et notamment ceux issus de la démolition, afin d'atteindre l'objectif de 70% en 2031, soit de recycler 2 à 3 millions de tonnes supplémentaires par an.
- Améliorer la qualité des matériaux recyclés permettant ainsi une orientation vers des usages plus nobles et une augmentation de leur valeur ajoutée.
- Stabiliser, voire réduire, les quantités de déchets enfouis en installation de stockage (ISDI).



Projets soutenus en 2022

- 7 entreprises
- 10 M€ investis par les entreprises
- 1,7M€ de subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Nouvelles capacités de recyclage : 334 000 t/an sur l'ensemble du territoire régional
- Maintien ou création de près de 30 emplois non délocalisables

Entreprises	Localisation
APPIA LIANTS EMULSIONS Rhône-Alpes-Auvergne	69 • Collonges au Mont-d'Or
SA BONNARDEL	26 • Alixan
CHAVAZ PERE ET FILS	74 • Etrembières
COLAS France	63 • Gerzat
MONT BLANC VALORISATION	74 • Scionzier
PERMAT	69 • Genay
ROUX EXPLOITATION DE CARRIERES ET GRANULATS	63 • Saint-Diéry

Tourisme durable

Auvergne-Rhône-Alpes est la seconde région touristique de France. Ce dynamisme fait du tourisme une filière prioritaire du Plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire. En 2021, le secteur a fait l'objet d'un soutien au titre de France Relance qui a ouvert un **fonds tourisme durable** porté par l'ADEME.

Le fonds tourisme durable compte deux axes :

- **Le dispositif « Slow tourisme »** mis en place par un appel à projet national pour accompagner le développement de destinations de slow tourisme qui font la part belle à l'itinérance et aux mobilités douces dans les territoires.
- **Le dispositif « Restaurateurs et hébergeurs »** soutient la réalisation de diagnostics environnementaux par des opérateurs sélectionnés par l'ADEME dans le cadre d'un AMI national. L'objectif, pour Auvergne Rhône-Alpes, est d'accompagner 180 établissements au titre de ce dispositif. Les projets listés dans les plans d'action peuvent être soutenus financièrement par le Fonds tourisme durable.

Bilan 2022 du dispositif « Restaurateurs et hébergeurs » en Auvergne-Rhône-Alpes :

- **241** diagnostics effectués via les partenaires relais de l'ADEME pour un total de 118 dossiers engagés
- Un budget engagé de **2,4 Millions €** pour le dispositif Tremplin Fonds Tourisme Durable de l'ADEME
- Partenaires relais du dispositif : ADT Ardèche, ADT Drôme, CCI Régionale, UNAT AuRA (partenariat à venir début premier trimestre 2023)

Le label Flocon Vert : une démarche volontaire des professionnels du tourisme

Le Flocon Vert, est un label développé par l'association Mountain Riders qui garantit l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Le label est établi sur 3 valeurs :



- **L'exemplarité** : Flocon Vert est un label d'excellence qui permet de valoriser les destinations touristiques qui ont une politique de développement durable exemplaire (actions fortes et globales).
- **La concertation** : les 21 critères du label sont définis par un collège de plus de 70 structures.
- **L'indépendance** : un organisme indépendant assermenté audite les stations candidates pour vérifier la conformité des actions avec le cahier des charges Flocon Vert.

S'agissant du critère « déchets », les indicateurs analysés concernent : la gestion des ordures ménagères, les points de collecte, la sensibilisation auprès des habitants, des professionnels et des estivants, le tri interne et la réduction à la source, les déchèteries et le compostage.

Les stations d'Auvergne-Rhône-Alpes labellisées Flocon Vert sont : Morzine Avoriaz, Les Arcs, Megève, Chamrousse, Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Châtel, Le Grand Bornand, Saint-François Longchamp, Val Cenis, Val d'Isère, Tignes, Cordon, Combloux, Valloire, Les Belleville et Saint-Gervais.



RESSOURCES

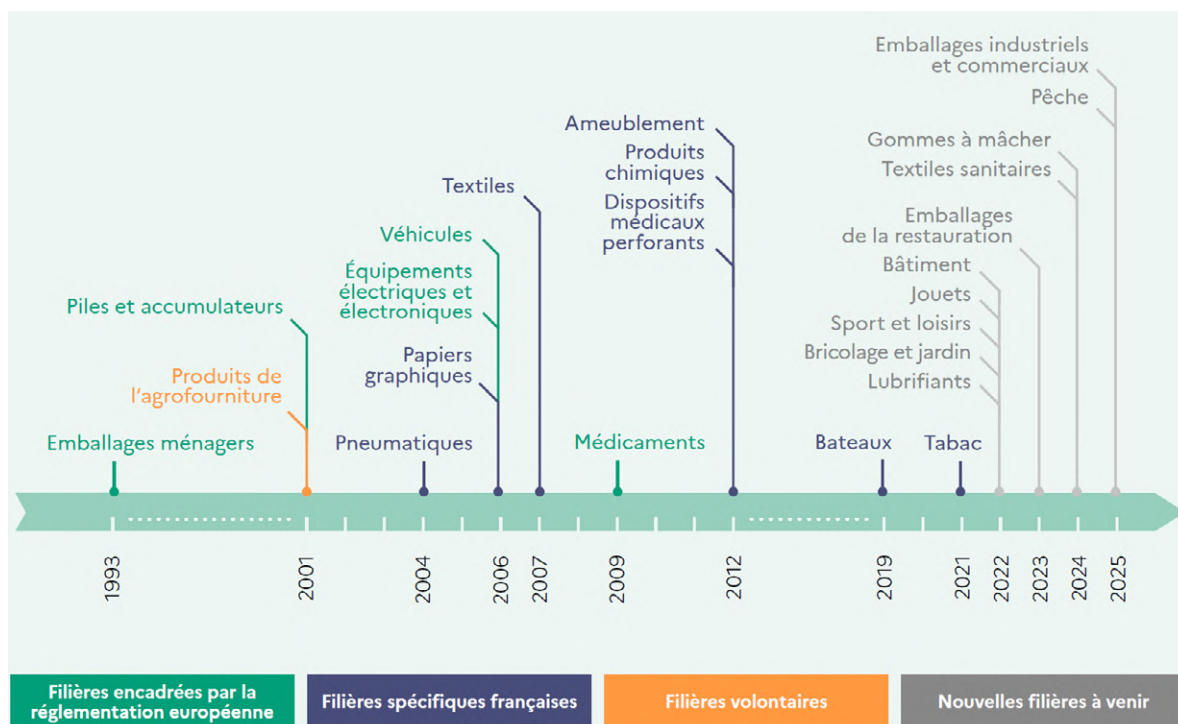
- [Tourisme durable : 20 mesures pour une transition de la 1^{ère} destination touristique mondiale](#) (ADEME)
- [Bulletin Eclaira Tourisme, soutenir la transition](#)
- [Flocon vert](#)



**CONTRIBUER À L'ATTEINTE
DES OBJECTIFS DES FILIÈRES REP**

Les filières REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets, qui concernent aujourd'hui une quinzaine de filières. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les personnes responsables de la mise sur le marché des produits peuvent être rendues responsables d'assurer la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Certaines filières REP font l'objet d'une planification régionale « spécifique » avec des recommandations : il s'agit des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques, des véhicules hors d'usage (VHU) et des déchets de textiles, linge de maison et chaussures (TLC).

Les filières soumises à REP



Source : extrait du Mémo REP 2021 données 2020 - Dépôt légal : ©ADEME Éditions, Décembre 2021

LOI AGECE

La loi AGECE étend encore le périmètre des produits soumis à une REP en créant une dizaine de filières supplémentaires qui concernent : les emballages professionnels, les matériaux de construction du secteur du bâtiment, les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les huiles minérales ou synthétiques, les produits du tabac, les gommes à mâcher, les textiles sanitaires à usage unique, les engins de pêche contenant du plastique (Art. 62).



➔ **Retrouvez en annexe le détail des filières REP :**

- Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP et période de l'agrément en cours
- Nom des éco-organismes ou organisations mutualisées
- Objectifs de gestion des déchets (collecte, recyclage, valorisation)

Les déchets d'emballages ménagers et papiers

La filière des déchets d'emballages ménagers couvre les 5 grands matériaux d'emballages que sont le papier-carton, le plastique, l'acier, l'aluminium et le verre. Trois éco-organismes agréés (Adelphe, CITEO (ex : Éco-Emballages) et Léko) gèrent la filière pour le compte des producteurs et reversent les contributions perçues sous forme de soutiens aux collectivités. Un cahier des charges d'agrément précise les règles à suivre par les éco-organismes agréés.

Les objectifs de recyclage pour la filière d'ici à 2022 sont :

- 75% pour les emballages ménagers
- 65% pour les papiers des ménages et assimilés

Objectifs SRADDET

- Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers en plastique sur l'ensemble du territoire régional d'ici à 2022
- Harmoniser les consignes de tri d'ici à 2025

Le bac de tri s'ouvre progressivement à tous les emballages en plastique, grâce à la simplification du geste de tri, effective pour plus de 50% des Français depuis fin 2020. En région Auvergne-Rhône-Alpes, le déploiement de l'extension des consignes de tri est estimé à 58% au moment de l'étude CITEO sur la caractérisation des emballages et papiers dans les ordures ménagères (CEPOM) en 2020 et 2021. Le déploiement est légèrement en retrait par rapport à la moyenne nationale (64%).

CITEO constate que l'extension des consignes de tri permet de réduire de 7kg/hab/an les emballages et papiers dans les OMR. La simplification se ressent notamment sur les emballages plastiques (-2,8 kg) et les papiers cartons (-2,8 kg).

En 2021, la performance de collecte d'emballages et de papiers triés s'élève à 69,5 kg/hab. Les performances du recyclage de la filière des déchets d'emballages et papiers ne sont pas individualisées par région. Au niveau national, le taux de recyclage est de 72% pour les emballages ménagers (3,8 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclées) et de 62% pour les papiers graphiques (1 million de tonnes de papiers graphiques recyclées).

* caractérisation des emballages et papiers dans les ordures ménagères

Indicateurs CEPOM* 2021

52 kg/hab d'emballages et de papiers restants dans les OMR



Plastiques

17 kg/hab/an



Autres
emballages
légers

18 kg/hab/an



Emballages
en verre

8 kg/hab/an



Papiers

9 kg/hab/an

Source : CITEO, données OMR 2019

Les textiles, linge de maison et chaussures

On estime à près de 10 kg par habitant et par an la quantité de textiles, linge de maison et chaussures (TLC) mise sur le marché en France. Après leur utilisation, les vêtements sont souvent jetés avec les ordures ménagères alors qu'ils pourraient être réemployés ou réutilisés s'ils sont en bon état, ou recyclés s'ils sont abimés.

ReFashion gère la filière TLC pour le compte des producteurs. **Les objectifs de l'éco-organisme sont :**

- Collecte : 50% des quantités mises sur le marché
- Recyclage matière (réutilisation et recyclage) : 95%
- Élimination : au maximum 2%



Objectifs SRADDET

- Développer le réseau de points de collecte sélective
- Atteindre un niveau de collecte de 6 kg/hab./an d'ici 2031, soit 3 kg/hab./an de TLC supplémentaires collectés
- Recycler 2,7 kg/hab./an de TLC supplémentaires d'ici à 2031

Indicateurs 2021

- **1 499** habitants / point d'apport volontaire
- **31 202 t** de TLC
- **3,8 kg** collectés par habitant
- **6** centres de tri (équivalent à 2020)
- **11 687 t** triées

Données ReFashion pour 2021

Le ratio de collecte des TLC par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans la moyenne nationale de 3,8 kg/hab./an pour 2021. Le nombre de points d'apport volontaire en région est également dans la moyenne nationale. Après une baisse des tonnages collectés en 2020 liée à la crise sanitaire, le niveau de collecte en région s'est rétabli et a dépassé le niveau de 2019 à 29 650 tonnes.

En 2021, 11 687 tonnes de TLC sur les 31 202 tonnes collectées en Auvergne-Rhône-Alpes ont été triées dans 6 centres de tri régionaux : ALPES TLC (73), ÉCO TRI INTERNATIONAL (38), EVIRA (38), LA FIBRE SAVOYARDE (74), LE RELAIS BOURGOGNE - LE RELAIS 42 (42), LE TRI D'EMMA (42). Le nombre d'emplois (équivalent temps plein) consacrés au tri peut être estimé à 75.

Les performances de la filière sur le recyclage matière ne sont pas connues pour l'échelon régional. Au niveau national, le tri conduit à réutiliser 57,9% des TLC et à en recycler 32,1%. Les TLC sont également valorisés sous forme de CSR pour 8,7%.

Les projets

Retour d'expérience – Revaloriser les stocks dormants de textiles de la région

La société feat.coop a mis en place une solution physique et digitale pour organiser une gestion des stocks dormants vertueuse, qui implique, toutes les parties prenantes dans la co-construction de la solution. Après une enquête auprès de 12 industriels de la région, elle propose une solution permettant :

- d'une part, aux industriels de commercialiser des stocks qui n'avaient peu ou pas de valeur, grâce à une place de marché en ligne : les produits étant aussi présentés dans un espace d'exposition de matières et composants textiles, à Lyon

- d'autre part, aux professionnels de la mode, marques, et artisans, de trouver facilement les matières dont ils ont besoin pour leurs créations

Economiquement rentable pour les industriels comme pour les professionnels de la mode, cette approche réduit l'impact carbone lié à la gestion des stocks dormants de textiles (transport, destruction en fin de vie) mais elle limite aussi l'utilisation de matière neuve en incitant à la valorisation de la matière existante. Enfin, elle contribue au maintien et à la redynamisation de la filière textiles régionale.



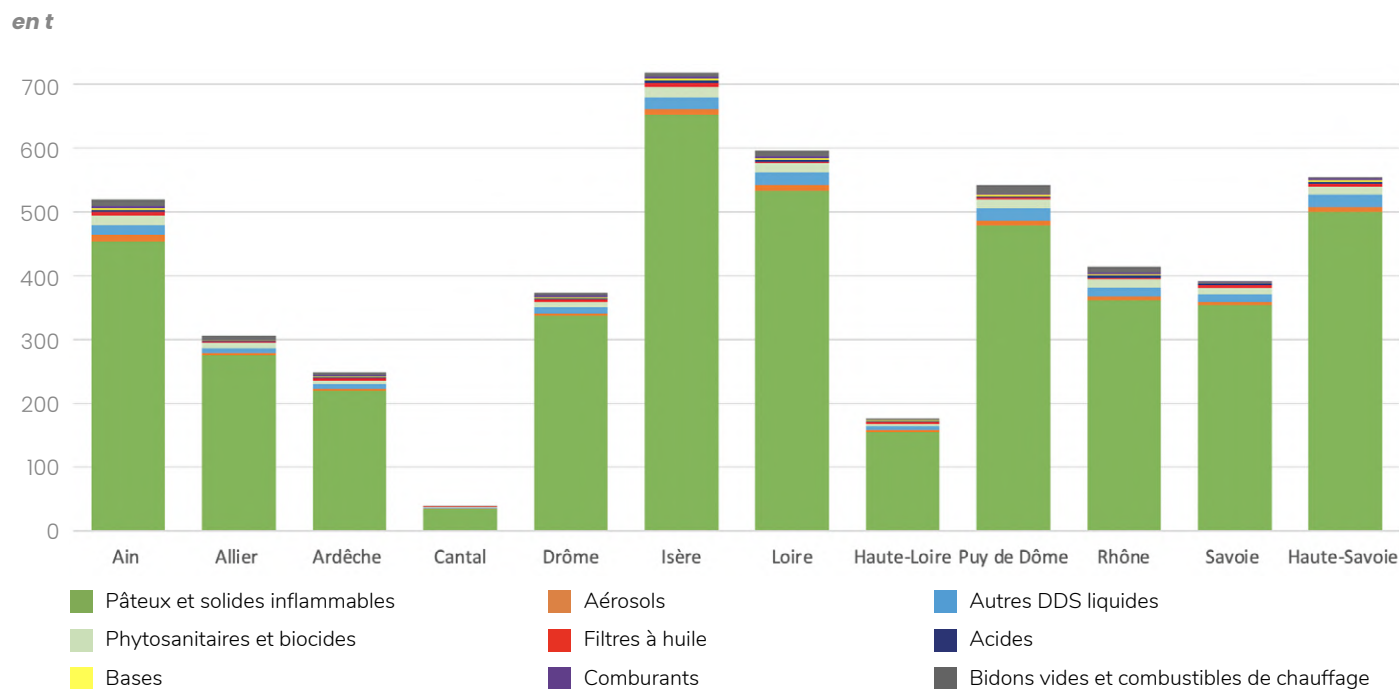
Les autres filières

Les données brutes des filières REP sont peu disponibles à l'échelle régionale.

L'inventaire des performances des filières REP peut être complété par les données de l'éco-organisme EcoDDS pour des déchets diffus spécifiques (DDS) issus de produits chimiques (peintures, vernis, filtres à huile, liquide de refroidissement, déboucheur de canalisation, engrais, herbicides, allume-feu, ...).

La région Auvergne-Rhône-Alpes a collecté en 2021, 4 884 tonnes de DDS soit 13,9% du tonnage des DDS capté sur le territoire national. La collecte s'est faite principalement auprès des 424 déchèteries du territoire conventionnées avec EcoDDS.

TONNAGES DE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES CAPTÉS PAR ECODDS



Source : EcoDDS - janvier 2023



Avec le plus grand nombre de déchèteries conventionnées (63), c'est le département de l'Isère qui a collecté le plus de DDS en 2021.



AMÉLIORER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

Les marchés publics

Avec plus de 11 milliards d'euros en 2021¹ en Auvergne-Rhône-Alpes, la commande publique est un levier important pour l'économie locale. Elle constitue un outil déterminant pour le développement des petites et moyennes entreprises mais également pour le développement d'achats plus responsables sur le plan social et environnemental. Des évolutions récentes du droit ont permis de faciliter l'accès des PME à la commande publique (loi PACTE du 22 mai 2019, loi ASAP du 7 décembre 2020). Le plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD 2022-2025) renforce les obligations de prise en compte de considérations sociales et environnementales. Les acheteurs publics comme les entreprises vont devoir se mettre en ordre de marche pour répondre à ces obligations, qui concernent tous les segments d'achat.



LOI AGEC

Intégrer dans les achats publics des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans des proportions de 20% à 100% selon le type de produit (Art. 58). Le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 fixe pour des produits ou des catégories de produits, les proportions minimales de biens devant être issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

« Les ordinateurs, les photocopieurs, les téléphones, le mobilier de bureau, les véhicules, ... devront être issus à 20% du réemploi ou de la réutilisation ou devront intégrer des matières recyclées ».

¹ Source : Intercommunalités de France et Banque des Territoires, La commande publique en 2021, novembre 2022



PNAD 2022-2025

En 2022, est sortie la 3e édition du Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 qui repose sur deux grands objectifs : d'ici 2025, 100% des contrats de la commande publique devront comprendre au moins une considération environnementale (contre 15,8% constatés en 2019) ; et 30%, au moins une considération sociale (12,5% en 2019). La publication de différents textes liés notamment à l'alimentation durable ou encore à l'économie circulaire impose désormais l'intégration de considérations environnementales renforcées dans les marchés publics. Une considération environnementale est définie comme la prise en compte de la dimension environnementale dans l'acte d'achat².

² Plan national pour des achats durables

Le service de Guichet Vert

Afin d'aider les acheteurs soumis au code de la commande publique, le Commissariat général au développement durable (CGDD) a développé et mis en place un service de Guichet vert. Ces Guichets verts ont vocation à mailler le territoire national. En région, AURA-EE porte ce service et répond aux sollicitations de premier niveau.



L'accompagnement des acteurs

Le réseau régional sur l'éco-responsabilité et le développement durable (RREDD)

Pour les aider à construire des **marchés publics plus circulaires**, les acheteurs publics régionaux peuvent s'appuyer sur le RREDD : le réseau, animé par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) fédère aujourd'hui 250 structures publiques (collectivités territoriales, établissements de santé et État). Le réseau offre aux acheteurs publics :

- Des outils en ligne pour les aider dans leurs démarches d'achats responsables (guide méthodologique avec fiches pratiques, accès à une grande diversité de cahiers des charges, ...)
- Des formations généralistes ou thématiques
- Des accompagnements à la carte

En 2022, plus de **80 structures** ont été accompagnées ou sensibilisées en région par le RREDD.

L'action collective « COEF P »

Le Centre international de ressources et d'innovation sur le développement durable (CIRIDD), avec l'action collective « COEF P » soutenu financièrement par l'ADEME, accompagne les collectivités qui souhaitent **intégrer l'économie de la fonctionnalité** dans leurs achats. L'accompagnement repose sur une méthodologie d'intégration de l'économie de la fonctionnalité par l'identification des processus et des usages, des freins et des leviers en mobilisant les parties engagées dans l'élaboration des marchés.

Quatre collectivités ont été **accompagnées** lors de l'opération collective de 2017 à 2021 : la Métropole du Grand Lyon, la ville de Grenoble, Valence Romans Agglomération et le Département de la Loire.



Un guide [«Favoriser l'intégration des principes de l'économie de la fonctionnalité dans la commande publique»](#) a été conçu à partir des différents retours d'expériences recueillis de cette action pilote.



RESSOURCES

- Plateforme du [Réseau des administrations publiques intégrant le développement durable \(RAPIDD\)](#)
- La [Clause Verte](#)
- La [Réf](#) : outil développé par le réseau Reseco et 3AR en Nouvelle-Aquitaine pour connaître les obligations réglementaires en matière d'achat public durable
- [Réseau régional sur l'éco responsabilité et le développement durable \(RREDD\)](#)
- Formation [Fondamentaux de la commande publique durable](#)
- Le [Guichet vert](#) : conseil environnemental gratuit de proximité d'une durée d'1h maximum pour l'intégration de considérations environnementales dans les marchés publics
- [Fiches initiatives](#) (Centre de ressources pour les territoires en transition d'Auvergne-Rhône-Alpes)

Les projets

Retour d'expérience - Marché de mobilier de seconde main du Grand Annecy > Éco-mobilier

À l'occasion de la restauration d'un bâtiment, la collectivité a passé un marché ayant pour objet la fourniture de mobilier bois, sur-mesure, écoconçu dans les conditions de l'upcycling, afin de privilégier un aménagement entièrement issu de la réutilisation de matériaux bois ou issu du marché de la seconde main. Cela s'inscrit dans le cadre du futur SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) de la collectivité, et du décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Le Grand Annecy figure parmi les lauréats de la 15^e édition des trophées de la commande publique.

Bilan de l'initiative

Le mobilier est :

- composé en bois et comprend au moins 80% de bois réutilisé (et fabriqué selon les principes de l'upcycling)
- modulable dans l'espace selon les changements d'usage
- démontable et facilement stockable (rationalisation du volume d'achat de mobilier en privilégiant la modularité)
- fini avec de l'huile écologique en phase aqueuse (émissions dans l'air intérieur Catégorie A+) à faible teneur en Composite organique volatil (COV), éco labélisé (Eco label européen FR/044/011)





2

VALORISATION ORGANIQUE ET MATIÈRE

Valorisation organique

Objectif SRADET

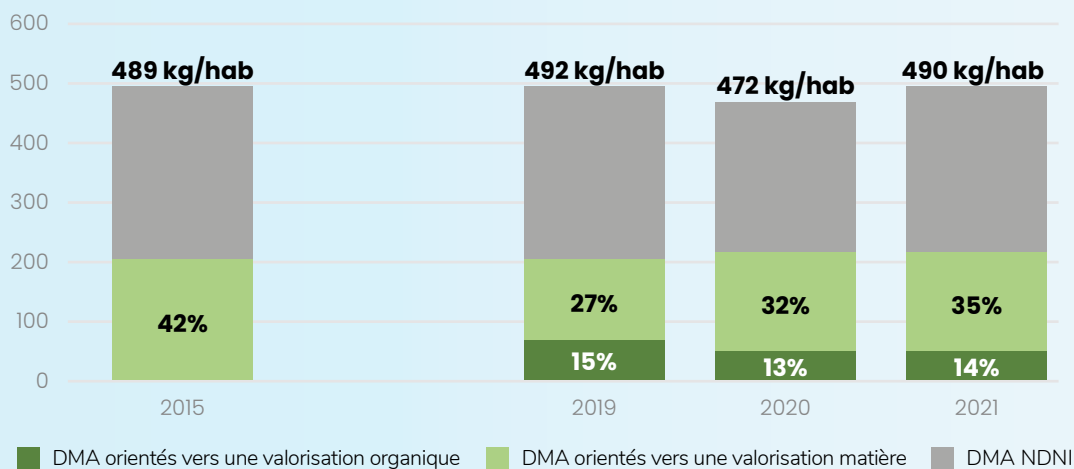
L'augmentation du taux de valorisation organique contribue à l'objectif de réduction de l'enfouissement de 50% entre 2010 et 2025

Indicateurs 2021

- 13% de valorisation organique des DNDNI produits en région
- 14% des DMA NDNI orientés vers une valorisation organique*
- 13% des DAE NDNI orientés vers une valorisation organique**

ÉVOLUTION DU RATIO DMA NDNI PAR HABITANT ET DES TAUX DE VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

en kg/hab



Source : Sindra 2022, données 2021

Valorisation matière

Objectif SRADET

- Atteindre un taux de valorisation matière et organique de :
 - 65% en 2025
 - 70% en 2031 soit un effort de valorisation matière et organique de 1 057 kt supplémentaires par rapport à 2015

Indicateurs 2021

- 39% de valorisation matière des DNDNI produits en région
- 35% des DMA NDNI orientés vers une valorisation matière***
- 44% des DAE NDNI orientés vers une valorisation matière***

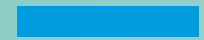


La valorisation organique est suivie depuis 2019. Les tonnages de DAE sont connus depuis la mise en place d'une enquête spécifique en 2021.

* Flux de déchets collectés par le SPGD envoyés vers une filière de valorisation organique.

** Flux DAE hors déchets agricoles entrant en filières de valorisation organique.

*** Le taux de valorisation matière est calculé avec réaffectation des mâchefers issus des DMA NDNI et DAE NDNI produits en région.



VALORISATION ORGANIQUE

Les performances des filières de tri et de valorisation

Les déchets organiques regroupent :

- Les déchets végétaux ou déchets verts : tontes de gazon, sous-produits agricoles, déchets d'élagage
- Les déchets alimentaires : épluchures, restes de repas, huiles de cuisson, produits périmés
- Les sous-produits animaux : os, sang, fumiers, lisiers, ...

La production des déchets organiques concerne aussi bien les particuliers que les acteurs économiques ou les collectivités. De nombreux secteurs sont concernés : l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, les restaurants des établissements d'enseignement et des entreprises, les collectivités, ... Les déchets organiques suivent différentes filières de valorisation : compostage, méthanisation, TMB-compostage ou TMB-méthanisation.

Objectif SRADDET

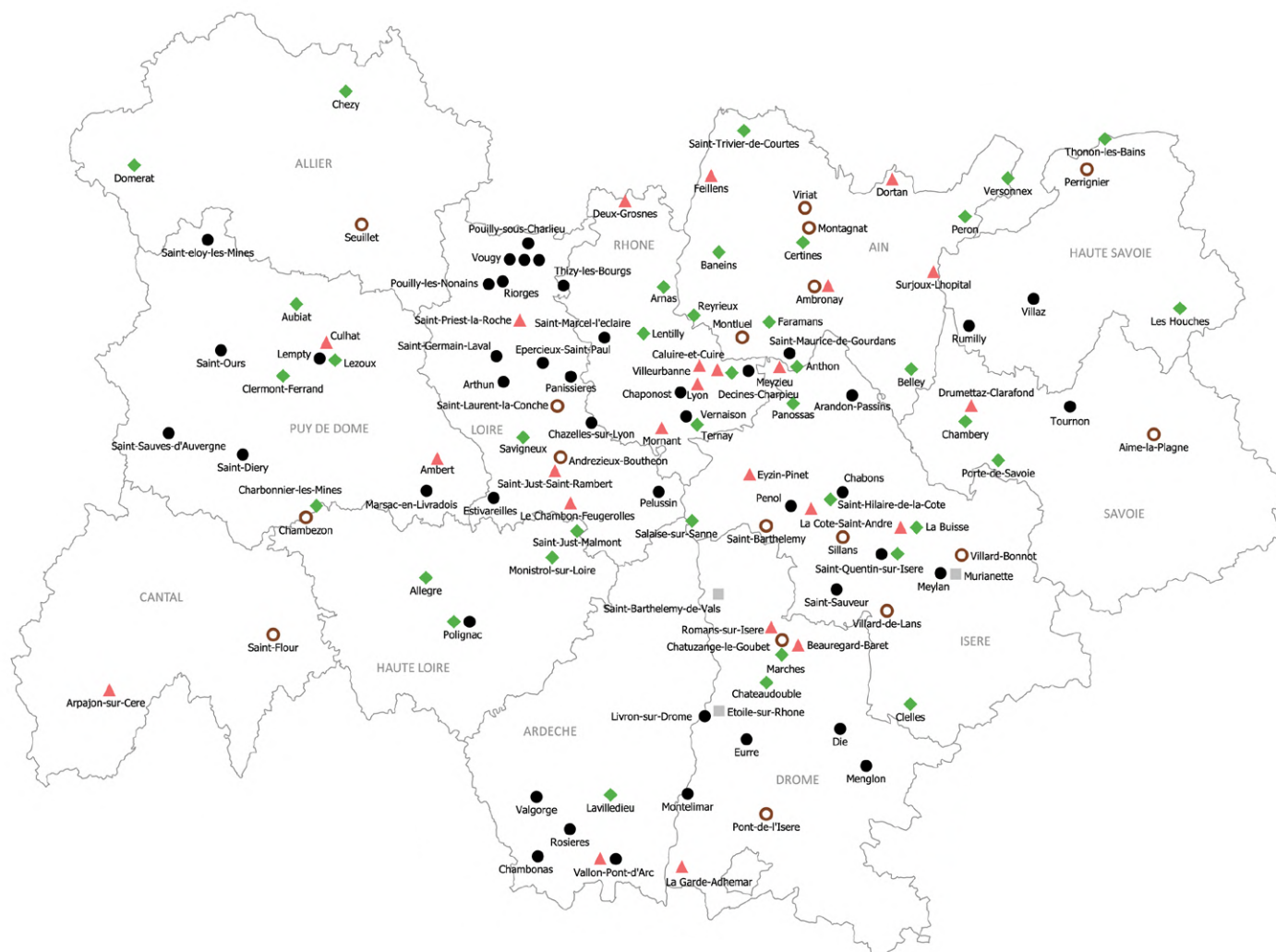
Potentiel de collecte de déchets alimentaires (en lien avec l'obligation de tri à la source des biodéchets)

	Entre 2015 et 2025	Entre 2015 et 2031
Issus des DMA	83 000 t	86 000 t
Issus des DAE	87 000 t	90 000 t
TOTAL	170 000 t	176 000 t



©Michel Pérès/Auvergne-Rhône-Alpes

LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROYAGE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021



En 2021

125 plateformes

548 kt de biodéchets
produites en Auvergne-Rhône-Alpes
et traitées dans les plateformes
de compostage et de broyage

Plateformes par catégorie

- Broyage (44)
- ◆ Déchets verts* (37)
- ▲ Déchets verts et biodéchets (24)
- Déchets verts et boues/effluents d'élevage (17)
- OM brutes avec TMB (3)

* biodéchets des ménages, des entreprises et déchets agro-alimentaires

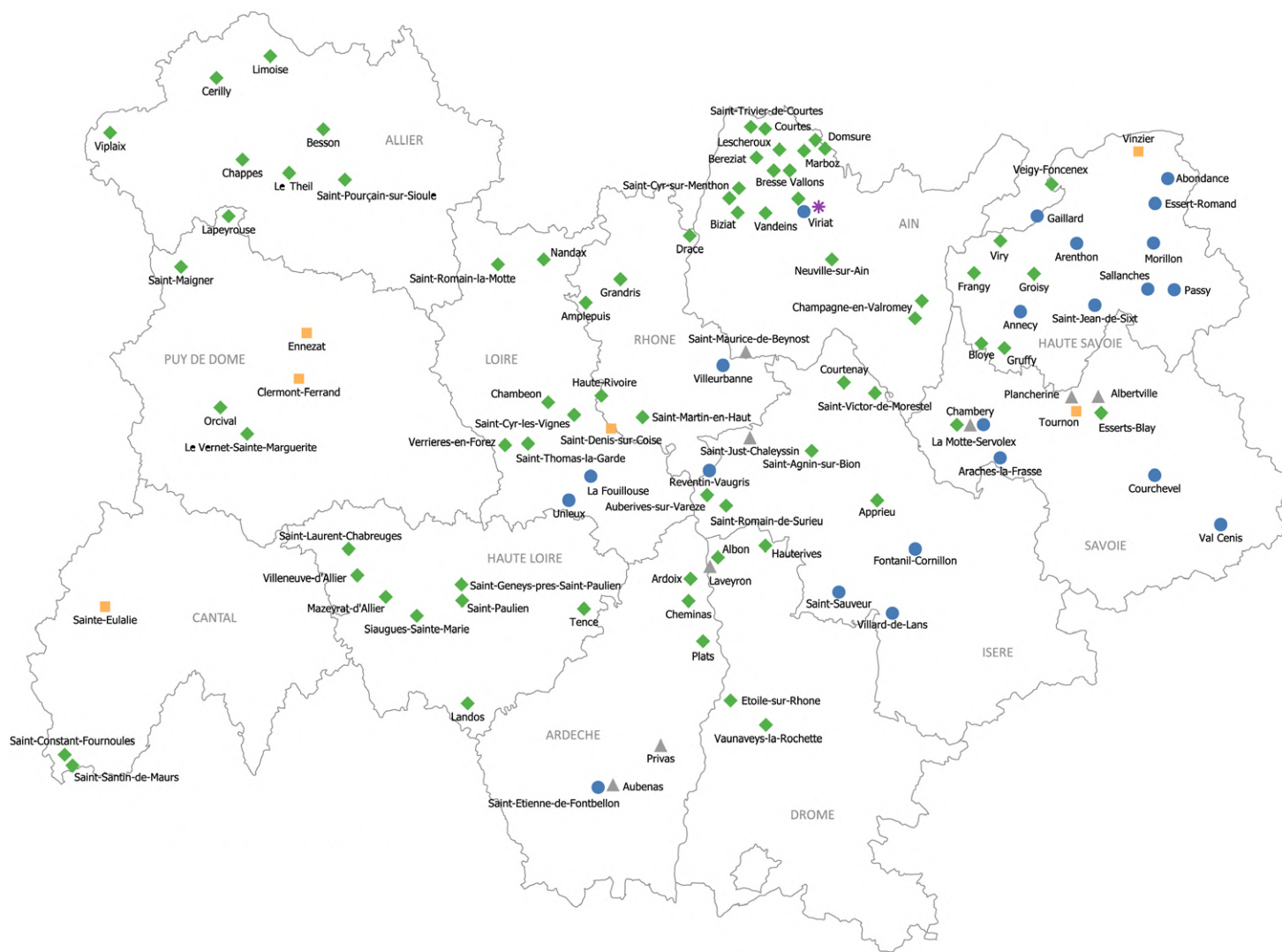
➔ Voir la liste en annexe

Sources : plateformes - Sindra 2022 / Limites administratives : IGN

0 50 km



LES SITES DE MÉTHANISATION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021



Sources : sites de méthanisation - Sindra 2022 / Limites administratives : IGN

En 2021

6 méthaniseurs territoriaux

1 méthaniseur porté par une collectivité

66 kt de biodéchets produites en Auvergne-Rhône-Alpes et traitées dans les méthaniseurs territoriaux

Sites de méthanisation par typologie

- ◆ Agricole (70)
- Centralisée/Territoriale (6)
- * Déchets ménagers et assimilés (1)
- ▲ Industriel (8)
- Station d'épuration (22)

➔ Voir la liste en annexe



Augmenter le tri et la valorisation organique des déchets non dangereux non inertes

Le « tri à la source des biodéchets » regroupe les collectes séparées des biodéchets, le compostage individuel, autonome ou partagé, le broyage de déchets verts, les installations d'hygiénisation en méthanisation et les plateformes de compostage accueillant des biodéchets.

Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou au compostage de proximité. Le reste représente une ressource importante en matière et en énergie et doit être détourné de l'incinération et de l'enfouissement.

Objectif SRADET

L'augmentation du taux de valorisation organique contribue à l'objectif de réduction de l'enfouissement de 50% entre 2010 et 2025 (-1,1 Mt de déchets enfouis)

Indicateurs 2021

Traitement en plateformes de compostage

- 548 kt de biodéchets
- 33 kt de déchets alimentaires
- 515 kt de déchets verts

Traitement en unités de méthanisation (de collectivité ou territoriale)

- 66 kt de biodéchets
- 60 kt de déchets alimentaires
- 6 kt de déchets verts

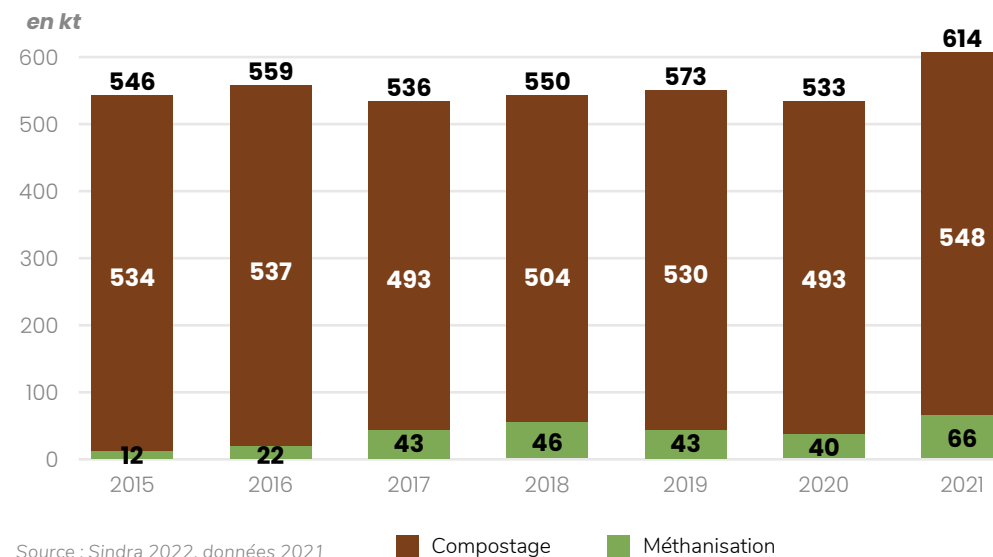
En 2021, **614 kt** de biodéchets produites en Auvergne-Rhône-Alpes ont été envoyées dans une filière de valorisation organique.



LOI AGEC

- 1^{er} janvier 2023 : l'obligation de tri à la source des biodéchets s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an.
- 1^{er} janvier 2024 : l'ensemble des biodéchets et des huiles usagées devra faire l'objet d'une gestion de proximité telle que le compostage ou d'une collecte séparée pour être valorisé.

TONNAGES DE BIODÉCHETS PRODUITS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENVOYÉS EN VALORISATION ORGANIQUE



Focus : huiles alimentaires

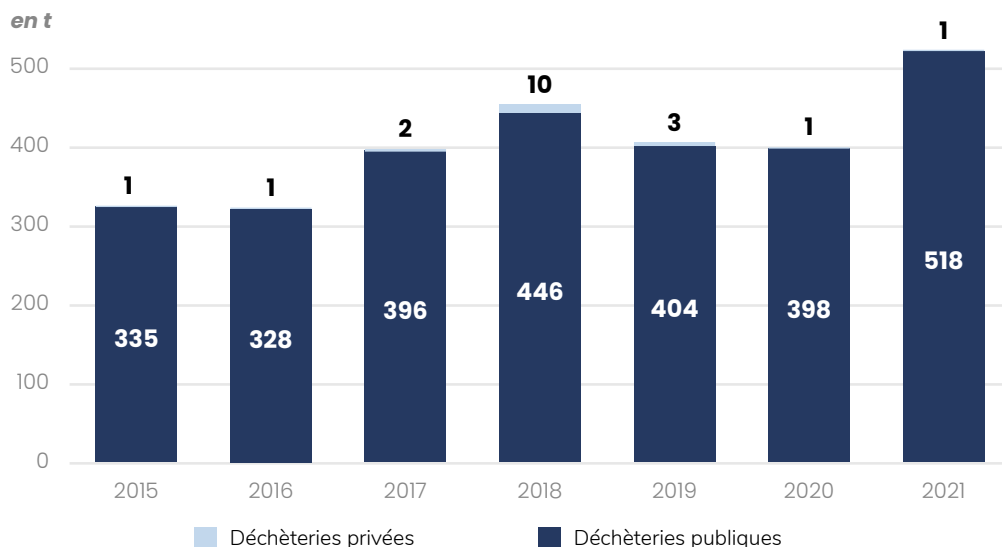


Depuis 2016, la collecte et le traitement des biodéchets sont obligatoires pour les producteurs de plus de 10 t/an de biodéchets et/ou de 60 l/an d'huiles alimentaires. Ils sont tenus de les collecter à part en vue d'une valorisation organique.

Indicateur 2021

≈ 500 t d'huiles alimentaires collectées dans les déchèteries (majoritairement publiques)

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'HUILES ALIMENTAIRES COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE



Source : Sindra 2022, données 2021

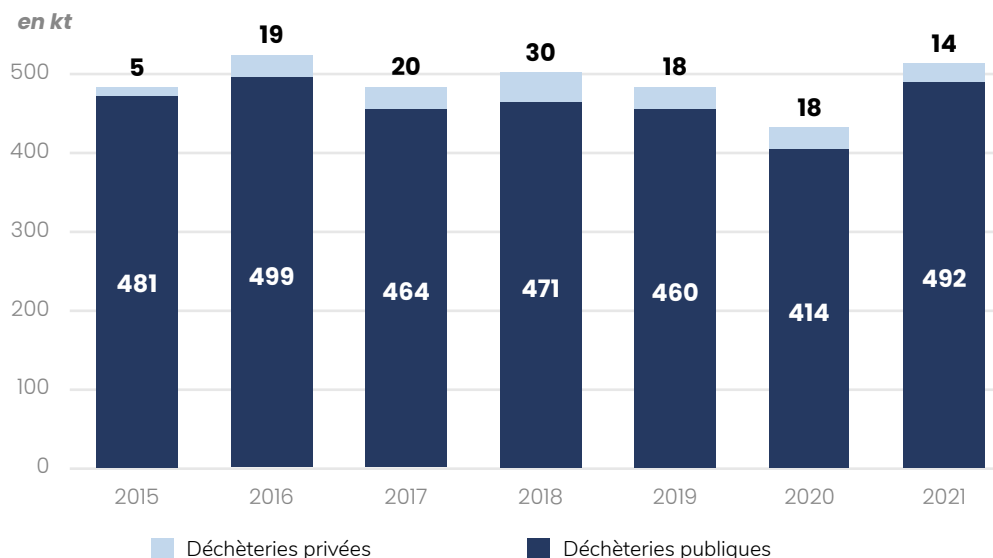
En 2021, les tonnages collectés d'huiles alimentaires ont fortement augmenté sur les déchèteries publiques. 64 déchèteries supplémentaires ont collecté des corps gras en 2021 par rapport à 2020.

Focus : déchets verts

Indicateurs 2021

- 506 kt de déchets verts collectés
- 79% des déchets verts transitent par une déchèterie publique ou privée

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS VERTS COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIE



Source : Sindra 2022, données 2021

La tendance à la baisse des tonnages de déchets verts collectés en déchèterie constatée entre 2018 et 2020 ne se confirme pas en 2021, avec une quantité collectée supérieure aux quatre dernières années (plus 17% entre 2020 et 2021). Le tonnage de déchets verts est fortement soumis aux aléas météorologiques. À noter que l'été 2021, particulièrement humide en Auvergne-Rhône-Alpes, a impacté fortement les quantités de déchets verts collectés sur cette période par rapport aux années précédentes.

Augmenter le tri et la valorisation organique des déchets ménagers et assimilés

ÉTAT DE L'ÉTAT DES LIEUX 2015

Production moyenne de biodéchets par habitant : **110 kg**.
Grande disparité entre les départements : de 61 à 167 kg/hab.



Déchets alimentaires
19 kg/hab



Déchets verts
91 kg/hab

LOI AGEC

Généraliser pour tous, le tri à la source des biodéchets à compter du 31 décembre 2023 (Art.88).

Indicateurs 2021

- **14% de valorisation organique** des DMA non dangereux non inertes
- **5 collectivités** ont mis en place la **collecte séparée des déchets alimentaires**, ce qui représente un peu plus de 17 kt collectées, soit **23 kg/hab** en moyenne
- **9 collectivités** ont mis en place la **collecte séparée des déchets verts**

9 collectivités disposent d'un service de collecte des déchets verts

Collectivités	Tonnages collectés (en t)	Ratio à l'habitant (kg/hab.desservi)	Population desservie
03 • Communauté d'Agglomération Vichy Communauté	728	16	46 150
03 • Sictom Nord Allier	2 436	126	19 385
15 • Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	219	45	4 910
15 • Saint-Flour Communauté	439	53	8 276
42 • Saint-Étienne Métropole	4 462	13	356 572
43 • Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	966	16	60 063
69 • Communauté de Communes Vallons du Lyonnais	96	3	32 265
69 • Métropole de Lyon	1 125	21	54 531
73 • Sirtom de Maurienne	72	10	7 460
TOTAL	10 542	18	589 612

5 collectivités disposent d'un service de collecte des déchets alimentaires* des ménages

Collectivités	Tonnages collectés (en t)	Ratio à l'habitant (kg/hab.desservi)	Population desservie
38 • Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	1 882	20	94 819
38 • Grenoble Alpes Métropole	3 295	12	285 663
63 • Clermont Auvergne Métropole	11 740	39	300 636
63 • Communauté de Communes Ambert Livradois Forez	43	6	6 702
69 • Métropole de Lyon	148	3	52 909
TOTAL	17 108	23	740 729

* Anciennement appelé collecte de biodéchets au niveau national

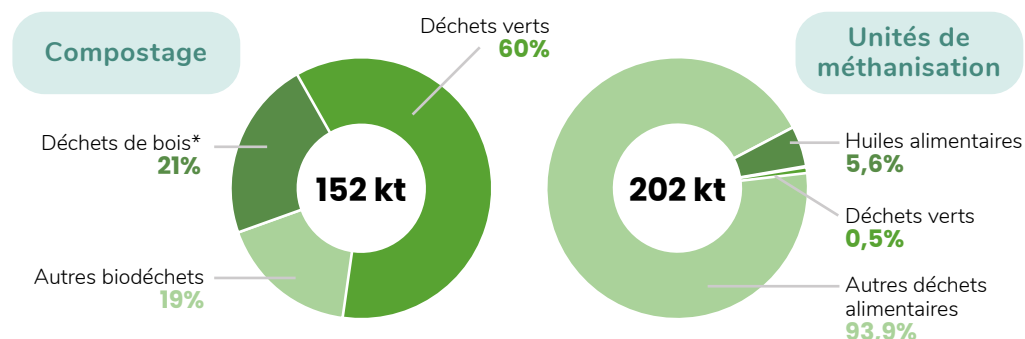
Augmenter le tri et la valorisation organique des déchets d'activités économiques

LA COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DES PROFESSIONNELS PAR LES COLLECTIVITÉS

9 collectivités disposent d'un service de collecte des déchets alimentaires pour les professionnels soit 1 480 tonnes collectées, en 2021.

Collectivités	Tonnages collectés (en t)
03 • Communauté d'Agglomération Vichy Communauté	3
38 • Sictom du Guiers	164
63 • Syndicat du Bois de l'Aumône	459
73 • Communauté d'Agglomération Arlysère	269
73 • Communauté de Communes Coeur de Tarentaise	27
73 • Grand Lac Communauté d'Agglomération	101
74 • Communauté d'Agglomération du Grand Anancy	347
74 • Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	81
74 • Communauté de Communes Sources du Lac d'Anancy	30
TOTAL	1 480

LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Source : Sindra 2022, données 2021

En 2021, **354 kt** de biodéchets des entreprises ont été envoyés en filière de valorisation organique. **220 kt** sont des déchets alimentaires provenant majoritairement de l'industrie agro-alimentaire.

LOI GRENELLE II

Depuis 2016, la collecte et le traitement des biodéchets sont obligatoires pour les **gros producteurs**. Les producteurs de plus de **10 tonnes de biodéchets par an et/ou de 60 litres d'huiles alimentaires par an** sont tenus de les collecter à part en vue d'une valorisation organique.

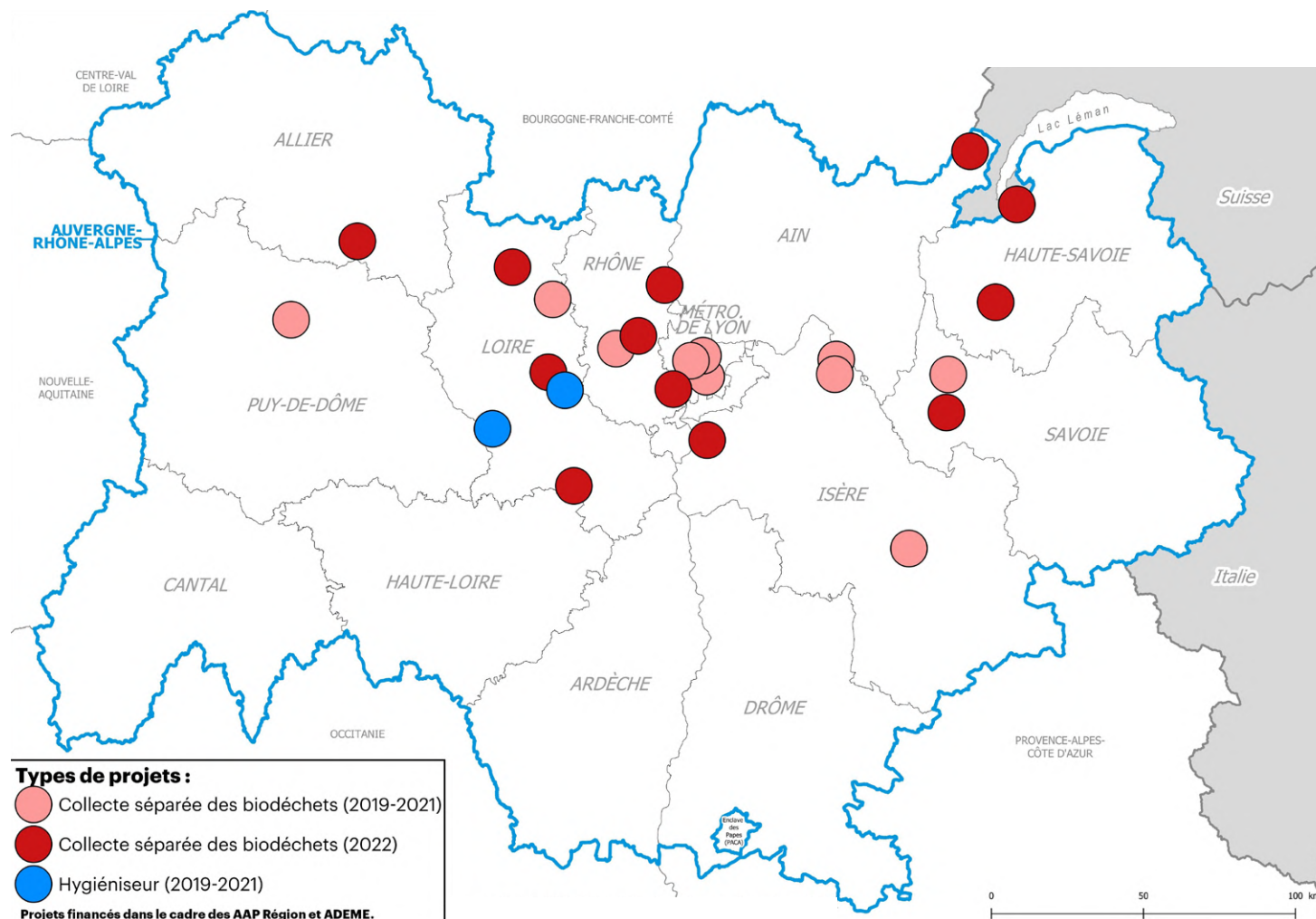
LOI AGEC

À partir du 1^{er} janvier 2023, cette obligation s'applique aux producteurs de plus de **5 tonnes de biodéchets par an**.

* Déchets de bois compostés ou broyés. Certaines plateformes de compostage disposent de plateformes de broyage.

Les projets de collecte séparée des biodéchets et d'hygiénisation en Auvergne-Rhône-Alpes (2019-2022)

PROJETS FINANÇÉS DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION



Les projets déployés en 2022

12 projets de collecte séparée des biodéchets
→ 12 726 tonnes détournées des ordures ménagères résiduelles

8,2 M€ investis

2,5 M€ de subventions ADEME

Sources : ADMIN EXPRESS@2022 - IGN©, Région Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME.

Réalisation : Région Auvergne-Rhône-Alpes - DSIUD, février 2023.

Projets pour 2022

La région compte en 2022, 12 nouveaux projets de collecte, stockage et traitement de biodéchets.

Les projets de collecte séparée des biodéchets, d'un montant de 8,2 millions d'euros, ont donné lieu à un soutien financier de l'ADEME de 2,5 millions d'euros. Ces projets portent sur 12 726 tonnes de biodéchets.

COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS

Projet	Maître d'ouvrage	Localisation	Quantité déchets (en t)
Expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	01 • Gex	70
Expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté d'Agglomération Vichy Communauté	03 • Vichy	224
Expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu	38 • Vienne	172
Déploiement d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté de Communes de Forez-Est	42 • Feurs	450
Mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets	Roannais Agglomération	42 • Roanne	2 700
Collecte et traitement des biodéchets des professionnels	COMPOST'OND	42 • Le Chambon Feugerolles	1800
Déploiement d'une collecte séparée des biodéchets	SITOM SUD RHONE	69 • Brignais	259
Mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle	69 • L'Arbresle	265
Expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets	SYTRAIVAL	69 • Villefranche-sur-Saone	82
Mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté d'Agglomération du Grand Chambéry	73 • Chambéry	4 230
Expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté d'Agglomération Annemasse-Les-Voirons Agglomération	74 • Annemasse	400
Déploiement d'une collecte séparée des biodéchets	Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	74 • Annecy	2 074

Source : projets ayant bénéficié d'une subvention de l'ADEME en 2022

Retour d'expérience – OuiCompost

OuiCompost est une entreprise de l'Économie sociale et solidaire créée en 2019. OuiCompost collecte les déchets alimentaires en métropole lyonnaise pour les valoriser en compost et participer, à leur échelle, aux projets de végétalisation urbaine. OuiCompost opère en mode ultra-local avec deux exclusivités lyonnaises :

- les collectes sont réalisées (pour la très grande majorité) en vélo-remorques à assistance électrique
- les sites de compostage sont installés dans Lyon intra-muros (Confluence, Gerland)

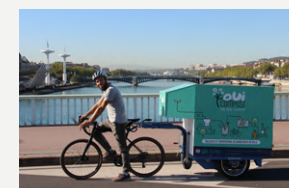
OuiCompost collecte et valorise les biodéchets produits par les professionnels (restaurants, hôtels, commerces alimentaires, bureaux, fleuristes...), mais aussi ceux des marchés publics auxquels ils participent (bornes à compost, marchés forains alimentaires, cantines scolaires). Leur compost OuiCompost produit 100% local et naturel est utilisé exclusivement dans la métropole, évitant ainsi des transports polluants.

Contact OuiCompost : Marc Ferrieux
06 62 07 56 31 / marc@ouicompost.fr

En 2022, OuiCompost,
au côté de tous ses clients partenaires a valorisé
172 Tonnes de biodéchets!
ce qui représente :

- 6 390 kg** d'émissions CO₂ évitées
soit l'équivalent de
6 A/R Paris-New York en Avion
- 10 150 km** parcourus à vélo
pour une ville apaisée et respirable
- 34 400 kg** de compost produit localement
soit 1,72 hectare de potager nourri
naturellement pendant 1 an
- 9 100 Heures** d'emplois locaux non délocalisables,
créés pour une ville durable

contact@ouicompost.fr



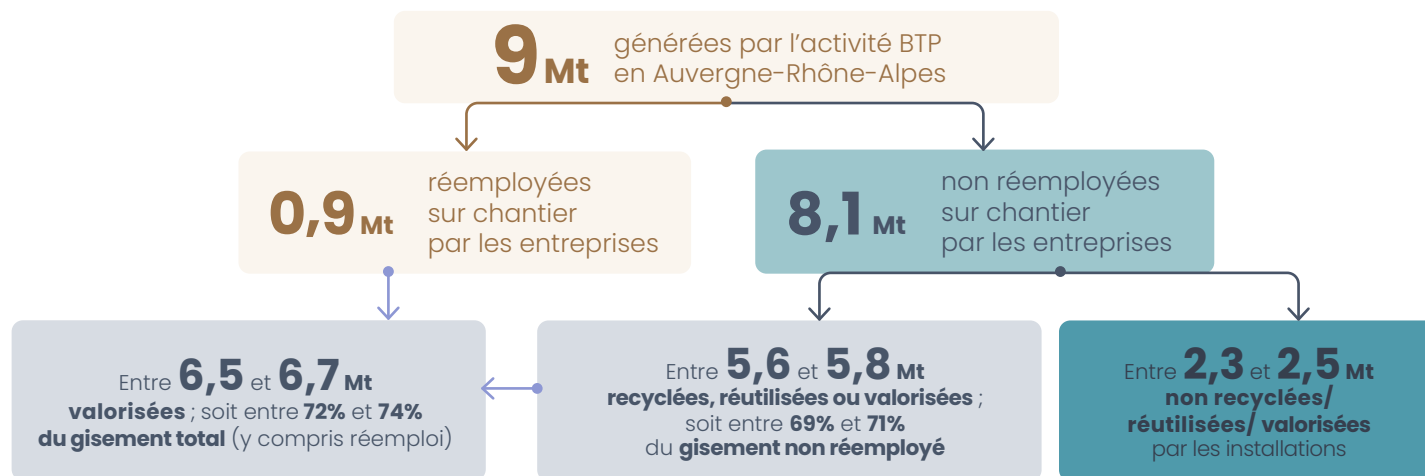
Source : OuiCompost



VALORISATION MATIÈRE

Augmenter le tri et la valorisation matière des déchets inertes

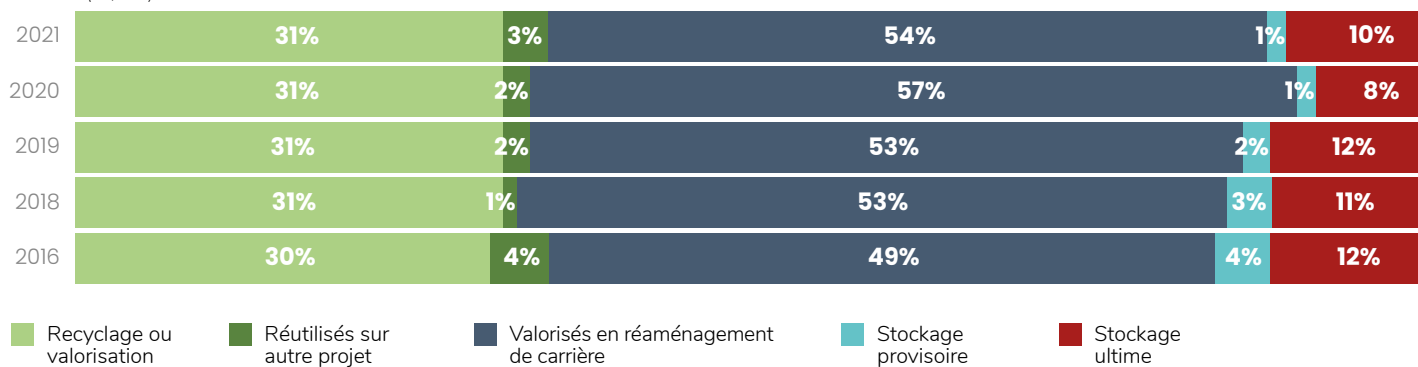
TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX DE LA FILIÈRE SUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Source : enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2022 sur données 2021

TRAITEMENT ET DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS INERTES

Ensemble (19,1 Mt)



Source : rapport de suivi 2022 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes



Les terres et matériaux meubles non pollués, graves et matériaux rocheux ainsi que les déchets dangereux générés sur les chantiers ne sont pas pris en compte dans ce schéma, soit plus de 19 millions de tonnes. Les déchets générés lors des travaux des ménages sont inclus (environ 0,1 million de tonnes).



La directive cadre européenne sur les déchets de 2018 et la Loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020 fixent des objectifs en termes d'économie circulaire. Il est précisé que 70% des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics devront être valorisés à horizon 2020. Ce taux correspond à l'objectif à atteindre en moyenne pour la France. Sont pris en compte dans le calcul de ce taux : les déchets inertes (hors terres et matériaux meubles non pollués, graves et matériaux rocheux) et les déchets non inertes non dangereux produits sur les chantiers de Bâtiment et Travaux Publics du territoire ainsi que les déchets générés lors des travaux des ménages.

Objectif SRADDET

Taux de valorisation des déchets du BTP de 70% en 2020

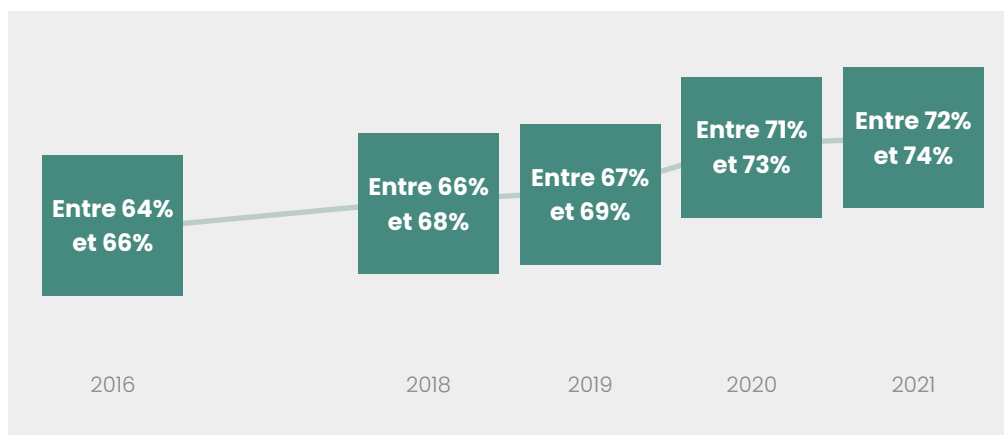
Indicateur 2021

Entre 72% et 74% de taux de valorisation matière

Sur les 8,4 millions de tonnes de déchets inertes potentiellement recyclables, la filière a effectivement recyclé 6 millions de tonnes en 2021.

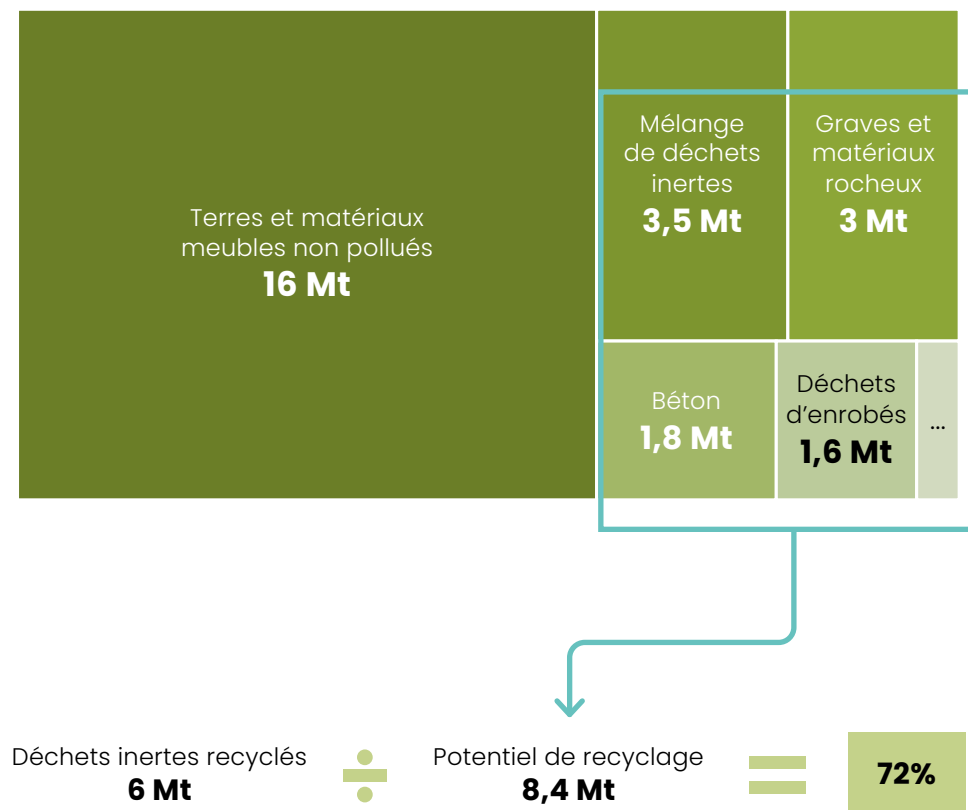
L'objectif de 70% de valorisation matière des déchets du BTP est dépassé depuis 2020 ✓

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX DE CHANTIER EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Source : rapport de suivi 2022 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes

TAUX DE RECYCLAGE RAPPORTÉ AU POTENTIEL EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



6 millions de tonnes de déchets inertes sont recyclées sur les 8,4 millions de tonnes qui pourraient déjà être recyclées. Les déchets inertes recyclés sont les graves et matériaux rocheux, les déchets de béton, les déchets d'enrobés et une partie de déchets inertes en mélange.

Source : rapport de suivi 2022 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes

Les performances des filières de tri et de valorisation matière

L'une des priorités du SRADET est de développer fortement la valorisation matière des déchets pour atteindre un taux de valorisation de 70% en 2031 (54% en 2015) pour les déchets non dangereux non inertes et un taux de 77% pour les déchets du BTP en 2031 (74% en 2016) :

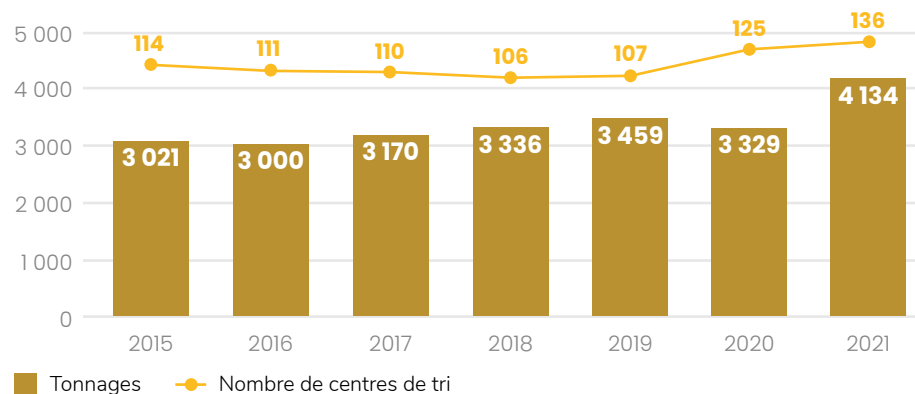
- **Améliorer encore le tri et la valorisation des emballages** (densification des points d'apport volontaire pour le verre, simplification du geste de tri pour les emballages avec l'extension des consignes de tri des emballages plastiques).
- **Développer les filières de valorisation prometteuses**, notamment le recyclage du plâtre, du mobilier, des textiles, mais aussi celle des filières encore émergentes (polystyrène, isolants utilisés pour la construction, menuiseries, verre plat, ...).
- **Développer les déchèteries professionnelles** pour améliorer le tri des déchets produits par les petites entreprises et donc leur valorisation.
- Diminuer, via **l'éco-conception dans les entreprises**, la part des produits non recyclables mis sur le marché.
- **Exemplarité de la maîtrise d'ouvrage pour le secteur du BTP** : exigences dans les cahiers des charges renforcées sur le suivi de la valorisation des déchets.

Évolution du champ des enquêtes Sindra

Le périmètre des enquêtes auprès des centres de tri a évolué en 2021. En plus de l'ensemble des centres de tri accueillant des déchets des ménages et des centres de tri des DAE multimatériaux, les centres de tri des DAE monomatériaux ont été enquêtés. Ce qui représente 71 centres de tri supplémentaires enquêtés, avec un taux de retour de 41%.

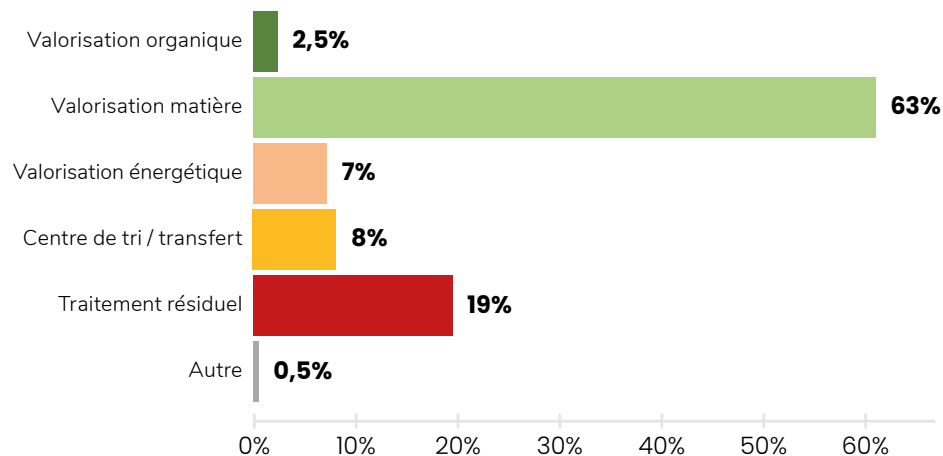
TONNAGES TRAITÉS EN CENTRES DE TRI DE LA RÉGION

en kt



Source : Sindra 2022, données 2021

DESTINATIONS DES TONNAGES EN SORTIE DE CENTRES DE TRI



Source : Sindra 2022, données 2021

LES CENTRES DE TRI-TRANSFERT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021



Centres de tri typologie

- DAE (29)
- ◆ DMA (4)
- ★ DMA - tri en ECT (6)
- Mixte DMA/DAE (97)

* le centre de tri de Vaulx-en-Velin n'a pas réceptionné de tonnage en 2021

Sources : centres de tri-transfert - Sindra 2022 / Limites administratives : IGN



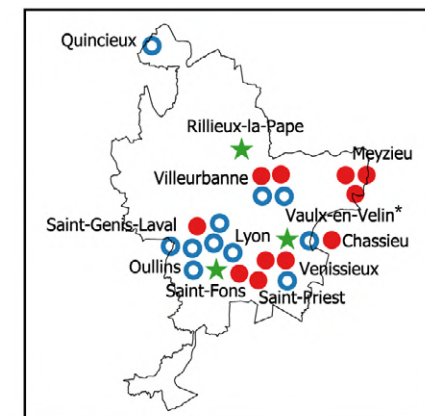
en 2021

136 centres de tri

4,1 Mt traitées

17% de refus de tri

Zoom sur la métropole lyonnaise

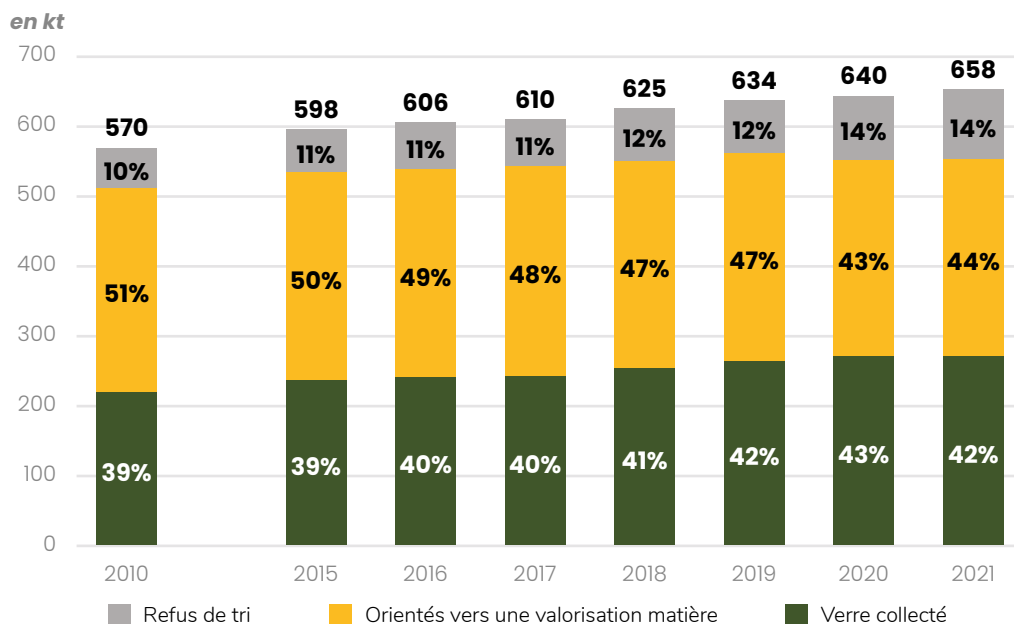


➔ Voir la liste en annexe



La collecte sélective des DMA

TONNAGES DE RECYCLABLES SECS COLLECTÉS



Source : Sindra 2022, données 2021

Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2010 (+ 15%). Après une diminution en 2020 (impact de la crise Covid), les tonnages valorisés ont suivi la même tendance qu'entre 2010 et 2019 avec une augmentation en 2021 de 4% par rapport à 2020.

Les refus de tri de recyclables secs collectés sont restés stables à 14% entre 2020 et 2021. En 2021, le tonnage de verre collecté est de 279 kt, soit une hausse de 1% par rapport au tonnage de l'année précédente.

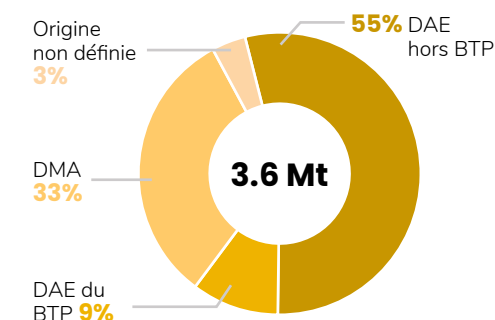
Ce tonnage n'est pas inclus dans le tonnage traité en centres de tri, le verre part directement en usines de recyclage sans transiter sur les centres de tri de la région. En conséquence, il est considéré que ce tonnage est entièrement orienté vers une valorisation matière.

Traitement des déchets en centres de tri

En 2021, **3.6 millions** de tonnes de déchets non dangereux non inertes produites en Auvergne-Rhône-Alpes sont traitées en centres de tri. Ce tonnage représente 88% des flux entrants en centres de tri.

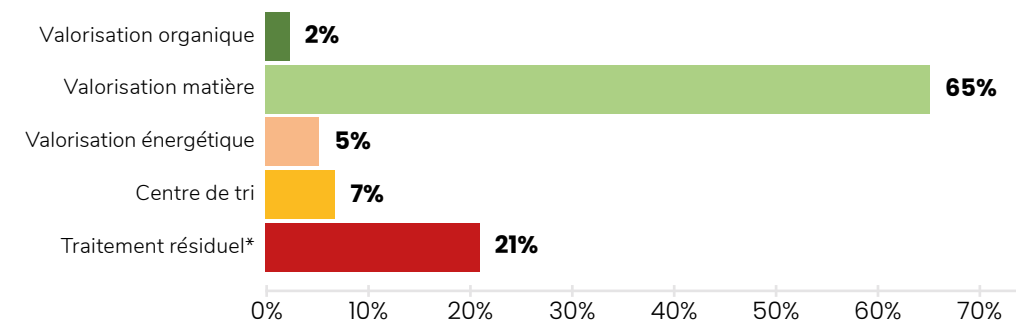
La majorité des tonnages traités proviennent des entreprises (56% hors BTP et 9% du BTP), soit **1 969 kt** de déchets d'activités économiques hors BTP. **602 kt** sont des déchets en mélange.

ORIGINE DES DNDNI PRODUITS EN REGION ET TRAITÉS EN CENTRES DE TRI



Source : Sindra 2022, données 2021

DESTINATIONS DES DAE EN SORTIE DE CENTRES DE TRI



*Traités en ISDND et incinérateurs sans valorisation énergétique

Source : Sindra 2022, données 2021

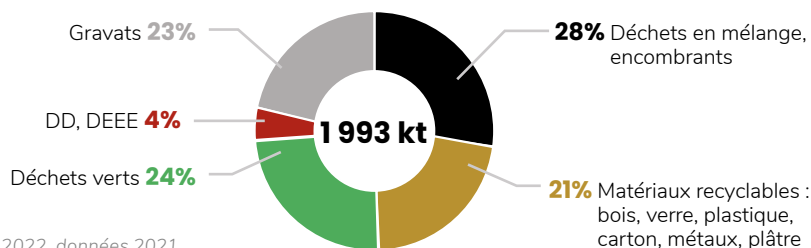
En sortie de centres de tri, **65%** des déchets des entreprises (hors refus de tri) font l'objet d'une valorisation matière ou organique. Les matériaux les plus représentés sont les métaux (28%), les papiers cartons (17%) et le bois (13%). La proportion de plastique est de 2% et celle des combustibles solides de récupération (CSR) de 0,5%.

Déchèteries publiques en 2021

Indicateurs 2021

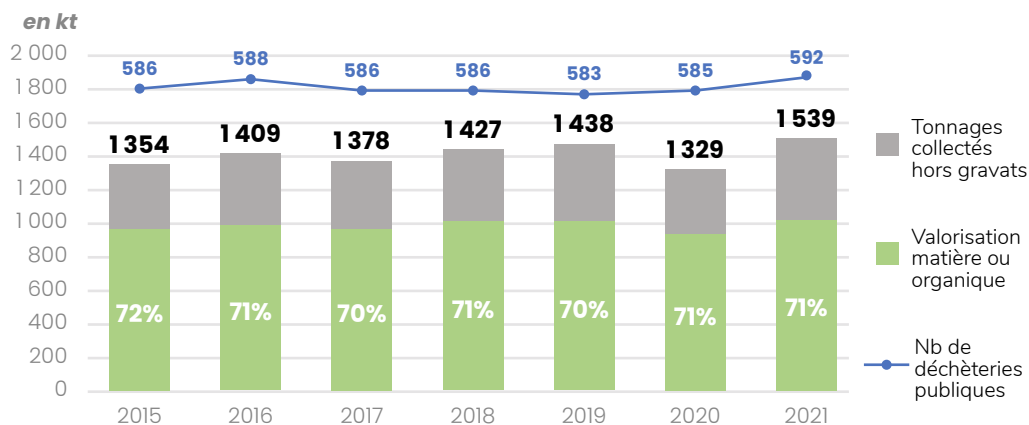
- **592 déchèteries publiques** dont 432 sont ouvertes aux professionnels, soit 73%
- **71%** du tonnage collecté dans les déchèteries publiques part vers une filière de valorisation matière ou organique
- **613 kt** de déchets collectés (hors déchets verts et inertes) **orientés vers une filière de valorisation matière principalement**

TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES PUBLIQUES



Source : Sindra 2022, données 2021

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES PUBLIQUES (HORS GRAVATS)



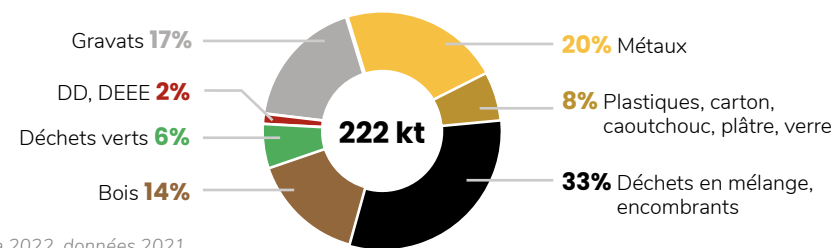
Source : Sindra 2022, données 2021

Déchèteries privées en 2021

Indicateurs 2021

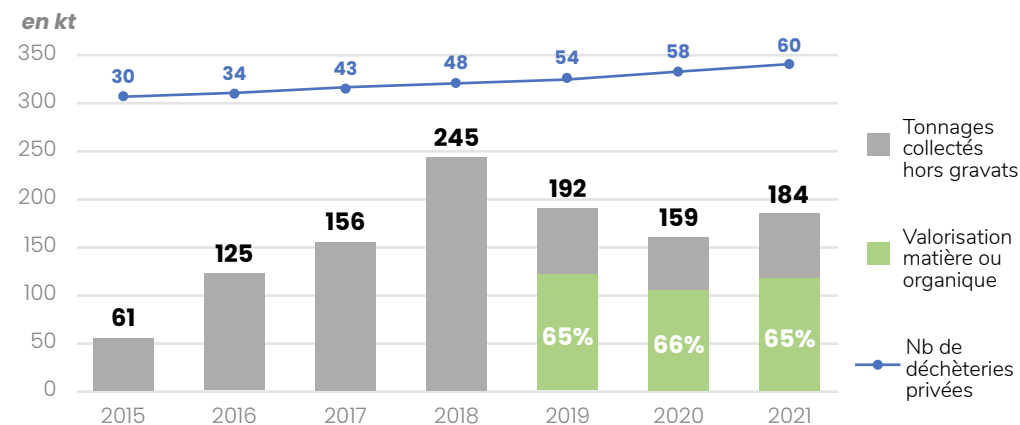
- **60 déchèteries privées**
- **57%** des tonnages collectés hors gravats orientés vers une filière de valorisation matière
- **8%** des tonnages collectés hors gravats orientés vers une filière de valorisation organique

TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES PRIVÉES



Source : Sindra 2022, données 2021

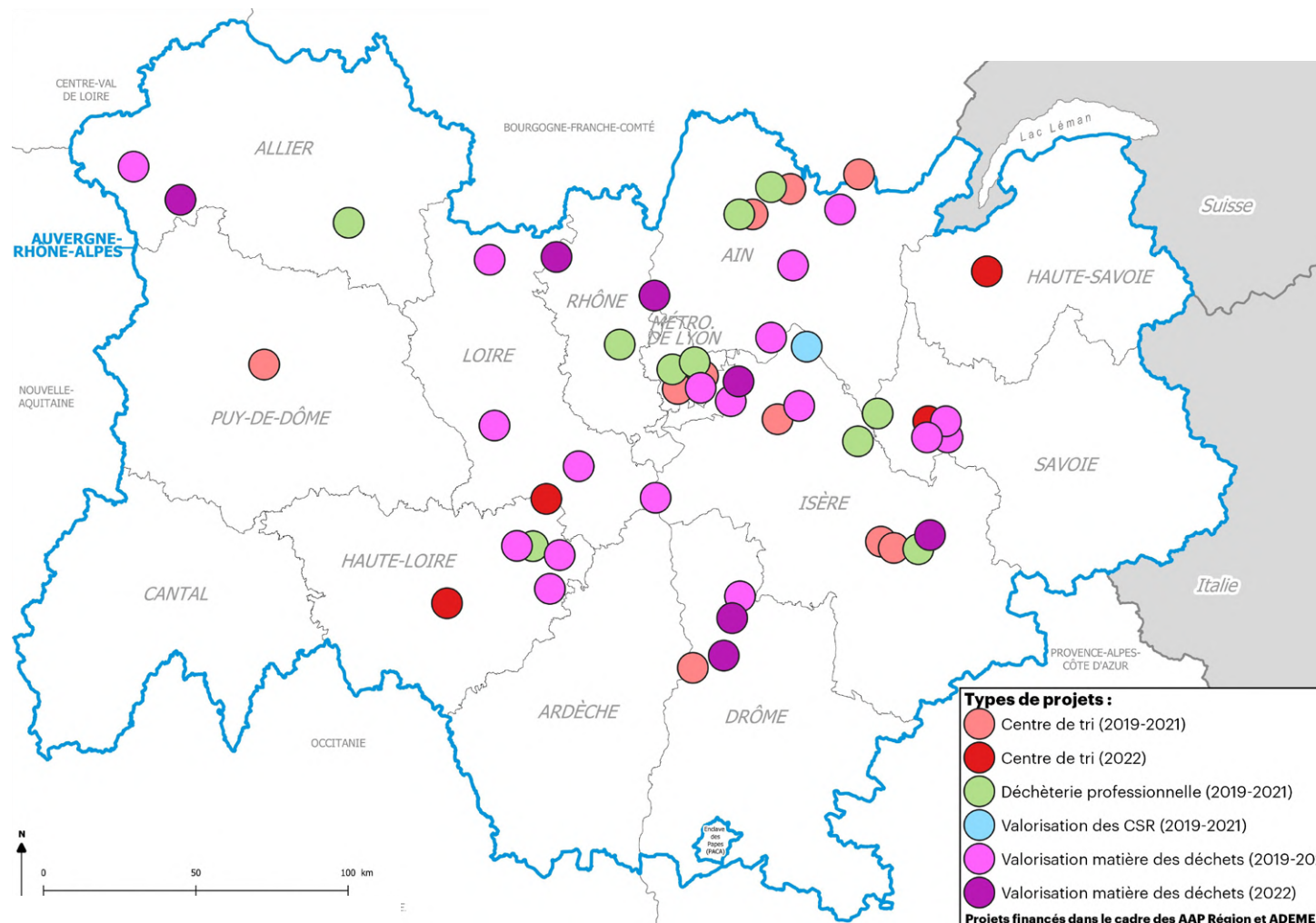
TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES PRIVÉES



Source : Sindra 2022, données 2021

Les projets pour le tri et la valorisation matière des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (2019-2022)

PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DES APPELS À PROJETS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION



Sources : ADMIN EXPRESS@2022 - IGN©, Région Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME.
Réalisation : Région Auvergne-Rhône-Alpes - DSIUD, février 2023.

Au 01/01/2022, 5 millions d'habitants résident sur des territoires dont les collectivités ont mis en place l'extension des consignes de tri.

Extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes.

Loi TECV : obligation que l'ensemble du territoire soit couvert par l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers plastiques au plus tard le 31/12/2022.

Bilan 2021

- 44 collectivités
- 4 677 203 habitants
soit 58% de la population régionale
- 6 centres de tri
- 239 kt de déchets collectés en extension des consignes de tri
- 24% de refus de tri

Projets pour 2022

VALORISATION MATIÈRE

Typologie de projet	Maître d'ouvrage	Localisation
Création d'une activité de recyclage de déchets plastiques	GRANUPLAST FRANCE	01 • Jassans-Riottier
Développement du processus de recyclage des métaux	ERASTEEL	03 • Commentry
Développement de la filière de valorisation des fenêtres en fin de vie	VALORSOL ENVIRONNEMENT	26 • Bourg-de-Péage
Création d'une installation de valorisation des torons issus de l'industrie papetière	SUEZ RV CENTRE EST VALORISATION	26 • Chabeuil
Développement du processus pour traiter les produits plastiques avec inclusions métalliques	INDCO	38 • Villard-Bonnot
Modernisation du centre de tri	DEPOT-BENNES-SERVICES	69 • Colombier-Saugnieu
Développement du processus de recyclage et de revalorisation des matériaux en isolants biosourcés	BUITEX INDUSTRIES	69 • Cours

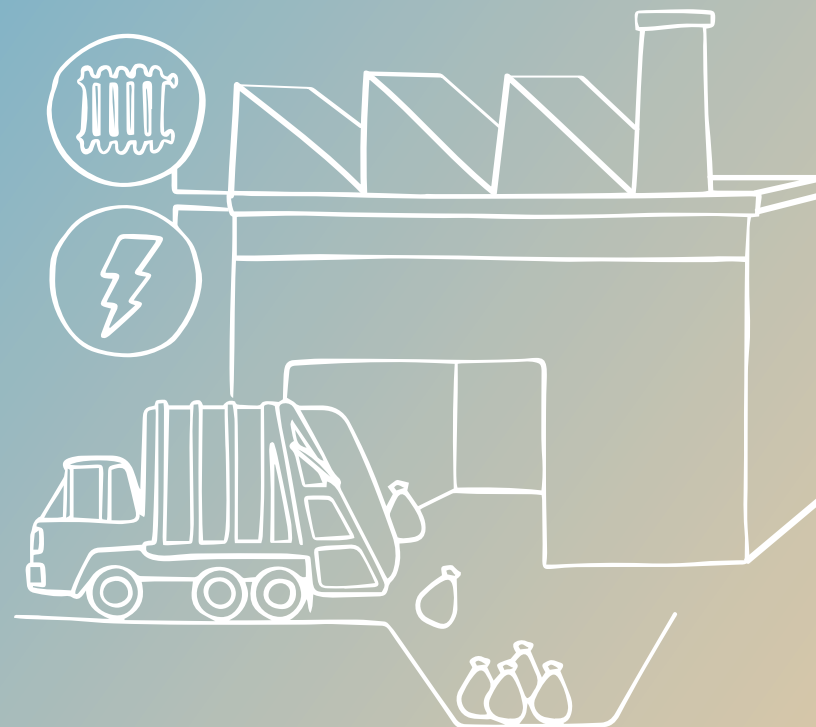
CENTRES DE TRI AVEC EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI (ECT)

Typologie de projet	Maître d'ouvrage	Localisation
Centre de tri ECT	SAVOIE DECHETS	73 • Chambéry
Centre de tri de Polignac (ECT et modernisation)	ALTRIOM	43 • Polignac
Centre de tri ECT	TRIVALLOIRE	42 • Firminy
Centre de tri ECT	AREX/Excoffier Recyclage	74 • Groisy

Sources : projets ayant bénéficié d'une subvention de l'ADEME et/ou de la Région en 2022

3

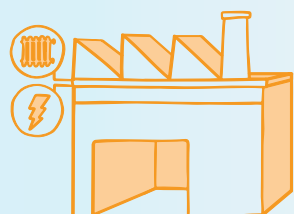
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS



Valorisation énergétique

Objectif SRADET

Améliorer les performances des unités de valorisation énergétique



2021

2 107 GWh produits
1,7 Mt incinérées

Incinération sans valorisation énergétique

Objectif SRADET

Diviser par 2 les tonnages des unités d'incinération des ordures ménagères sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025



-90%

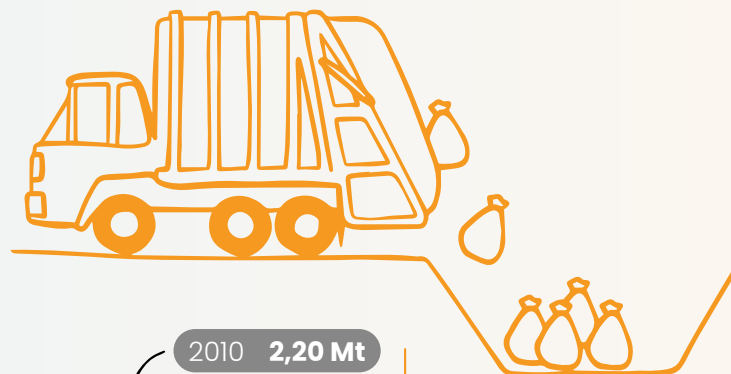
2010 608 kt

2021 **61,5 kt**

Enfouissement

Objectif SRADET

Réduire les tonnages enfouis en installations de stockage des déchets non dangereux de 50% en 2025 par rapport à 2010



2010 2,20 Mt

-25%

2021 **1,66 Mt**

-35%

2025 **1,10 Mt**



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique consiste à valoriser et récupérer l'énergie produite par les déchets traités sur des unités de valorisation énergétique (UVE), des unités de valorisation des combustibles solides de récupération (CSR) et des unités de méthanisation.

L'enjeu du volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET est de faire en sorte que chaque déchet soit traité en respectant la hiérarchie des modes de traitement. La diminution des quantités de déchets incinérées n'est pas un objectif en soi car :

- Une part des déchets actuellement dirigés en valorisation énergétique va basculer vers du recyclage (voire disparaîtra via la prévention)
- Une part des déchets actuellement dirigés en stockage, sans ou avec peu de valorisation énergétique, va basculer prioritairement vers du recyclage puis vers de la valorisation énergétique



La loi TECV impose de diviser par (au moins) deux les capacités des unités d'incinération des ordures ménagères sans valorisation énergétique, par rapport aux tonnages incinérés en 2010.

Objectifs SRADDET

- Améliorer les performances de valorisation de l'énergie produite par les unités de valorisation énergétique des déchets non dangereux non inertes
- Développer une filière CSR complète, allant de la production de combustibles à leur utilisation en région, à partir de DAE résiduels, de déchets ménagers, y compris d'ordures ménagères résiduelles (sur certains secteurs ne disposant pas d'outils de valorisation énergétique)
- Développer la méthanisation

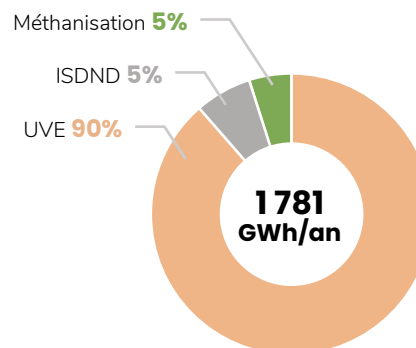
Indicateur 2021

Valorisation énergétique des DMA non dangereux non inertes :

31% des DMA non dangereux non inertes collectés par le SPGD ont été dirigés vers de la valorisation énergétique. Cela représente 1 224 kt sur un total de 3 982 kt.

ÉNERGIE THERMIQUE PRODUITE

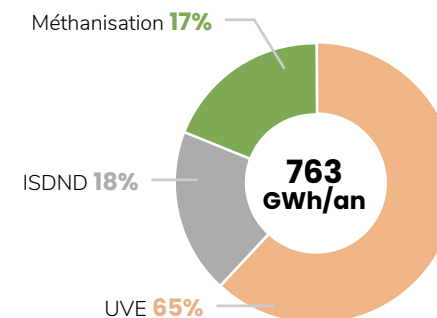
+32% d'énergie thermique produite par rapport à 2016



Source : Sindra 2022, données 2021

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE

+6% d'énergie électrique produite par rapport à 2016



Source : Sindra 2022, données 2021

La quantité d'énergie thermique et électrique produite entre 2016 et 2021 augmente pour tous les types d'installations, hormis pour les UVE où l'énergie électrique produite diminue de -10%.

La progression est particulièrement importante pour les unités de méthanisation. La part de l'énergie électrique produite par celles-ci est passée de 6% en 2016 à 17% en 2021.

Capacités autorisées

LES CAPACITÉS ANNUELLES DES UVE POUR LES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

Département	Installation	Capacités (en t)	Capacités départementales (en t)
01 • Ain	ValseRhône	120 000	120 000
03 • Allier	Bayet	60 000	60 000
38 • Isère	Bourgoin-Jallieu	176 000	421 000
	La Tronche	145 000	
	Pontcharra	20 000	
	Salaise-sur-Sanne	80 000	
63 • Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	150 000	150 000
69 • Rhône et Métropole de Lyon	Lyon	250 000	477 000
	Rilleux-la-Pape	145 000	
	Villefranche-sur-Saône	82 000	
73 • Savoie	Chambéry	112 000	112 000
74 • Haute-Savoie	Chavanod	96 000	233 000
	Marignier	45 000	
	Passy	55 000	
	Thonon-les-Bains	37 000	
Région		1 573 000	1 573 000

Sources : Région – décembre 2021

Les capacités des UVE pour les déchets non dangereux non inertes s'établissent à hauteur de **1.6 Mt** à l'échelle régionale.

À noter qu'il reste en Auvergne-Rhône-Alpes deux incinérateurs sans valorisation énergétique.

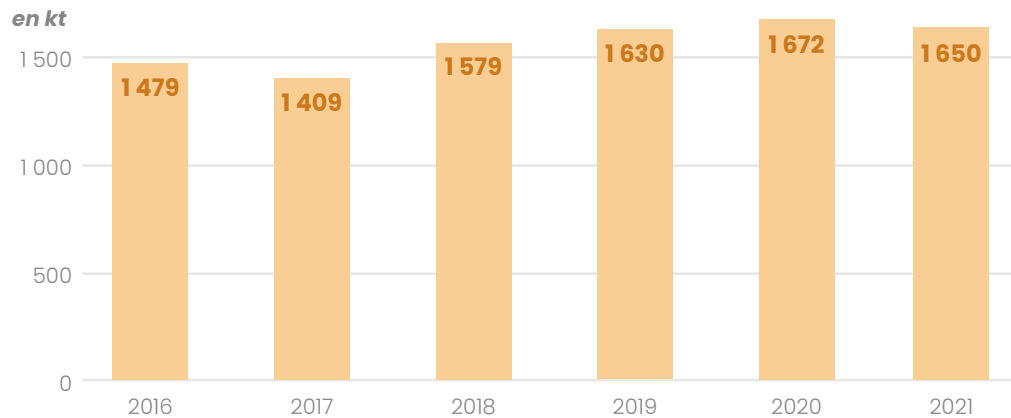
Aucune fermeture d'UVE n'est programmée par les maîtres d'ouvrage et aucun projet de nouvelle UVE n'a été identifié en 2021 et 2022. Les seuls projets évoqués sont des évolutions d'installations existantes.



Flux traités

Unités de valorisation énergétique

TONNAGES INCINÉRÉS AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Source : Sindra 2022, données 2021

En 2021, **1 650 kt** de déchets ont été traités dans des unités de valorisation énergétique. Malgré une légère baisse entre 2020 et 2021, ces tonnages sont en constante augmentation depuis 2017, car le nombre d'incinérateurs avec un taux de valorisation énergétique supérieur à 65% augmente.

La région compte **2 incinérateurs sans valorisation énergétique** (Marignier et Pontcharra).

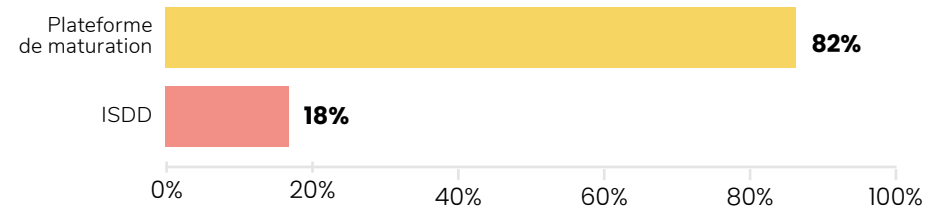
Production et valorisation de CSR

La production de CSR augmente de manière significative en 2021 (35 kt en 2020 et **58 kt** en 2021).

35 kt de CSR ont été valorisées par les cimenteries en Auvergne-Rhône-Alpes (30 kt en 2020). La valorisation en région reste à développer.

Traitement des mâchefers

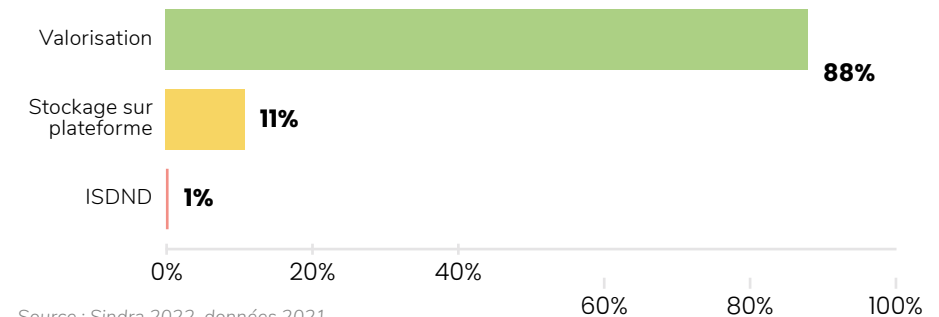
DESTINATIONS DES MÂCHEFERS EN SORTIE D'INCINÉRATEURS



Source : Sindra 2022, données 2021

En 2021, il y a **321 kt** de mâchefers en sortie d'incinérateurs. **57 kt** de mâchefers sont parties en **installation de stockage de déchets dangereux**.

DESTINATIONS DES MÂCHEFERS EN SORTIE DE MATURATION



Source : Sindra 2022, données 2021

En 2021, **278 kt** de mâchefers sont sorties des plateformes de maturation de mâchefers. La majorité de ces tonnages est valorisée (88%), une part est stockée sur le site (11%) et 1% est enfoui en installation de stockage de déchets non dangereux après maturation (hors matériaux de couverture comptés en valorisation).



TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

La capacité des territoires à traiter et à éliminer leur production de déchets résiduels non dangereux et non inertes (déchets des ménages et déchets des activités économiques) ainsi que l'identification des risques de pénurie d'exutoires constituent un sujet d'attention permanent et d'autant plus important compte-tenu du contexte sanitaire actuel et des enjeux de salubrité publique.

Néanmoins, il est nécessaire de diminuer les quantités de déchets et plus particulièrement les déchets ne pouvant être valorisés afin de réduire les quantités de déchets incinérées sans valorisation énergétique ou enfouies.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif ambitieux de réduction de moitié des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2025 (par rapport à 2010). En 2010, année de référence du SRADET, 2,2 Mt de déchets ont été enfouies en ISDND.

Le tableau ci-après présente les deux objectifs réglementaires à atteindre en région Auvergne-Rhône-Alpes :

Echéance LTECV	Objectif de réduction des capacités enfouies par rapport à 2010	Tonnages enfouies à ne pas dépasser (kt)
Année 2020	-30%	1 760
Année 2025	-50%	1 100



Le volet « déchets/économie circulaire » du SRADET prescrit une évolution des capacités de stockage sur les territoires :

↘ **À la baisse pour le stockage des déchets non dangereux non inertes**

- Pour respecter l'obligation de réduire de 50% les capacités de stockage en 2025 et mettre fin à la situation de surcapacité
- Tout en assurant le maintien des installations de proximité
- Limites de capacités définies par département et en fonction des besoins des territoires
- Limites opposables aux autorisations des Préfets

↗ **À la hausse pour le stockage des déchets inertes**

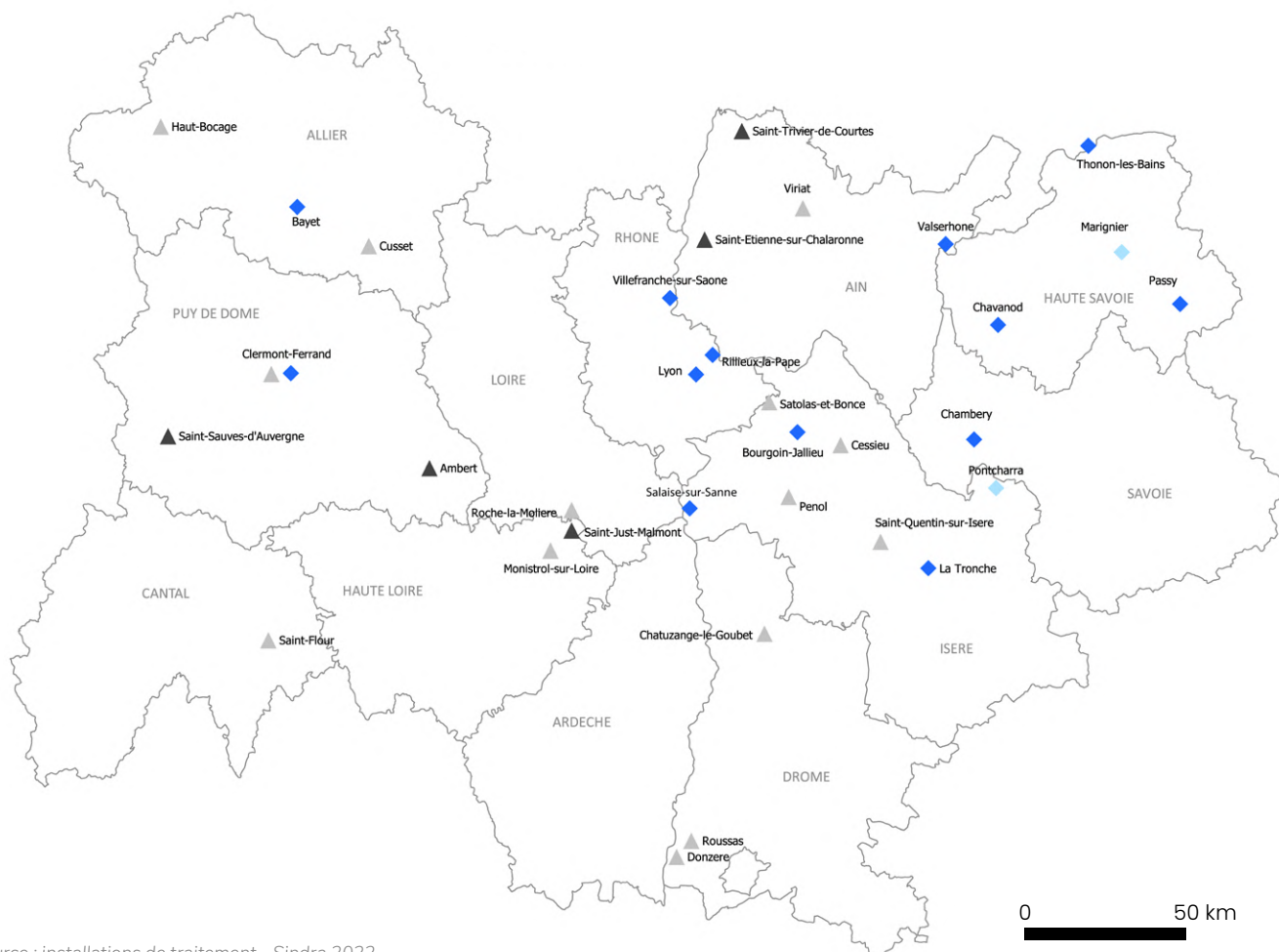
- Pour pallier au manque de capacités pour les déchets inertes
- Pour proposer des solutions de proximité et éviter les dépôts sauvages ou les aménagements illégaux
- Le SRADET préconise d'étudier la réservation de foncier lors de la révision des SCOT pour les installations de gestion des déchets du BTP

Objectifs SRADET

- Diminuer de 50% les quantités de déchets enfouies en installation de stockage des déchets non dangereux entre 2010 et 2025 → enfouir au maximum 1,1 million de tonnes de déchets non dangereux non inertes par an à partir de 2025 sur l'ensemble de la région
- Diviser par 2 les tonnages des unités d'incinération des ordures ménagères sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025

Installations traitant les déchets résiduels en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021



Source : installations de traitement - Sindra 2022
Limites administratives : IGN

Installations par catégorie

- ◆ Unité de valorisation énergétique (13)
- ◆ Incinérateur (2)
- ▲ ISDND avec valorisation énergétique du biogaz (14)
- ▲ ISDND sans valorisation énergétique du biogaz (5)

➔ Voir la liste en annexe



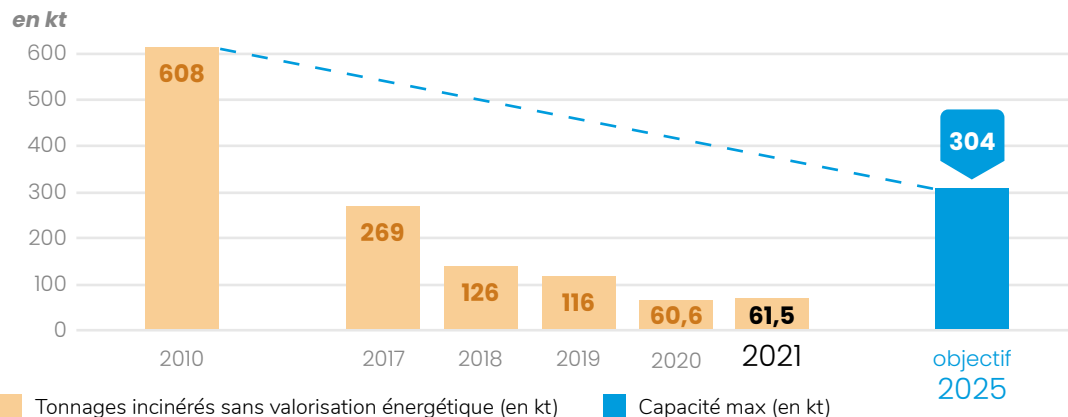
Capacités autorisées et flux traités en incinération sans valorisation énergétique

Objectifs SRADDET

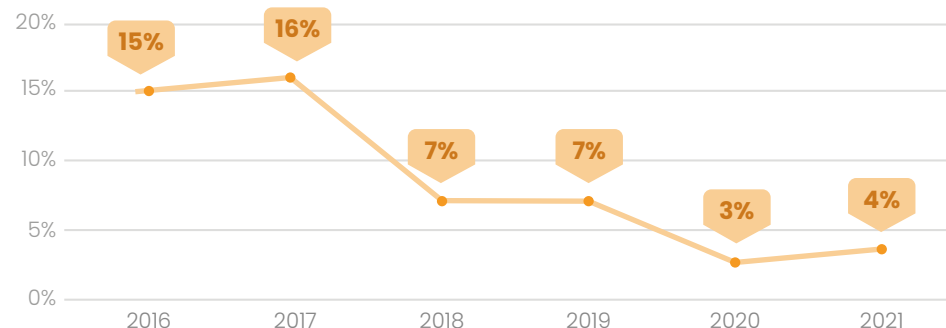
- Diviser par 2 les tonnages des unités d'incinération des ordures ménagères sans valorisation énergétique entre 2010 et 2025
- À l'échelle régionale, les limites de capacité d'incinération sans valorisation énergétique sont fixées réglementairement à un maximum de 304 kt en 2025

En 2021, l'objectif 2025 est largement atteint puisque **61,5 kt de déchets ont été incinérés sans valorisation énergétique pour un objectif de maximum 304 kt.** ✓

ÉVOLUTION DES TONNAGES INCINÉRÉS SANS VALORISATION



ÉVOLUTION DE LA PART DE DÉCHETS INCINÉRÉS SANS VALORISATION



Sont considérées comme unités d'incinération sans valorisation énergétique, les installations où aucune valorisation énergétique n'est pratiquée, ou pour lesquelles la valorisation énergétique présente une performance énergétique inférieure à 65%. En Auvergne-Rhône-Alpes, 2 incinérateurs rentrent dans cette catégorie (Marignier et Pontcharra).

En 2021, 1 711 kt de déchets ont été incinérés dans les incinérateurs et les UVE de la région. **4%** de ce tonnage incinéré correspond à de l'**incinération sans valorisation énergétique**. Cette part est en diminution ces dernières années, avec une baisse de **90% par rapport à 2010**.

Capacités autorisées et flux traités en enfouissement

Objectif SRADET

La limite des capacités des installations de stockage de déchets non dangereux prévue par la réglementation de 1,1 Mt pour 2025

Afin de respecter le principe de proximité, le SRADET rend prescriptif par bassin de vie, c'est-à-dire par département, les capacités maximales annuelles des installations de stockage de déchets non dangereux à partir de 2025. Ces limites de capacités ne prennent pas en compte les déchets mis en matériaux de couverture, les déchets en situations exceptionnelles et les déchets enfouis dans le cadre d'interdépannages et de secours interusines.

ÉVOLUTION DES CAPACITÉS DES ISDND

Département	Nombre ISDND en 2021	Capacités déjà autorisées en 2025 (en t)	Prescriptivité du SRADET : Capacités maximales annuelles à partir de 2025 (en t)
01 • Ain	3	65 000	60 000
03 • Allier	2	185 000	90 000
15 • Cantal	1	25 000	15 000
26 • Drôme	3	300 000	300 000
38 • Isère	4	430 000	308 000
42 • Loire	1	270 000	200 000
43 • Haute-Loire	3	22 500	23 000
63 • Puy-de-Dôme	5	95 500	100 000
Enfouis hors région		NC	4 000
TOTAL		1 393 000	1 100 000

En 2021, aucune demande de dérogation n'a été délivrée par les préfetures afin de pouvoir dépasser les capacités annuelles autorisées.

En 2021, les départements de l'Ardèche, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie n'ont pas de capacité de stockage autorisée.

Au 31/12/2022, 18 installations de stockage des déchets non dangereux (sur les 20 en activité) sont d'ores et déjà autorisées par des arrêtés préfectoraux à fonctionner en 2025 pour une capacité autorisée à l'échelle régionale de 1 393 000 tonnes soit **293 000 tonnes de trop par rapport à l'objectif réglementaire de 2025 (1 100 000 tonnes)**.

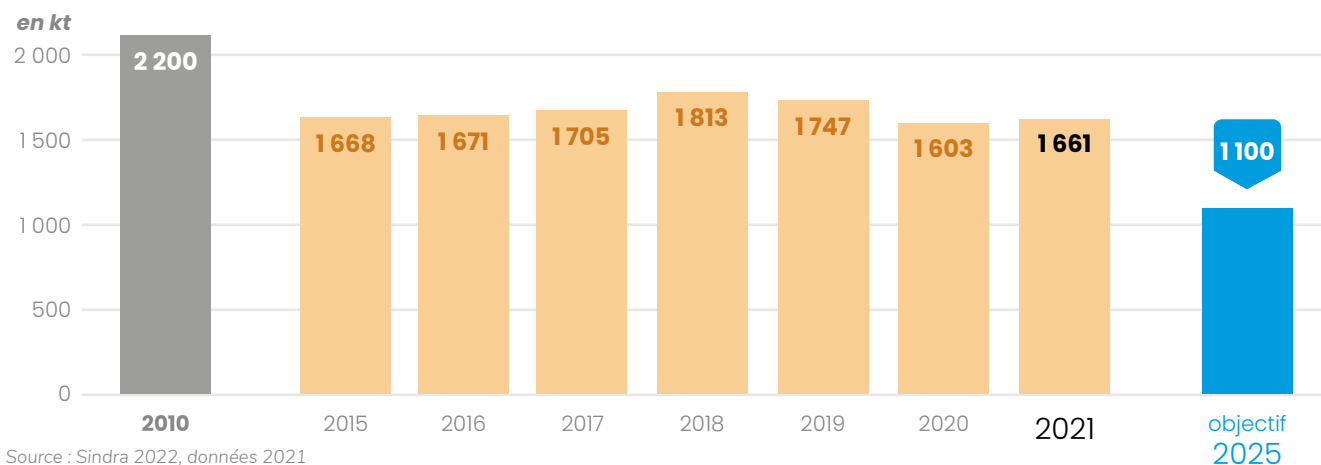
Source : Région – décembre 2021

Tonnages enfouis dans les installations de stockage de déchets non dangereux

Objectif SRADDET

Diminuer de 50% la quantité de déchets enfouie en ISDND entre 2010 et 2025 soit enfouir au maximum 1,1 million de tonnes de déchets non dangereux non inertes par an à partir de 2025 sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

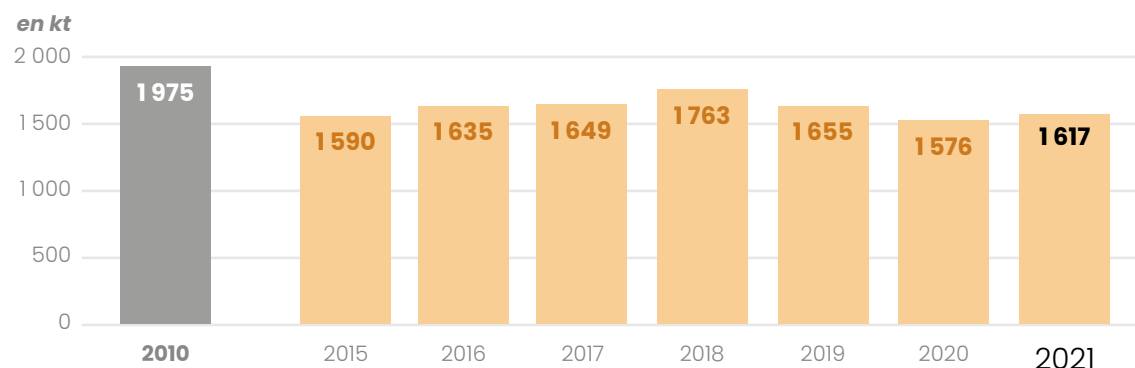


Source : Sindra 2022, données 2021

En 2021, **1 661 kt** de déchets non dangereux non inertes ont été enfouies sur les ISDND de la région. Ce tonnage a baissé de **25% par rapport à 2010**. Le tonnage de déchets d'origine Auvergne-Rhône-Alpes enfouie est quasi équivalent avec **1 617 kt**.



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS D'ORIGINE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



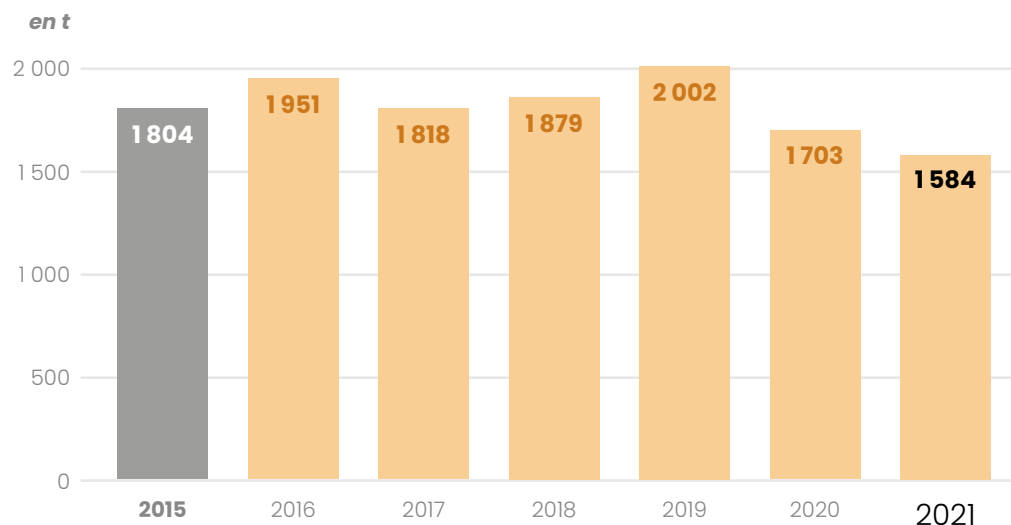
Source : Sindra 2022, données 2021

Focus : déchets amiantés

En 2021, **8,9 kt** de déchets amiantés produites en Auvergne-Rhône-Alpes sont enfouies dans les casiers spécifiques sur les ISDND de la région et **0,8 kt** sont enfouies hors région.

Le tonnage d'amiante n'est pas inclus dans les tonnages de déchets non dangereux non inertes enfouis, pour autant ce sont des tonnages enfouis dans des casiers dédiés.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'AMIANTE COLLECTÉES PAR LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES PUBLIQUES D'Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Sindra 2022, données 2021

Le tonnage d'amiante collecté par le service public de gestion des déchets (déchèteries publiques et points de collecte) s'élève à **1,6 kt** en 2021. **64 déchèteries publiques** ont accepté les déchets amiantés, ce qui permet de desservir 33% de la population régionale. Ce taux de couverture reste constant ces dernières années.

Focus : DMA enfouis

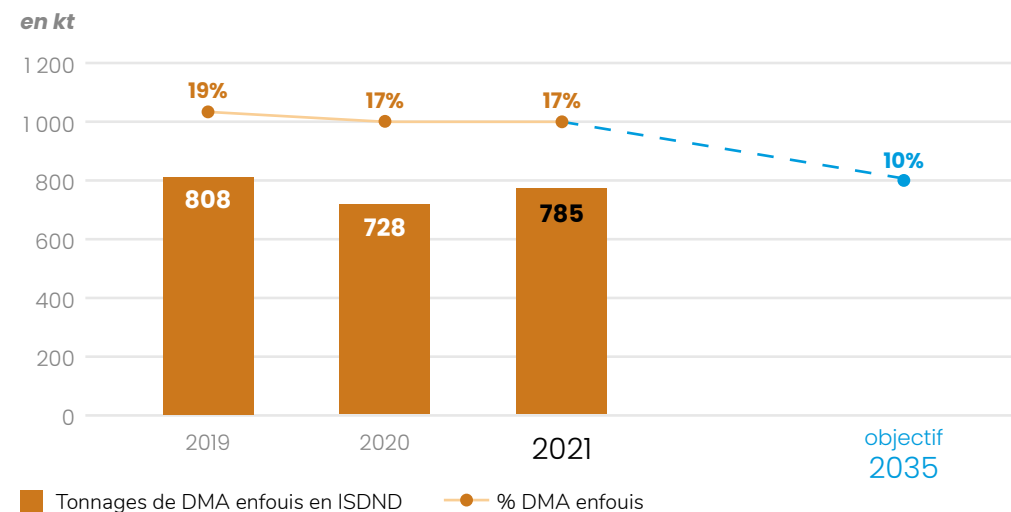
Objectif loi AGEC

Maximum 10% de déchets ménagers et assimilés enfouis en 2035

Indicateur 2021

- 17% de déchets ménagers assimilés envoyés en enfouissement

PART DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENFOUIS EN ISDND

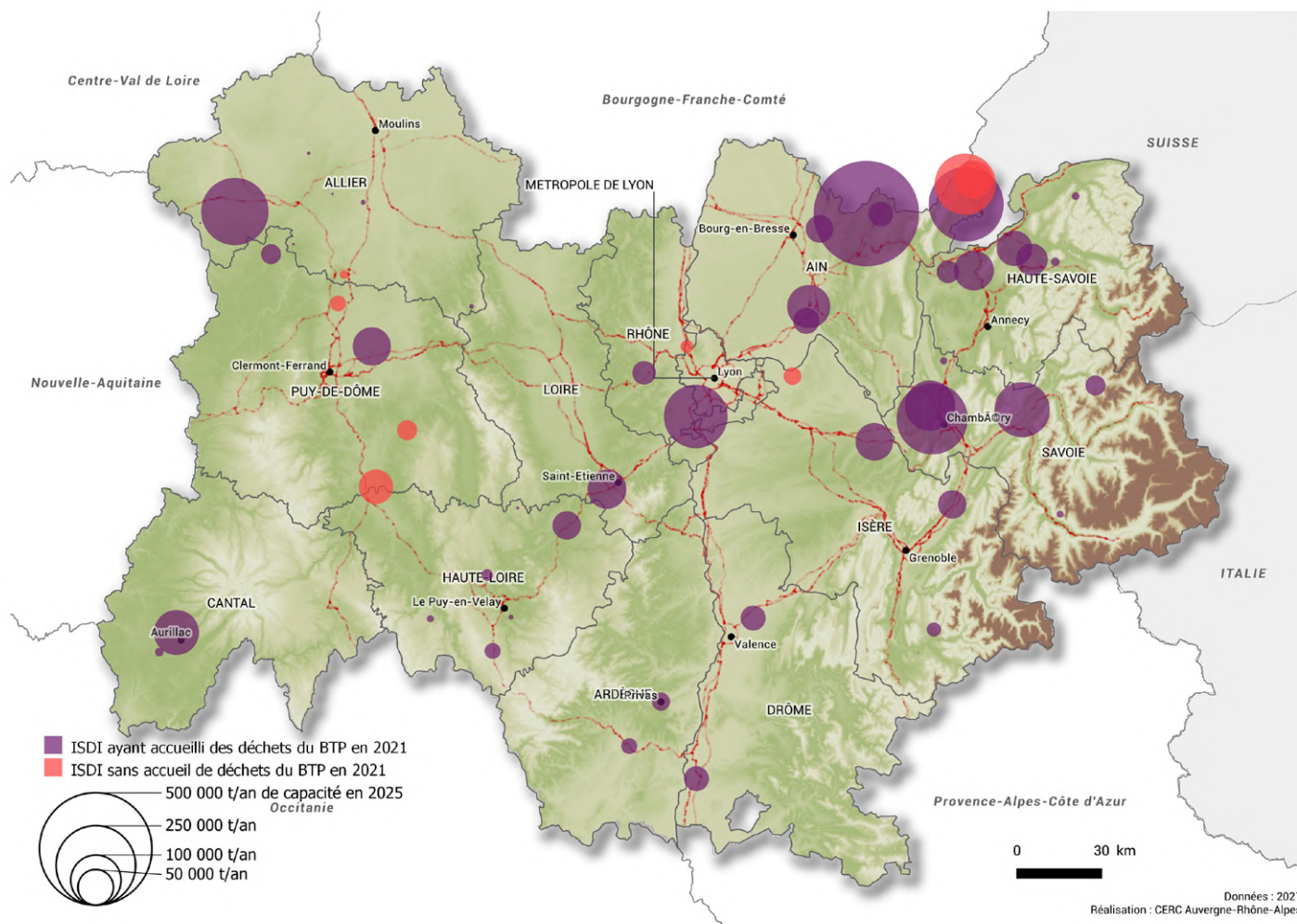


Source : Sindra 2022, données 2021

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés enfouis en 2021 est de **785 kt**, soit **17%** des déchets ménagers et assimilés produits en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021.

Installations de stockage des déchets inertes en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021

CAPACITÉS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021



Source : rapport de suivi 2022 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes

Tonnages traités sur les installations de stockage des déchets inertes

Le **pourcentage d'élimination** en installation de stockage des déchets inertes s'est réduit, passant de 12% (en 2016) à **10% (en 2021)**. Cela représente **1,9 Mt** de déchets inertes stockés.

Variation des capacités d'accueil d'ISDI de la région entre 2022 et 2025

Département	Capacités 2022	Nombre ISDI 2022*	Capacités déjà autorisées en 2025	Nombre ISDI 2025	Variation de capacité d'accueil	En %
01 • Ain	873 kt	7	799 kt	6	-74 kt	-8%
03 • Allier	186 kt	12	186 kt	8	0 kt	0%
07 • Ardèche	23 kt	2	23 kt	2	0 kt	0%
15 • Cantal	92 kt	9	83 kt	3	-9 kt	-10%
26 • Drôme	84 kt	5	49 kt	3	-35 kt	-41%
38 • Isère	169 kt	8	109 kt	5	-60 kt	-36%
42 • Loire	210 kt	2	60 kt	1	-150 kt	-71%
43 • Haute-Loire	51 kt	9	53 kt	7	2 kt	5%
63 • Puy-de-Dôme	257 kt	8	147 kt	5	-110 kt	-43%
69 • Rhône	523 kt	8	189 kt	3	-335 kt	-64%
73 • Savoie	511 kt	16	441 kt	7	-71 kt	-14%
74 • Haute-Savoie	339 kt	9	179 kt	7	-160 kt	-47%
TOTAL	3 482 kt	97	2 464 kt	58	- 1 018 kt	- 29%

*Capacité des ISDI hors ISDI spécifiques dédiées au chantier du Lyon-Turin

Source : rapport de suivi 2022 des filières de gestion des déchets du BTP – CERC-Auvergne-Rhône-Alpes

2,5 Mt
de capacités autorisées pour le stockage des déchets inertes en 2025



Les capacités d'accueil analysées ci-contre correspondent au tonnage maximal annuel autorisé dans les Autorisations Préfectorales, déclaré par les exploitants dans l'enquête Installation. Cette analyse comprend à la fois les ISDI ayant accueilli des déchets du BTP en 2021 et les ISDI qui n'en ont pas accueillis.

Bilan des actions de réduction de l'enfouissement

Les quantités de déchets enfouies en Auvergne-Rhône-Alpes baissent mais trop lentement par rapport à l'échéance de -50% en 2025. En 2021, 1 663 kt de déchets ont été enfouies dans les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), soit -25% par rapport à 2010 et l'objectif est de 1,1 Mt en 2025. L'ensemble des autorisations en vigueur sur les 20 ISDND s'élève à 1 385 kt en 2025. Les tonnages de déchets non dangereux non inertes enfouis augmentent de 58 kt entre 2020 et 2021, principalement liés au DMA enfouis (+57 kt).

Le pilotage des autorisations de stockage des ISDND

Le premier levier pour atteindre l'objectif du SRADDET est de réduire les autorisations d'enfouissement des ISDND.

La situation des installations de traitement des déchets et plus particulièrement des ISDND est suivie en concertation avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes qui donne un avis et rédige les projets d'arrêtés préfectoraux. Au titre de sa compétence de planification des déchets, la Région est sollicitée pour avis par la DREAL concernant les demandes d'autorisation ou de modification des arrêtés préfectoraux des ICPE à compétence « déchets ». Ainsi la Région peut vérifier la compatibilité des projets avec le volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET. Depuis fin 2019, la Région a été sollicitée sur 26 avis, dont 7 relatifs à des prolongations/extensions d'ISDND, avec des préconisations visant à la baisse des capacités dans 4 cas.

Compte-tenu des capacités déjà autorisées à l'horizon 2025 et conformément à la prescription du SRADDET, aucune nouvelle ISDND ne pourra être autorisée en Auvergne-Rhône-Alpes.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des rares régions en surcapacité par rapport à l'objectif de réduction de 2025. Lors des demandes de renouvellement ou de prolongation, les nouvelles capacités autorisées doivent s'inscrire dans l'objectif départemental inscrit au SRADDET en matière d'enfouissement.

Aucune installation n'a été créée depuis 2015, année de transfert de la compétence « planification des déchets » aux Régions. Entre 2015 et 2022, 4 ISDND ont fermé en Auvergne-Rhône-Alpes. Le tonnage entrant moyen dans une ISDND qui était de presque 72 000 tonnes en 2016 augmente à environ 80 000 tonnes en 2021 (moyenne nationale : 91 000 tonnes en 2019).

Les études territoriales de flux

Le second levier est de réduire et mieux valoriser les déchets produits sur les territoires par tous les producteurs de déchets.

Pour cela la Région engage en 2022 des études territoriales de flux, afin d'établir des plans d'actions sur les territoires à enjeu et définir les équipements nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Au-delà de la réduction des capacités d'enfouissement autorisées, par le pilotage des autorisations, il est nécessaire d'agir sur les quantités de déchets restant à traiter notamment dans un contexte de croissance démographique et économique que connaît la région. En effet, l'augmentation du nombre d'habitants et la croissance économique entraînent une augmentation de la production de déchets donc des besoins en installations de traitement qui s'accroissent.

Il est donc nécessaire que des efforts et des actions conséquents soient réalisés afin de diminuer, mieux recycler et mieux valoriser à la fois les déchets des ménages et les déchets des activités économiques.

Les études territoriales de flux qui seront réalisées en 2022 et 2023 par la Région ont pour objectif d'établir une prospective et un plan d'action, avec des maîtres d'ouvrage identifiés et un calendrier, permettant d'atteindre les objectifs de -50% d'enfouissement en 2025.



ANNEXES

[Retour au rapport](#)

Les filières à responsabilité élargie du producteur

Les filières REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets, qui concernent aujourd'hui une vingtaine de filières. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les personnes responsables de la mise sur le marché des produits peuvent être rendues responsables d'assurer la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Produits	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP et période de l'agrément en cours	Nom des éco-organismes ou organisations mutualisées	Objectifs de gestion des déchets (collecte, recyclage, valorisation)
Emballages ménagers	1er janvier 1993 Agréments : 2011-2016 ; 2017 ; 2018-2022 (prolongé jusqu'à fin 2023 pour CITEO et ADELPHÉ, en cours d'instruction pour LÉKO)	CITEO www.citeo.com ADELPHE www.adelphe.fr LÉKO www.leko-organisme.fr	Pas d'objectif de collecte Objectif de recyclage : 75% en 2023
Papiers graphiques ménagers et assimilés	19 janvier 2006 Agrément : 2017 - 2022 (prolongé jusqu'à fin 2023)	CITEO www.citeo.com	Objectif de recyclage : 65% des papiers des ménages et assimilés en 2022
Pneumatiques	1 ^{er} mars 2004	ALIAPUR www.aliapur.fr AFIP/GIE FRP	Objectif de collecte : 100% (implicite) Objectif de valorisation : 100% (implicite), maximum 50% de valorisation énergétique
Automobiles (VHU)	24 mai 2006	Pas d'éco-organisme Environ 1 700 centres VHU agréés et 60 broyeurs agréés	Objectif de collecte : 100% (implicite) Objectif de réutilisation et de recyclage : 85% en moyenne de la masse d'un VHU au 1 ^{er} janvier 2015 Objectif de réutilisation et de valorisation : 95% en moyenne de la masse d'un VHU au 1 ^{er} janvier 2015
Equipements électriques et électroniques ménagers	15 novembre 2006 Agrément : 2014 - 2020 prolongé jusqu'à fin 2021 ; 2022 - 2027	ECOSYSTEM www.ecosystem.eco ECOLOGIC www.ecologic-france.com SOREN www.soren.eco OCAD3E (organisme coordonateur agréé)	Objectif de collecte : 65% de la moyenne des quantités mises sur le marché les 3 années précédentes à partir de 2024 Objectifs de recyclage : entre 70% et 87% à partir de 2024 (selon les catégories d'équipement) Objectifs de valorisation : entre 80% et 95% à partir de 2024 (selon les catégories d'équipement)
Equipements électriques et électroniques professionnels	13 août 2005 Agrément : 2016 - 2021 ; 2022 - 2027	ECOSYSTEM www.ecosystem.eco ECOLOGIC www.ecologic-france.com	Objectif de collecte : 65% de la moyenne des quantités mises sur le marché les 3 années précédentes à partir de 2024 Objectifs de recyclage : entre 70% et 87% à partir de 2024 (selon les catégories d'équipement) Objectifs de valorisation : entre 80% et 95% à partir de 2024 (selon les catégories d'équipement)

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)


Produits	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP et période de l'agrément en cours	Nom des éco-organismes ou organisations mutualisées	Objectifs de gestion des déchets (collecte, recyclage, valorisation)
Médicaments (MNU particuliers)	1 ^{er} octobre 2009 Agréments : 2010 à fin 2015 ; 2016 à fin 2021 ; 2022 - 2027	CYCLAMED www.cyclamed.org	Objectif de collecte : 2016 - 2021, +1% par an pour atteindre un taux de collecte de 70% en 2021
Piles et accumulateurs portables	1 ^{er} janvier 2001 Agréments : 2009-2015 ; 2016-2021	COREPILE www.corepile.fr SCRELEC www.screlec.fr	Objectif de collecte : 45% Objectifs de rendement du recyclage : 65% pour plomb-acide, 75% pour nickel-cadmium et 50% pour autres catégories
Piles et accumulateurs automobiles et industriels	22 septembre 2009		Objectifs de rendement de recyclage : 65% pour plomb-acide, 75% pour nickel-cadmium et 50% pour autres catégories
Textiles d'habillement, chaussures, linge de maison (particuliers)	1 ^{er} janvier 2007 Agrément : 2013 - 2019 Réagrément période transitoire: 2019-2022 2023 - 2028	REFASHION www.refashion.fr	Objectif de collecte : 60% des quantités mises en marché en 2028 Objectifs de recyclage : 70% en 2024 et 80% en 2027 Objectif global de valorisation : pas plus de 0,5% éliminé (stockage ou incinération sans VE)
DASRI perforants des patients en autotraitement	12 décembre 2012 Agréments : 2012-2016 ; 2017-2022 ; 2023-2028	DASTRI www.dastri.fr	Objectif de collecte : 80%
Produits chimiques diffus spécifiques (DDS)	9 avril 2013 Agréments : EcoDDS : 2013-2017 ; 2019-2024 PYREO : 2016-2022 Ecosystem : 2017-2022	ECODDS www.ecodds.com PYREO www.pyreo.fr ECOSYSTEM www.ecosystem.eco	Objectif de collecte : augmentation des quantités annuelles collectées de 10% minimum par an, tous DDS confondus Taux de collecte de 3% minimum par an Objectif national de collecte de 0,6 kg/hab/an à atteindre en 2024, et taux de recyclage minimal de 5% à atteindre en 2023 (catégories 3 à 10) Objectif de traitement : taux de valorisation énergétique à 90% pour les DDS à fort pouvoir calorifique (PCS > 2500 kcal/kg) Objectifs de collecte des extincteurs : 21% en 2024 et 25% en 2026 Objectif de recyclage des extincteurs : 45% en 2024 Pas d'objectif de collecte pour les produits pyrotechniques

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Produits	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP et période de l'agrément en cours	Nom des éco-organismes ou organisations mutualisées	Objectifs de gestion des déchets (collecte, recyclage, valorisation)
Eléments d'ameublement	<p>26 décembre 2012 pour EA ménagers et 31 décembre 2012 pour EA professionnels</p> <p>Agréments Ecomaison : - pour EA ménagers : 2013-2017 - pour professionnels et ménagers sans distinction : 2018-2023</p> <p>Agréments Valdelia : - pour EA professionnel : 2013-2017 - pour professionnel et ménager sans distinction : 2018-2023</p>	<p>ECOMAISON www.ecomaison.com VALDELIA www.valdelia.org</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux de collecte séparée de 40% des mises sur le marché en 2023 - taux de valorisation de 90% en 2022 - taux de réutilisation et de recyclage de 50% en 2022. - mise à disposition des acteurs de l'ESS en vue de la préparation à la réutilisation de 1,5% (détenteurs ménagers) et 5% (détenteurs non ménagers) à partir de 2021 - taux de réutilisation de 60% des DEA mis à disposition - maillage en PAV 95% de la population en 2023, 80% des zones d'emplois pour détenteurs non ménagers
Bateaux de plaisance ou de sport	<p>21 Février 2019 Agrément : 2019 - 2023</p>	<p>APER www.recyclermonbateau.fr</p>	<p>Objectifs de traitement (en nombre) assignés à l'éco-organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 400 bateaux, la 1^{ère} année de l'agrément - 3 600 bateaux, la 2^{ème} année - 4 700 bateaux la 3^{ème} année - 5 900 bateaux la 4^{ème} année - 6 100 bateaux la 5^{ème} année <p>Au moins 25% de bateaux traités par an ont une longueur supérieure à 6 mètres</p> <p>Pas d'objectif de recyclage et de valorisation réglementaires (obligation de mener des études)</p>
Jouets	<p>21 avril 2022 Agrément : 2022 - 2027</p>	<p>ECOMAISON www.ecomaison.com</p>	<p>Objectifs de collecte : 28% en 2024 et 45% en 2027</p> <p>Objectifs de recyclage : 35% en 2024 et 55% en 2027</p> <p>Objectifs de réemploi et réutilisation : 6% en 2024 et 9% en 2027</p>
Articles de sport et de loisirs	<p>31 janvier 2022 Agrément : 2022 - 2027</p>	<p>ECOLOGIC www.ecologic-france.com</p>	<p>Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -objectifs de collecte : 18% en 2024 et 25% en 2027 -objectifs de recyclage : 59% en 2024 et 62% en 2027 -objectifs de réemploi et réutilisation : 9% en 2024 et 14% en 2027 -objectif de réparation hors garantie : +10% en 2027 par rapport à 2019 <p>Produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air :</p> <ul style="list-style-type: none"> -objectifs de collecte : 20% en 2024 et 35% en 2027 -objectifs de recyclage : 35% en 2024 et 50% en 2027 -objectifs de réemploi et réutilisation : 4% en 2024 et 5% en 2027 -objectif de réparation hors garantie : +17% en 2027 par rapport à 2019

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Produits	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP et période de l'agrément en cours	Nom des éco-organismes ou organisations mutualisées	Objectifs de gestion des déchets (collecte, recyclage, valorisation)
Articles de bricolage et de jardin	<p>24 février 2022 pour les machines et appareils motorisés thermiques (ECOLOGIC), et les outillages de peintre (EcoDDS)</p> <p>21 avril 2022 pour les matériels de bricolage, et les produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin (ECOMAIISON)</p> <p>Agrément : 2022 - 2027</p>	<p>ECOLOGIC www.ecologic-france.com ECODDS www.ecodds.com ECOMAISON www.ecomaison.com</p>	<p>Machines et appareils motorisés thermiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -objectifs de collecte : 28% en 2024 et 45% en 2027 -objectifs de recyclage : 37% en 2024 et 55% en 2027 -objectifs de réemploi et réutilisation : 5% en 2024 et 11% en 2027 -objectif de réparation hors garantie : +10% en 2027 par rapport à 2019 <p>Outillages du peintre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -objectifs de collecte : 15% en 2024 et 25% en 2027 -objectifs de recyclage : 37% en 2024 et 50% en 2027 <p>Matériels de bricolage :</p> <ul style="list-style-type: none"> -objectifs de collecte : 13% en 2024 et 25% en 2027 -objectifs de recyclage : 55% en 2024 et 65% en 2027 -objectifs de réemploi et réutilisation : 4% en 2024 et 10% en 2027 -objectif de réparation hors garantie : +100% en 2027 par rapport à 2019 <p>Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin :</p> <ul style="list-style-type: none"> -objectifs de collecte : 13% en 2024 et 20% en 2027 -objectifs de recyclage : 40% en 2024 et 55% en 2027 -objectifs de réemploi et réutilisation : 2% en 2024 et 5% en 2027 -objectif de réparation hors garantie : +100% en 2027 par rapport à 2019
Huiles minérales ou synthétiques	<p>24 février 2022 Agrément : 2022 - 2027</p>	<p>CYCLEVIA www.cyclevia.com</p>	<p>Objectifs de collecte : 50% en 2023, 53% en 2025 et 55% en 2027</p> <p>Objectifs de régénération et de recyclage : 75% en 2023, 83% en 2025 et 90% en 2027</p>

[Retour au rapport](#) 

Liste des installations

LES UVE, INCINÉRATEURS, CIMENTERIES ET CENTRES DE PRÉPARATION CSR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
Unité de valorisation énergétique	01	Ain	Valserhône	Sivalor	SET Faucigny-Genevois
Unité de valorisation énergétique	03	Allier	Bayet	Sictom Sud Allier	Lucane
Unité de valorisation énergétique	38	Isère	Bourgoin-Jallieu	Sitom Nord Isère	Ronaval
Unité de valorisation énergétique	38	Isère	La Tronche	Grenoble Alpes Métropole	CCIAG
Unité de valorisation énergétique	38	Isère	Saint-Maurice-l'Exil	Trédi	Trédi
Unité de valorisation énergétique	63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Valtom	Vernéa
Unité de valorisation énergétique	69	Rhône	Lyon	Grand Lyon	Grand Lyon
Unité de valorisation énergétique	69	Rhône	Rillieux-la-Pape	Grand Lyon	Neovaly
Unité de valorisation énergétique	69	Rhône	Villefranche-sur-Saône	Sytraival	Cideme
Unité de valorisation énergétique	73	Savoie	Chambéry	Savoie Déchets	Savoie Déchets
Unité de valorisation énergétique	74	Haute-Savoie	Chavanod	Sila	Sila
Unité de valorisation énergétique	74	Haute-Savoie	Passy	Sitom des Vallées du Mont-Blanc	SET Mont-Blanc
Unité de valorisation énergétique	74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	Stoc	Idex Environnement
Incinérateur	38	Isère	Pontcharra	Sibreca	Idex Environnement
Incinérateur	74	Haute-Savoie	Marignier	Sivom de la Région de Cluses	Veolia
Cimenterie	03	Allier	Créchy	Vicat	Vicat
Cimenterie	07	Ardèche	Cruas	Ciments Calcia	Ciments Calcia

LES UVE, INCINÉRATEURS, CIMENTERIES ET CENTRES DE PRÉPARATION CSR EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
Cimenterie	07	Ardèche	Le Teil	Lafarge	Lafarge
Cimenterie	38	Isère	Montalieu-Vercieu	Vicat	Vicat
Cimenterie	38	Isère	Saint-Égrève	Vicat	Vicat
Cimenterie	69	Rhône	Lozanne	Lafarge	Lafarge
Centre de préparation CSR	01	Ain	Dortan	Serrand Recyclage	Serrand Recyclage
Centre de préparation CSR	07	Ardèche	Lavilledieu	Sidomsa / Sictoba	Suez
Centre de préparation CSR	42	Loire	La Ricamarie	Sermaco	Sermaco
Centre de préparation CSR	43	Haute-Loire	Polignac	Altriom	Altriom
Centre de préparation CSR	73	Savoie	Chamoux-sur-Gelon	Bioval	Bioval
Centre de préparation CSR	74	Haute-Savoie	Villy-le-Pelloux	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Centre de préparation CSR	26	Drôme	Beauregard-Baret	Sytrad	Veolia
Traitement thermique	01	Ain	Lagnieu	Trédi	Trédi
Traitement thermique	38	Isère	Le Pont-de-Claix	Sita Rekem	Sita Rekem
Traitement thermique	38	Isère	Saint-Maurice-l'Exil	Sita Rekem	Sita Rekem
Traitement thermique	63	Puy-de-Dôme	Saint-Eloy-les-Mines	Rockwool	Rockwool
Traitement thermique	63	Puy-de-Dôme	Vertolaye	Euroapi France	Euroapi France
Traitement thermique	69	Rhône	Saint-Fons	Rhodia Operations	Rhodia Operations
Traitement thermique	69	Rhône	Ternay	XPO Tank Cleaning Sud France	XPO Tank Cleaning Sud France

Source : Sindra 2022, données 2021

DD : déchets dangereux

DND : déchets non dangereux

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

CSR : combustibles solides de récupération

Unité de valorisation énergétique (UVE) : performance énergétique > à 65%

Incinérateur : performance énergétique < à 65%

INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
ISDND avec valorisation énergétique	01	Ain	Viriat	Organom	Organom
ISDND sans valorisation énergétique	01	Ain	Saint-Trivier-de-Courtes	Syndicat Mixte de Crocu	Serpol
ISDND sans valorisation énergétique	01	Ain	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	Sytraival	Serpol
ISDND avec valorisation énergétique	03	Allier	Cusset	CA Vichy Communauté	Suez
ISDND avec valorisation énergétique	03	Allier	Haut-Bocage	Coved	Coved
ISDND avec valorisation énergétique	15	Cantal	Saint-Flour	Sytec	Sytec
ISDND avec valorisation énergétique	26	Drôme	Roussas	Coved	Coved
ISDND avec valorisation énergétique	26	Drôme	Chatuzange-le-Goubet	Veolia	Veolia
ISDND avec valorisation énergétique	26	Drôme	Donzère	Suez	Suez
ISDND avec valorisation énergétique	38	Isère	Satolas-et-Bonce	Suez	Suez
ISDND avec valorisation énergétique	38	Isère	Penol	Sictom de la Bièvre	Serpol
ISDND avec valorisation énergétique	38	Isère	Cessieu	Veolia	Veolia
ISDND avec valorisation énergétique	38	Isère	Saint-Quentin-sur-Isère	Lely Environnement	Lely Environnement
ISDND avec valorisation énergétique	42	Loire	Roche-la-Molière	Suez	Suez
ISDND avec valorisation énergétique	43	Haute-Loire	Monistrol-sur-Loire	Symptom Monistrol sur Loire	Moulin SAS
ISDND sans valorisation énergétique	43	Haute-Loire	Saint-Just-Malmont	Sictom Velay Pilat	Sictom Velay Pilat
ISDND sans valorisation énergétique	63	Puy-de-Dôme	Ambert	Valtom	CC Ambert Livradois Forez
ISDND avec valorisation énergétique	63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Valtom	Veolia
ISDND sans valorisation énergétique	63	Puy-de-Dôme	Saint-Sauves-d'Auvergne	Valtom	Smctom de la Haute-dordogne

Source : Sindra 2022, données 2021

ISDND avec valorisation énergétique : valorisation biogaz > 75%

ISDND sans valorisation énergétique : valorisation biogaz < 75%

LES SITES DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021


Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
TMB Méthanisation	01	Ain	Viriat	Organom	Organom
TMB Compostage	26	Drôme	Étoile-sur-Rhône	Sytrad	Suez
TMB Compostage	26	Drôme	Saint-Barthélemy-de-Vals	Sytrad	Veolia
TMB Tri	38	Isère	Penol	Sictom de la Bievre	Serpol
Centre de tri multi-filières	43	Haute-Loire	Polignac	Altriom - Groupe Vacher	Altriom - Groupe Vacher
TMB Tri	63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Valtom	Vernéa

Source : Sindra 2022, données 2021

LES PLATEFORMES DE MATURATION DE MÂCHEFERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
01	Ain	Valserhône	Sidefage	Novergie - Groupe Suez
03	Allier	Bayet	Sictom Sud Allier	Lucane - Groupe Veolia
38	Isère	Saint-Quentin-sur-Isère	Lely Environnement	Lely Environnement
38	Isère	Bourgoin-Jallieu	Modus Valoris	Modus Valoris
63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Valtom	Vernéa
69	Rhône	Saint-Priest	CMSE - Perrier Matériaux	CMSE - Perrier Matériaux
69	Rhône	Quincieux	Sytraival	Suez
73	Savoie	Chambéry	Savoie Déchets	Savoie Déchets
74	Haute-Savoie	Chavanod	SILA	SILA
74	Haute-Savoie	Marignier	Sivom Region de Cluses	Veolia
74	Haute-Savoie	Passy	Sitom des Vallées du Mont-Blanc	S.E.T. Mont-Blanc
74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	STOC	STOC

Source : Sindra 2022, données 2021

[Retour au rapport](#) 

LES RESSOURCERIES / RECYCLERIES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Nom de la ressourcerie/recyclerie	Commune	Nom de l'acteur gestionnaire
01	Ain	Recyclerie du Pays Bellegardien - ALFA 3A	Valserhône	ALFA 3A
01	Ain	Ressourcerie du Pays de Gex	Ornex	ALFA 3A
01	Ain	La Recycle de Sols'tisse - Montluel	Montluel	Association Cotière Avenir
01	Ain	Recyclerie la Rênoverie Ambérieu-en-bugey	Ambérieu-en-Bugey	Association la Rênoverie
01	Ain	Recyclerie Dombes Val de Saône de Trevoux	Trévoux	Association Recyclerie Dombes Val de Saône
01	Ain	Ressourcerie la Retap' Viriat Bourg-en-bresse	Viriat	Le Tremplin
01	Ain	Ressourcerie Recycl'aire Arbent	Arbent	Recycl'Aire
03	Allier	Recyclerie Releves	Saint-Bonnet-de-Four	Association Releves
03	Allier	Recyclerie Cusset - Vichy Communauté - Siel	Cusset	Siel
07	Ardèche	Association les Recycl'arts	Uzer	Association les Recycl'arts
07	Ardèche	Ressourcerie Bourg-saint-andéol Association Ecate	Bourg-Saint-Andéol	Ecate
07	Ardèche	Ressourcerie Tremplin Horizon Vernoux-en-vivarais	Vernoux-en-Vivarais	Tremplin Horizon
07	Ardèche	Ressourcerie Trimaran Ollieres-sur-eyrieux (les)	Les Ollières-sur-Eyrieux	Trimaran
07	Ardèche	Ressourcerie Trimaran Privas	Privas	Trimaran
15	Cantal	La Ressourcerie Terre D'éco	Antignac	Association la Ressourcerie Terre D'éco
15	Cantal	Aurillac Tri Fouillis	Aurillac	Ressourcerie le Tri-fouillis
15	Cantal	Le Rouget-Pers Tri Fouillis	Le Rouget-Pers	Ressourcerie le Tri-fouillis
26	Drôme	Ressourcerie de Nyons - 3r la Triade	Nyons	Ancre
26	Drôme	Ressourcerie Axed Montélimar	Montélimar	Association Axed
26	Drôme	Recyclerie la Piste Recyclable Chapelle en Vercors	La Chapelle-en-Vercors	Association la Piste Recyclable
26	Drôme	Recyclerie le Bruit du Plac'art	Saint-Laurent-en-Royans	Association le Bruit du Plac'art


LES RESSOURCERIES / RECYCLERIES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Nom de la ressourcerie/recyclerie	Commune	Nom de l'acteur gestionnaire
26	Drôme	Ressourcerie le Rese Châteauneuf-sur-isère	Châteauneuf-sur-Isère	Association le Rese
26	Drôme	La Ressourcerie Verte Romans-sur-isere	Romans-sur-Isère	La Ressourcerie Verte
26	Drôme	Ressourcerie le Tri Porteur de Poët-laval	Le Poët-Laval	Le Tri-porteur
26	Drôme	Recyclerie l'Or des Bennes Crest	Crest	Tricycle
38	Isère	La Recyclerie le Souk à Malices	Autrans-Méaudre	Association le Souk à Malices
38	Isère	Ressourcerie l'Etrier Monestier-de-clermont	Monestier-de-Clermont	Association l'étrier
38	Isère	Recyclerie Villard-de-lans	Villard-de-Lans	Association Recyclerie de Villard de Lans
38	Isère	Ressourcerie de la Buisse	La Buisse	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
38	Isère	Ressourcerie Gre'sy Crolles	Crolles	Gresivaudan Synergies Associative - Gre'sy
38	Isère	Ressourcerie Gre'sy Tencin	Tencin	Gresivaudan Synergies Associative - Gre'sy
38	Isère	Ressourcerie Gre'sy le Touvet	Le Touvet	Gresivaudan Synergies Associative - Gre'sy
38	Isère	Recyclerie du Guiers - Pont-de-beauvoisin	Le Pont-de-Beauvoisin	Groupe Isactys
38	Isère	Ressourcerie Grenoble la Remise	Grenoble	La Remise
38	Isère	La Ressourcerie du Pays de Bièvre Valloire	Saint-Pierre-de-Bressieux	La Ressourcerie de Bièvre-valloire
38	Isère	Ressourcerie Ozanam Vaulnaveys-le-bas	Vaulnaveys-le-Bas	Ozanam
38	Isère	Recyclerie R de Recup Pontcharra	Pontcharra	R de Recup
38	Isère	Recyclerie du Trièves à Mens Re Cycle Art	Mens	Re Cycle Art - Recyclerie du Trieves
38	Isère	Ressourcerie Recycl'eco Saint-sauveur	Saint-Sauveur	Recycl'eco
38	Isère	Ressourcerie Solidura Saint-martin-d'heres	Saint-Martin-d'Hères	Ulisse Grenoble Solidarité
38	Isère	Ressourcerie Ulisse Grenoble Solidarité	Grenoble	Ulisse Grenoble Solidarité

LES RESSOURCERIES / RECYCLERIES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Nom de la ressourcerie/recyclerie	Commune	Nom de l'acteur gestionnaire
42	Loire	Ressourcerie Chrysalide Saint-etienne	Saint-Étienne	Chrysalide
42	Loire	Ressourcerie Acora Roanne	Roanne	Ressourcerie Acora
42	Loire	Ressourcerie des Monts du Lyonnais le Bon Plan Chaz	Chazelles-sur-Lyon	Ressourcerie des Monts du Lyonnais - le Bon Plan
43	Haute-Loire	La Recyclerie le Puy en Velay Taulhac	Le Puy-en-Velay	Comite d'Amis Emmaüs le Puy en Velay
63	Puy-de-Dôme	Ressourcerie du Pays d'Issoire	Issoire	Association de la Ressourcerie du Pays d'Issoire
63	Puy-de-Dôme	Jerecycle Parc, Ressourcerie de Clermont-ferrand	Clermont-Ferrand	Je Recycle Parc
63	Puy-de-Dôme	Ressourcerie - Recup'dore Solidaire	Saint-Amant-Roche-Savine	Recup'Dore Solidaire
63	Puy-de-Dôme	Ressourcerie en Combrailles la Remise	Saint-Maurice-près-Pionsat	Ressourcerie en Combrailles - la Remise
69	Rhône	Ressourcerie Monts du Lyonnais Bon Plan St Symph	Saint-Symphorien-sur-Coise	Ressourcerie des Monts du Lyonnais - le Bon Plan
69	Rhône	Ressourcerie du Pays de l'Arbres - Repa'ar	L'Arbresle	Ressourcerie du Pays de l'ARBRESLE - REPA'AR
69	Rhône	La Recyclerie de Rillieux la Pape	Rillieux-la-Pape	Rhône Emplois et Développements (reed)
69	Rhône	Ressourcerie Solidarité Afrique	Lyon	Solidarité Afrique
73	Savoie	Recyclerie de Yenne - Fourmilienne	Yenne	Association Fourmilienne
73	Savoie	Recyclerie l'Alternateur	Les Échelles	Association l'Alternateur
73	Savoie	Fibrethik	Saint-Pierre-d'Albigny	Fibrethik
73	Savoie	Recyclerie st Alban Leysse les Chantiers Valoristes	Saint-Alban-Leysse	Les Chantiers Valoristes
73	Savoie	Ressourcerie Chambéry les Chantiers Valoristes	Chambéry	Les Chantiers Valoristes
73	Savoie	Ressourcerie Drumettaz les Chantiers Valoristes	Drumettaz-Clarafond	Les Chantiers Valoristes
74	Haute-Savoie	Ressourcerie Alpabi la Roche-sur-foron	La Roche-sur-Foron	Alpabi
74	Haute-Savoie	Ressourcerie Bazar Sans Frontières	Annecy	Bazar Sans Frontieres

Source : Sindra 2022, données 2021

[Retour au rapport](#) 
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROYAGE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Catégorie de déchets traités	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	01	Ain	Ambronay	Agri Service Environnement Sarl
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Certines	Ain Environnement (sarl)
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Péron	Awt
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Versonnex	Awt
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	01	Ain	Feillens	Communauté de Communes Bresse et Saône
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Belley	Communauté de communes Bugey Sud
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	01	Ain	Montluel	Dombes Compost
Plateforme de compostage	Déchets verts et Déchets agroalimentaires	01	Ain	Dortan	Dortan Compost
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	01	Ain	Ambronay	Gaec de Lormet / Sarl Ase
Plateforme de compostage	Déchets verts et effluents d'élevage	01	Ain	Montagnat	Grand Bourg Agglomération
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	01	Ain	Viriat	Organom
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Reyrieux	Sarl Biodé
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Baneins	Sarl Dcr01
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Faramans	Sarl Reveco
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	01	Ain	Surjoux-Lhopital	Surjoux Compost
Plateforme de compostage	Déchets verts	01	Ain	Saint-Trivier-de-Courtes	Syndicat Mixte de Crocu
Plateforme de compostage	Déchets verts et effluents d'élevage	03	Allier	Seuillet	Ecovert Boilon Sarl
Plateforme de compostage	Déchets verts	03	Allier	Domérat	SICTOM de la Région Montluçonnaise

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROYAGE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Catégorie de déchets traités	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Plateforme de compostage	Déchets verts	03	Allier	Chézy	SICTOM Nord Allier
Plateforme de compostage	Déchets verts	07	Ardèche	Lavilledieu	SIDOMSA
Plateforme de compostage	Déchets verts et Déchets agroalimentaires	07	Ardèche	Vallon-Pont-d'Arc	Unions des Distilleries de la Méditerranée
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	15	Cantal	Arpajon-sur-Cère	Ets Teil Sas
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	15	Cantal	Saint-Flour	SYTEC
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	26	Drôme	Pont-de-l'Isère	Biovalor
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	26	Drôme	Chatuzange-le-Goubet	Fertidrome (Earl Jamonet)
Plateforme de compostage	Biodéchets ménages et entreprises	26	Drôme	La Garde-Adhémar	Gel Pam
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	26	Drôme	Beauregard-Baret	Sytrad
Plateforme de compostage	OM brutes avec TMB	26	Drôme	Étoile-sur-Rhône	Sytrad
Plateforme de compostage	OM brutes avec TMB	26	Drôme	Saint-Barthélemy-de-Vals	Sytrad
Plateforme de compostage	Déchets verts	26	Drôme	Marches	Valorsol Environnement
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	26	Drôme	Romans-sur-Isère	Vdb Eurl Valorisation Déchets Bois
Plateforme de compostage	Déchets verts	26	Drôme	Châteaudouble	Veolia
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	38	Isère	Eyzin-Pinet	Agro Compost
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	38	Isère	Sillans	Bièvre Nature Recyclage
Plateforme de compostage	Déchets verts	38	Isère	La Buisse	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
Plateforme de compostage	Biodéchets ménages et entreprises	38	Isère	La Buisse	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROYAGE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Catégorie de déchets traités	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	38	Isère	Villard-de-Lans	Communauté de communes du Massif du Vercors
Plateforme de compostage	Déchets verts	38	Isère	Cielles	Communauté de communes du Trièves
Plateforme de compostage	Déchets verts	38	Isère	Salaise-sur-Sanne	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Plateforme de compostage	Déchets verts	38	Isère	Panossas	Compostiere de l'Isle Cremieu
Plateforme de compostage	Déchets verts, Biodéchets ménages et entreprises et Boues	38	Isère	Anthon	Confluence Amendements les Garennes
Plateforme de compostage	Déchets verts	38	Isère	Anthon	Confluence Amendements les Garennes
Plateforme de compostage	Déchets verts, Biodéchets ménages et entreprises et Boues	38	Isère	La Côte-Saint-André	Dauphine Compost
Plateforme de compostage	OM brutes avec TMB	38	Isère	Murianette	Grenoble-Alpes Métropole
Plateforme de compostage	Déchets verts	38	Isère	Saint-Quentin-sur-Isère	Lely Environnement
Plateforme de compostage	Déchets verts	38	Isère	Saint-Hilaire-de-la-Côte	Sarl le Pendu
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	38	Isère	Saint-Barthélemy	SAS Compostière de Montremond
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	38	Isère	Villard-Bonnot	Suez Organique Fertisère (terralys)
Plateforme de compostage	Déchets verts	42	Loire	Savigneux	Communauté d'agglomération Loire Forez
Plateforme de compostage	Déchets verts et Déchets agroalimentaires	42	Loire	Le Chambon-Feugerolles	Compost'ond
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	42	Loire	Saint-Laurent-la-Conche	Mr Olivier Cambray
Plateforme de compostage	Déchets verts, Biodéchets ménages et entreprises et Boues	42	Loire	Saint-Priest-la-Roche	Suez Organique - Usine Inveko
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	42	Loire	Andrézieux-Bouthéon	Syndicat Mixte des Trois Ponts

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROUAGE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Catégorie de déchets traités	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	42	Loire	Saint-Just-Saint-Rambert	Veolia
Plateforme de compostage	Déchets verts	43	Haute-Loire	Monistrol-sur-Loire	Moulin SAS
Plateforme de compostage	Déchets verts	43	Haute-Loire	Allègre	SICTOM Monts du Forez
Plateforme de compostage	Déchets verts	43	Haute-Loire	Saint-Just-Malmont	SICTOM Velay Pilat
Plateforme de compostage	Déchets verts	43	Haute-Loire	Polignac	SRVV
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	43	Haute-Loire	Chambezon	Suez Organique - Usine Inveko
Plateforme de compostage	Déchets verts, Boues et Déchets agroalimentaires	63	Puy-de-Dôme	Culhat	Ecovert Boilon Sarl
Plateforme de compostage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Lezoux	Ecovert Boilon Sarl
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	63	Puy-de-Dôme	Ambert	Valtom
Plateforme de compostage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Charbonnier-les-Mines	Valtom
Plateforme de compostage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Valtom
Plateforme de compostage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Aubiat	Veolia
Plateforme de compostage	Biodéchets ménages et entreprises	69	Rhône	Villeurbanne	Douglas les Alchimistes
Plateforme de compostage	Biodéchets ménages et entreprises	69	Rhône	Lyon	Ouicompost
Plateforme de compostage	Déchets verts	69	Rhône	Décines-Charpieu	Racine Createur de Ressources
Plateforme de compostage	Déchets verts	69	Rhône	Lentilly	Racine Createur de Ressources
Plateforme de compostage	Déchets verts et Biodéchets ménages et entreprises	69	Rhône	Mornant	Racine Createur de Ressources
Plateforme de compostage	Déchets verts	69	Rhône	Ternay	Racine Createur de Ressources

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROyage EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Catégorie de déchets traités	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Plateforme de compostage	Déchets verts, Biodéchets ménages et entreprises et Boues	69	Rhône	Deux-Grosnes	Sede Environnement
Plateforme de compostage	Déchets verts	69	Rhône	Arnas	Sytraival
Plateforme de compostage	Biodéchets ménages et entreprises	69	Rhône	Caluire-et-Cuire	Terrestris
Plateforme de compostage	Déchets verts	73	Savoie	Porte-de-Savoie	Axia Ets Pouget
Plateforme de compostage	Déchets verts	73	Savoie	Chambéry	Communauté d'agglomération Grand Chambéry
Plateforme de compostage	Biodéchets ménages et entreprises	73	Savoie	Drumettaz-Clarafond	Millet Paysage Environnement
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	73	Savoie	Aime-la-Plagne	Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne
Plateforme de compostage	Déchets verts	74	Haute-Savoie	Les Houches	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
Plateforme de compostage	Déchets verts et Boues	74	Haute-Savoie	Perrignier	Compostiere de Savoie - Suez Organique
Plateforme de compostage	Déchets verts	74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et d'Évian
Plateforme de broyage	Bois	01	Ain	Saint-Maurice-de-Gourdans	Paprec (La Corbeille Bleue)
Plateforme de broyage	Déchets verts	07	Ardèche	Chambonas	SICTOBA
Plateforme de broyage	Déchets verts	07	Ardèche	Rosières	SICTOBA
Plateforme de broyage	Déchets verts	07	Ardèche	Valgorge	SICTOBA
Plateforme de broyage	Déchets verts	07	Ardèche	Vallon-Pont-d'Arc	SICTOBA
Plateforme de broyage	Bois	26	Drôme	Montélimar	Audigier Recyclage
Plateforme de broyage	Déchets verts	26	Drôme	Die	Communauté de communes du Diois
Plateforme de broyage	Déchets verts	26	Drôme	Menglon	Communauté de communes du Diois


PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROyage EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Catégorie de déchets traités	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Plateforme de broyage	Déchets verts	26	Drôme	Eurre	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée
Plateforme de broyage	Déchets verts	26	Drôme	Livron-sur-Drôme	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée
Plateforme de broyage	Déchets verts	38	Isère	Châbons	Communauté de communes Bièvre Est
Plateforme de broyage	Bois	38	Isère	Saint-Quentin-sur-Isère	Lely Environnement
Plateforme de broyage	Déchets verts	38	Isère	Saint-Sauveur	Saint-Marcellin Vercors Isère communauté
Plateforme de broyage	Déchets verts	38	Isère	Penol	SICTOM de la Bièvre
Plateforme de broyage	Déchets verts	38	Isère	Arandon-Passins	SICTOM de la Région de Morestel
Plateforme de broyage	Déchets verts + bois	38	Isère	Meylan	Srpm Recyclage
Plateforme de broyage	Déchets verts + bois	42	Loire	Vougy	Aiguilly Recyclage
Plateforme de broyage	Déchets verts + bois	42	Loire	Pouilly-sous-Charlieu	Charlieu-Belmont Communauté
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Arthun	Communauté d'agglomération Loire Forez
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Estivareilles	Communauté d'agglomération Loire Forez
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Chazelles-sur-Lyon	Communauté de communes de Forez-Est
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Épercieux-Saint-Paul	Communauté de communes de Forez-Est
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Panissières	Communauté de communes de Forez-Est
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Saint-Germain-Laval	Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Pélussin	Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Plateforme de broyage	Déchets verts + bois	42	Loire	Vougy	Copet Rvm

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE ET DE BROyage EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Catégorie de déchets traités	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Pouilly-les-Nonains	Roannais Agglomération
Plateforme de broyage	Déchets verts	42	Loire	Riorges	Roannais Agglomération
Plateforme de broyage	Déchets verts + bois	42	Loire	Vougy	Secaf- Chamfray
Plateforme de broyage	Bois	43	Haute-Loire	Polignac	SRVV
Plateforme de broyage	Bois	63	Puy-de-Dôme	Lempty	Ecovert Boilon Sarl
Plateforme de broyage	Déchets verts + bois	63	Puy-de-Dôme	Marsac-en-Livradois	Ets Claustre
Plateforme de broyage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Saint-Diéry	VALTOM
Plateforme de broyage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Saint-Éloy-les-Mines	VALTOM
Plateforme de broyage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Saint-Ours	VALTOM
Plateforme de broyage	Déchets verts	63	Puy-de-Dôme	Saint-Sauves-d'Auvergne	VALTOM
Plateforme de broyage	Déchets verts + bois	69	Rhône	Vernaison	Bois-nergis
Plateforme de broyage	Déchets verts	69	Rhône	Saint-Marcel-l'Éclairé	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
Plateforme de broyage	Déchets verts	69	Rhône	Thizy-les-Bourgs	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
Plateforme de broyage	Déchets verts	69	Rhône	Chaponost	Enrj Verte
Plateforme de broyage	Bois	69	Rhône	Meyzieu	Suez (Lignatech)
Plateforme de broyage	Bois	73	Savoie	Tournon	Savoie Pan
Plateforme de broyage	Déchets verts	74	Haute-Savoie	Villaz	Communauté d'agglomération du Grand Annecy
Plateforme de broyage	Déchets verts	74	Haute-Savoie	Rumilly	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

Source : Sindra 2022, données 2021

[Retour au rapport](#) 

MÉTHANISEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Agricole	01	Ain	Neuville-sur-Ain	Earl Guy
Agricole	01	Ain	Champagne-en-Valromey	Gaec de la Grand Vie
Agricole	01	Ain	Saint-Cyr-sur-Menthon	Gaec des Mirtanges
Agricole	01	Ain	Courtes	Gaec P2mn
Agricole	01	Ain	Marboz	Gaec Ste Colombe
Agricole	01	Ain	Béréziat	Methane en Bresse
Agricole	01	Ain	Lescheroux	Sarl Methanea
Agricole	01	Ain	Domsure	Scea Robin
Agricole	01	Ain	Biziat	Gaec de Stivan
Agricole	01	Ain	Domsure	Sas du Solnan
Agricole	01	Ain	Champagne-en-Valromey	Valrometha
Agricole	01	Ain	Bresse Vallons	Gaec du Mollard
Agricole	01	Ain	Saint-Trivier-de-Courtes	SAS TRIVIGAZ VERT
Agricole	01	Ain	Vandeins	Earl de la Mare
Agricole	01	Ain	Viriat	Jugnon Biogaz
Agricole	01	Ain	Bresse Vallons	Sas Bois d'Arches Energie
Agricole	01	Ain	Saint-Cyr-sur-Menthon	Sas Methamode
Déchets ménagers et assimilés	01	Ain	Viriat	ORGANOM
Industrie	01	Ain	Saint-Maurice-de-Beynost	Toray Plastics Europe
Station d'épuration	01	Ain	Viriat	Grand Bourg Agglomération
Agricole	03	Allier	Le Theil	Agribiogaz du Bocage
Agricole	03	Allier	Cérilly	Gaec Archer
Agricole	03	Allier	Limoise	Gaec de Roover
Agricole	03	Allier	Saint-Pourçain-sur-Sioule	Sioule-biogaz
Agricole	03	Allier	Besson	Besson Bio Energies

MÉTHANISEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Agricole	03	Allier	Viplaix	Sas Bioenergies
Agricole	03	Allier	Chappes	SAS METHA BPP
Agricole	07	Ardèche	Cheminas	Agritexia
Agricole	07	Ardèche	Ardoix	Agritexia
Agricole	07	Ardèche	Plats	Sas Traversier Debeaux Energie
Industrie	07	Ardèche	Privas	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche
Industrie	07	Ardèche	Aubenas	Etablissements Sabaton
Station d'épuration	07	Ardèche	Saint-Étienne-de-Fontbellon	Syndicat Mixte du Bourdary
Agricole	15	Cantal	Saint-Santin-de-Maurs	Gaec de Jammes
Agricole	15	Cantal	Saint-Constant-Fournoulès	Gaec de Petit Bernard
Centralisée / Territoriale	15	Cantal	Sainte-Eulalie	Salers-biogaz Saint Eulalie
Agricole	26	Drôme	Hauterives	Metha Cn Sas
Agricole	26	Drôme	Étoile-sur-Rhône	Méthanisation Methaveore
Agricole	26	Drôme	Vaunaveys-la-Rochette	Mourriere Metha
Agricole	26	Drôme	Albon	Sas Methabiotech
Industrie	26	Drôme	Laveyron	Saica Paper
Agricole	38	Isère	Courtenay	Earl Mercier
Agricole	38	Isère	Saint-Romain-de-Surieu	Gaec de la Limone
Agricole	38	Isère	Apprieu	Methanisere
Agricole	38	Isère	Saint-Victor-de-Morestel	Sas Vert Energie
Agricole	38	Isère	Auberives-sur-Varèze	Sas Methavareze
Agricole	38	Isère	Saint-Agnin-sur-Bion	GAEC du Terron
Industrie	38	Isère	Saint-Just-Chaleyssin	Danone Produits Frais France
Station d'épuration	38	Isère	Villard-de-Lans	Communauté de communes du Massif du Vercors

MÉTHANISEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Station d'épuration	38	Isère	Fontanil-Cornillon	Grenoble-Alpes Métropole
Station d'épuration	38	Isère	Saint-Sauveur	Saint-Marcellin Vercors Isère communauté
Station d'épuration	38	Isère	Reventin-Vaugris	Vienne Condrieu Agglomération
Agricole	42	Loire	Saint-Thomas-la-Garde	Gaec de Grummard
Agricole	42	Loire	Chambéon	Gaec de la Chalamelles / Delorme Dvlpt
Agricole	42	Loire	Nandax	Lycée Agricole Etienne Gautier
Agricole	42	Loire	Verrières-en-Forez	Sarl Robert Forez Energie
Agricole	42	Loire	Saint-Cyr-les-Vignes	Sas Métha Sermages / Gaec la Ferme des Délices
Agricole	42	Loire	Saint-Romain-la-Motte	SAS VALORAGRI
Centralisée / Territoriale	42	Loire	Saint-Denis-sur-Coise	Sas Methamoly
Station d'épuration	42	Loire	La Fouillouse	Saint-Etienne Métropole
Station d'épuration	42	Loire	Unieux	Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ondaine
Agricole	43	Haute-Loire	Saint-Laurent-Chabreuges	Agribrivametha
Agricole	43	Haute-Loire	Tence	Gaec de Beaudors / Mathéoz Gardailhac Tence
Agricole	43	Haute-Loire	Villeneuve-d'Allier	Gaec des Deux Pres
Agricole	43	Haute-Loire	Mazeyrat-d'Allier	Gaec du Monteil
Agricole	43	Haute-Loire	Siaugues-Sainte-Marie	Gaec Roitelet
Agricole	43	Haute-Loire	Landos	Sarl Methapratclaux
Agricole	43	Haute-Loire	Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien	Sarl Methanuvert
Agricole	43	Haute-Loire	Saint-Paulien	Gaec des Calards
Agricole	63	Puy-de-Dôme	Saint-Maigner	Gaec de Laschamps
Agricole	63	Puy-de-Dôme	Le Vernet-Sainte-Marguerite	Gaec des Arvernes / Matheoz le Vernet
Agricole	63	Puy-de-Dôme	Orcival	Ferme le Roc
Agricole	63	Puy-de-Dôme	Lapeyrouse	Gaec de Lante

MÉTHANISEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Centralisée / Territoriale	63	Puy-de-Dôme	Ennezat	Langa
Centralisée / Territoriale	63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	VALTOM
Agricole	69	Rhône	Grandris	Gaec Girin
Agricole	69	Rhône	Haute-Rivoire	Sarl Metharavouere
Agricole	69	Rhône	Saint-Martin-en-Haut	Sj Metha / Gaec des Tulipes
Agricole	69	Rhône	Dracé	Gaec Auclair
Agricole	69	Rhône	Amplepuis	SAS MAX ENERGIES
Station d'épuration	69	Rhône	Villeurbanne	Métropole de Lyon
Agricole	73	Savoie	Esserts-Blay	Earl Mercier
Agricole	73	Savoie	La Motte-Servolex	Lycée Agricole de Savoie - Exploitation Agricole
Centralisée / Territoriale	73	Savoie	Tournon	Horizon
Industrie	73	Savoie	Plancherine	Fromagerie de l'Abbaye de Tamié
Industrie	73	Savoie	La Motte-Servolex	Routin
Industrie	73	Savoie	Albertville	Union des Producteurs de Beaufort
Station d'épuration	73	Savoie	Chambéry	Communauté d'agglomération Grand Chambéry
Station d'épuration	73	Savoie	Val Cenis	SIVOM Val Cenis
Station d'épuration	73	Savoie	Courchevel	Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Vanoise (Siav)
Agricole	74	Haute-Savoie	Gruffy	Domaix Energie
Agricole	74	Haute-Savoie	Groisy	Eco 3 R
Agricole	74	Haute-Savoie	Frangy	Methadaines
Agricole	74	Haute-Savoie	Veigy-Foncenex	Meuhvelec
Agricole	74	Haute-Savoie	Bloye	Simond Energie
Agricole	74	Haute-Savoie	Viry	Green Gas Viry
Centralisée / Territoriale	74	Haute-Savoie	Vinzier	Terragreau


MÉTHANISEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Type d'installation	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Gaillard	Annemasse - Les Voirons Agglomération
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Arâches-la-Frasse	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Arenthon	Communauté de communes du Pays Rochois
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Abondance	Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Saint-Jean-de-Sixt	Commune de St Jean de Sixt
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Annecy	SILA
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Essert-Romand	Sivom Vallée d'Aulps
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Sallanches	Syndicat intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Morillon	Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre
Station d'épuration	74	Haute-Savoie	Passy	Syndicat intercommunal d'Etudes, de Réalisation et de Gestion de la Step

DÉFINITIONS

Type d'installation	Porteurs	Type de déchets entrants	Précisions
Agricole	Unités de méthanisation portées majoritairement par un ou plusieurs exploitants agricoles	Effluents de ferme et déchets agricoles majoritaires	Unité portée par une ou plusieurs fermes (rayon de 5 à 10km) pouvant accueillir à la marge d'autres déchets (moins de 20% par exemple)
Centralisée / Territoriale	Multipartenariale	Multiplés gisements de déchets	Les partenaires peuvent être agricoles, collectivité, privés.
Station d'épuration	Localisé sur une station d'épuration, porté par la collectivité	Principalement boues de STEP	
Déchets ménagers et assimilés	Porté par une collectivité	Ordures Ménagères	Les unités avec seulement des biodéchets séparés sont dans la méthanisation centralisée
Industrie	Porté par un industriel	Déchets organiques de production	

Source : Sindra 2022, données 2021

[Retour au rapport](#) 
LES CENTRES DE TRI / TRANSFERT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Catégorie de déchets acceptés	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
Mixte DMA/DAE	01	Ain	Viriat	Bds Recyclage	Bds Recyclage
Mixte DMA/DAE	01	Ain	Chaneins	Bfm Récupération	Bfm Récupération
Mixte DMA/DAE	01	Ain	Ambérieu-en-Bugey	Cofibex	Cofibex
DAE	01	Ain	Montréal-la-Cluse	Coupat Global Services	Coupat Global Services
Mixte DMA/DAE	01	Ain	Saint-Germain-sur-Renon	LBTP	LBTP
Mixte DMA/DAE	01	Ain	Dortan	Serrand Recyclage	Serrand Recyclage
Mixte DMA/DAE	01	Ain	Chazey-Bons	Sme Environnement	Sme Environnement
Mixte DMA/DAE	01	Ain	Saint-Genis-Pouilly	Suez	Suez
DMA	03	Allier	Chézy	Allier Tri	Veolia
Mixte DMA/DAE	03	Allier	Haut-Bocage	Coved	Coved
Mixte DMA/DAE	03	Allier	Domérat	Environnement Recycling	Environnement Recycling
Mixte DMA/DAE	03	Allier	Cusset	Epur	Epur Centre
Mixte DMA/DAE	03	Allier	Cusset	Praxy Centre	Praxy Centre
Mixte DMA/DAE	03	Allier	Cusset	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	07	Ardèche	Lavilledieu	Ozil Environnement	Ozil Environnement
Mixte DMA/DAE	07	Ardèche	Lavilledieu	Plancher Environnement	Plancher Environnement
Mixte DMA/DAE	07	Ardèche	Aubenas	Recyclage Environnement Déchets	Recyclage Environnement Déchets
DMA	15	Cantal	Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac
Mixte DMA/DAE	15	Cantal	Arpajon-sur-Cère	Ets Teil Sas	Ets Teil Sas
Mixte DMA/DAE	15	Cantal	Saint-Paul-des-Landes	Fabrude Recyclage	Fabrude Recyclage
Mixte DMA/DAE	15	Cantal	Mauriac	Laporte Recuperation Cantal	Laporte Recuperation Cantal
DMA	15	Cantal	Saint-Flour	Sytec	Sytec
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	Roussas	Coved	Coved
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	La Coucourde	FI Industrie	FI Industrie
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	Romans-sur-Isère	Negometal	Negometal
DAE	26	Drôme	Bourg-lès-Valence	Negometal	Negometal

LES CENTRES DE TRI / TRANSFERT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Catégorie de déchets acceptés	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	Montélimar	Plancher Environnement	Plancher Environnement
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	Chabeuil	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	Montélimar	Suez	Suez
DMA	26	Drôme	Portes-lès-Valence	Sytrad	Veolia
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	Valence	Veolia	Veolia
Mixte DMA/DAE	26	Drôme	Donzère	Veolia	Veolia
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Reventin-Vaugris	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Saint-Clair-de-la-Tour	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Saint-Martin-d'Hères	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Domène	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Soleymieu	Ets Verger	Ets Verger
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Trept	Gouvernayre Roger et Fils	Gouvernayre Roger et Fils
DMA	38	Isère	La Tronche	Grenoble-Alpes Métropole	Pizzorno Environnement
DAE	38	Isère	Saint-Victor-de-Cessieu	Guyonnet Récupération	Guyonnet Récupération
DAE	38	Isère	Fontaine	Lely Environnement	Lely Environnement
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Saint-Quentin-sur-Isère	Lely Environnement	Lely Environnement
Mixte DMA/DAE	38	Isère	La Mure	Paprec	Paprec
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Fontanil-Cornillon	Srpm Recyclage	Srpm Recyclage
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Voreppe	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Bourgoin-Jallieu	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Saint-Jean-de-Soudain	Veolia	Veolia
Mixte DMA/DAE	38	Isère	Voreppe	Veolia	Veolia
Mixte DMA/DAE	42	Loire	Sainte-Agathe-la-Bouteresse	Bm Environnement	Bm Environnement
Mixte DMA/DAE	42	Loire	Montbrison	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	42	Loire	La Talaudière	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	42	Loire	Le Coteau	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement

LES CENTRES DE TRI / TRANSFERT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Catégorie de déchets acceptés	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
DAE	42	Loire	L'Horme	RDS	RDS
DAE	42	Loire	La Talaudière	RDS	RDS
DAE	42	Loire	Andrézieux-Bouthéon	RDS	RDS
Mixte DMA/DAE	42	Loire	Fourneaux	Sarl Dubuis	Sarl Dubuis
Mixte DMA/DAE	42	Loire	La Ricamarie	Sermaco	Sermaco
Mixte DMA/DAE	42	Loire	Firminy	Suez	Suez
DAE	42	Loire	Lorette	Suez	Suez
DAE	42	Loire	Le Chambon-Feugerolles	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	42	Loire	Mably	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	42	Loire	Saint-Priest-en-Jarez	Veolia	Veolia
Mixte DMA/DAE	43	Haute-Loire	Brioude	CFM Industrie	CFM Industrie
Mixte DMA/DAE	43	Haute-Loire	Yssingaux	Ets Jamon	Ets Jamon
Mixte DMA/DAE	43	Haute-Loire	Sainte-Sigolène	Mj Valorisation	Mj Valorisation
Mixte DMA/DAE	43	Haute-Loire	Monistrol-sur-Loire	Moulin SAS	Moulin SAS
Mixte DMA/DAE	43	Haute-Loire	Polignac	SRVV	SRVV
Mixte DMA/DAE	43	Haute-Loire	Saint-Paulien	SRVV	SRVV
DMA	43	Haute-Loire	Polignac	SRVV	SRVV
Mixte DMA/DAE	63	Puy-de-Dôme	Marsac-en-Livradois	Ets Claustre	Ets Claustre
Mixte DMA/DAE	63	Puy-de-Dôme	Aulnat	Ets Recchia Sanchez Sarl	Ets Recchia Sanchez Sarl
DMA	63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	Paprec	Paprec
DAE	63	Puy-de-Dôme	Saint-Ours	Paprec	Paprec
Mixte DMA/DAE	63	Puy-de-Dôme	Issoire	Praxy Centre	Praxy Centre
Mixte DMA/DAE	63	Puy-de-Dôme	Riom	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	63	Puy-de-Dôme	Gerzat	Veolia	Veolia
DAE	69	Rhône	Saint-Bonnet-de-Mure	Alfa Recycling	Alfa Recycling
DAE	69	Rhône	Saint-Fons	Comptoir Lyonnais des Metaux	Comptoir Lyonnais des Metaux

LES CENTRES DE TRI / TRANSFERT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Catégorie de déchets acceptés	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Colombier-Saugnieu	DBS	DBS
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Oullins	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Vaulx-en-Velin	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Lyon	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Saint-Pierre-de-Chandieu	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Villefranche-sur-Saône	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
DAE	69	Rhône	Villeurbanne	Elise	Elise
DAE	69	Rhône	Meyzieu	Eurometal Developpement	Eurometal Developpement
DAE	69	Rhône	Saint-Priest	Fdx	Fdx
DAE	69	Rhône	Saint-Pierre-de-Chandieu	IMS	IMS
DAE	69	Rhône	Meyzieu	Nasarre et Fils	Nasarre et Fils
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Saint-Fons	Nicollin Sas	Nicollin Sas
DMA	69	Rhône	Saint-Fons	Nicollin Sas	Nicollin Sas
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Lyon	Paprec	Paprec
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Saint-Priest	Paprec	Paprec
DAE	69	Rhône	Chassieu	Paprec	Paprec
DMA	69	Rhône	Chassieu	Paprec	Paprec
DAE	69	Rhône	Vénissieux	RDS	RDS
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Ampuis	RDS	Delauzun Soviri
DAE	69	Rhône	Saint-Priest	RDS	GR SAS
DAE	69	Rhône	Vaulx-en-Velin	RDS	Buty Services
DAE	69	Rhône	Saint-Georges-de-Reneins	RDS	RDS
DAE	69	Rhône	Saint-Pierre-de-Chandieu	RDS	RDS
DAE	69	Rhône	Taluyers	RDS	RDS
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Saint-Genis-Laval	Rhone Environnement	Rhone Environnement
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Lyon	Serdex	Serdex

LES CENTRES DE TRI / TRANSFERT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Catégorie de déchets acceptés	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Saint-Priest	Serdex	Serdex
DAE	69	Rhône	Lyon	Slr Environnement	Slr Environnement
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Quincieux	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	69	Rhône	Vaulx-en-Velin	Suez	Suez
DMA	69	Rhône	Rillieux-la-Pape	Veolia	Veolia
DAE	69	Rhône	Meyzieu	Veolia	Veolia
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Chamoux-sur-Gelon	Bioval	Bioval
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Chambéry	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Val d'Arc	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Grand-Aigueblanche	Nantet Locabennes	Nantet Locabennes
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Porte-de-Savoie	Nantet Locabennes	Nantet Locabennes
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Chambéry	Savoie Déchets	Savoie Déchets
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Gilly-sur-Isère	Savoie Déchets	Savoie Déchets
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Chambéry	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	73	Savoie	Entrelacs	Veolia	Veolia
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Brenthonne	CSP	CSP
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Perrignier	Durr Recyclage	Durr Recyclage
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	La Roche-sur-Foron	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement	Eco-Vhu - Derichebourg Environnement
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Villy-le-Pelloux	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Passy	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Bonneville	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Groisy	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Sallanches	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Bons-en-Chablais	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
DAE	74	Haute-Savoie	Thyez	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage

LES CENTRES DE TRI / TRANSFERT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Catégorie de déchets acceptés	Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Marignier	Excoffier Recyclage	Excoffier Recyclage
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	Ortec Environnement	Ortec Environnement
DAE	74	Haute-Savoie	Vétraz-Monthoux	RCR	RCR
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	Sas Maison Deya	Sas Maison Deya
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Poisy	Suez	Suez
Mixte DMA/DAE	74	Haute-Savoie	Annecy	Trigenium	Trigenium Sas
DAE	74	Haute-Savoie	Villaz	Vignier Recyclage Services	Vignier Recyclage Services

Source : Sindra 2022, données 2021

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DAE : Déchets d'Activités Economiques

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
01	Ain	Mijoux	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Suez	Non	Non
01	Ain	Ornex	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Péron	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Saint-Genis-Pouilly	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Versonnex	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Communauté d'agglomération du Pays de Gex	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Feillens	Communauté de communes Bresse et Saône	Communauté de communes Bresse et Saône	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Pont-de-Vaux	Communauté de communes Bresse et Saône	Communauté de communes Bresse et Saône	Non	Non
01	Ain	Belley	Communauté de communes Bugey Sud	Sme Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	Culoz	Communauté de communes Bugey Sud	Sme Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	Virieu-le-Grand	Communauté de communes Bugey Sud	Sme Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	La Boisse	Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Communauté de communes de la Côtière à Montluel	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Chalamont	Communauté de communes de la Dombes	Communauté de communes de la Dombes	Oui (gratuit)	Non
01	Ain	Châtillon-sur-Chalaronne	Communauté de communes de la Dombes	Communauté de communes de la Dombes	Oui (gratuit)	Non
01	Ain	Saint-André-de-Corcy	Communauté de communes de la Dombes	Communauté de communes de la Dombes	Oui (gratuit)	Non
01	Ain	Villars-les-Dombes	Communauté de communes de la Dombes	Communauté de communes de la Dombes	Oui (gratuit)	Non
01	Ain	Ambérieu-en-Bugey	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Marcelpoil Sas	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Lagnieu	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Marcelpoil Sas	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
01	Ain	Lhuis	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Briord'Ures	Oui (payant)	Non
01	Ain	Loyettes	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Marcelpoil Sas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Meximieux	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Marcelpoil Sas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Saint-Rambert-en-Bugey	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Quinson Fonlupt	Oui (payant)	Non
01	Ain	Villebois	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Marcelpoil Sas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Miribel	Communauté de communes de Miribel et du Plateau	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
01	Ain	Toussieux	Communauté de communes Dombes Saône Vallée	Paprec Grand Est	Oui (payant)	Non
01	Ain	Frans	Communauté de communes Dombes Saône Vallée	Paprec Grand Est	Oui (payant)	Non
01	Ain	Champfromier	Communauté de communes du Pays Bellegardien	Communauté de communes du Pays Bellegardien	Non	Non
01	Ain	Injoux-Génissiat	Communauté de communes du Pays Bellegardien	Communauté de communes du Pays Bellegardien	Non	Non
01	Ain	Valserhône	Communauté de communes du Pays Bellegardien	Veolia Proprete Rhin Rhône Lyon	Oui (payant)	Non
01	Ain	Jujurieux	Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Egt Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	Poncin	Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Egt Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	Pont-d'Ain	Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Egt Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	Saint-Vulbas	Commune de Saint-Vulbas	Commune de Saint-Vulbas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Saint-Vulbas	Commune de Saint-Vulbas	Commune de Saint-Vulbas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Bourg-en-Bresse	Grand Bourg Agglomération	Ainter Services	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Ceyzériat	Grand Bourg Agglomération	Trigenium Sas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Bresse Vallons	Grand Bourg Agglomération	Grand Bourg Agglomération	Oui (payant)	Non
01	Ain	Péronnas	Grand Bourg Agglomération	Ainter Services	Oui (payant)	Oui

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
01	Ain	Pirajoux	Grand Bourg Agglomération	Ainter Services	Oui (payant)	Non
01	Ain	Polliat	Grand Bourg Agglomération	Ainter Services	Oui (payant)	Non
01	Ain	Saint-Martin-du-Mont	Grand Bourg Agglomération	Quinson Fonlupt	Oui (payant)	Non
01	Ain	Saint-Trivier-de-Courtes	Grand Bourg Agglomération	Grand Bourg Agglomération	Oui (gratuit)	Non
01	Ain	Simandre-sur-Suran	Grand Bourg Agglomération	Trigenium Sas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Val Revermont	Grand Bourg Agglomération	Trigenium Sas	Oui (payant)	Non
01	Ain	Plateau d'Hauteville	Haut-Bugey Agglomération	Sme Environnement	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Izernore	Haut-Bugey Agglomération	Haut-Bugey Agglomération	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Vieu-d'Izenave	Haut-Bugey Agglomération	Sme Environnement	Non	Non
01	Ain	Oyonnax	Haut-Bugey Agglomération	Haut-Bugey Agglomération	Non	Non
01	Ain	Francheleins	SMIDOM Veyle Saône	Egt Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	Saint-Étienne-sur-Chalaronne	SMIDOM Veyle Saône	Egt Environnement	Oui (payant)	Oui
01	Ain	Saint-Jean-sur-Veyle	SMIDOM Veyle Saône	Egt Environnement	Oui (payant)	Non
01	Ain	Vonnas	SMIDOM Veyle Saône	Egt Environnement	Oui (payant)	Oui
03	Allier	Cusset	Communauté d'agglomération Vichy Communauté	Communauté d'agglomération Vichy Communauté	Oui (payant)	Non
03	Allier	Vallon-en-Sully	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non
03	Allier	Commentry	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non
03	Allier	Cosne-d'Allier	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non
03	Allier	Domérat	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non
03	Allier	Marcillat-en-Combraille	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non
03	Allier	Montmarault	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non
03	Allier	Prémilhat	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non
03	Allier	Villefranche-d'Allier	SICTOM de la Région Montluçonnaise	SICTOM de la Région Montluçonnaise	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
03	Allier	Ainay-le-Château	SICTOM de Cérilly	SICTOM de Cérilly	Oui (payant)	Non
03	Allier	Cérilly	SICTOM de Cérilly	SICTOM de Cérilly	Oui (payant)	Non
03	Allier	Chézy	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Avermes	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Bourbon-l'Archambault	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Chézy	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Coulandon	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Dompierre-sur-Besbre	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Lurcy-Lévis	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Neuilly-le-Réal	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Thionne	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	La Chapelle-aux-Chasses	SICTOM Nord Allier	SICTOM Nord Allier	Non	Non
03	Allier	Bayet	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Oui
03	Allier	Bellenaves	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Chantelle	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Charmeil	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Ébreuil	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Gannat	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Le Mayet-de-Montagne	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Monétay-sur-Allier	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Saint-Germain-des-Fossés	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Saint-Gérand-le-Puy	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Saint-Prix	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Saint-Yorre	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Varennes-sur-Allier	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non
03	Allier	Le Donjon	SICTOM Sud Allier	Suez	Oui (payant)	Non
03	Allier	Tronget	SICTOM Sud Allier	SICTOM Sud Allier	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
07	Ardèche	Annonay	Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo	Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo	Oui (payant)	Non
07	Ardèche	Félines	Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo	Coved	Non	Non
07	Ardèche	Vernosc-lès-Annonay	Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo	Coved	Non	Oui
07	Ardèche	Villevoiance	Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo	Coved	Non	Non
07	Ardèche	Saint-Félicien	Communauté d'agglomération Arche Agglo	Communauté d'agglomération Arche Agglo	Non	Non
07	Ardèche	Tournon-sur-Rhône	Communauté d'agglomération Arche Agglo	Communauté d'agglomération Arche Agglo	Oui (payant)	Non
07	Ardèche	Flaviac	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Non	Non
07	Ardèche	Privas	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Oui (payant)	Oui
07	Ardèche	Saint-Sauveur-de-Montagut	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Oui (payant)	Oui
07	Ardèche	Vernoux-en-Vivarais	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Oui (gratuit)	Non
07	Ardèche	La Voulte-sur-Rhône	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Oui (payant)	Oui
07	Ardèche	Le Pouzin	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Oui (payant)	Non
07	Ardèche	Alba-la-Romaine	Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	Oui (gratuit)	Non
07	Ardèche	Cruas	Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	Oui (gratuit)	Non
07	Ardèche	Le Teil	Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron	Oui (gratuit)	Non
07	Ardèche	Bourg-Saint-Andéol	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Coved	Oui (payant)	Non
07	Ardèche	Viviers	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Coved Emco	Oui (payant)	Non
07	Ardèche	Saint-Alban-d'Ay	Communauté de communes du Val d'Ay	Communauté de communes du Val d'Ay	Non	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
07	Ardèche	Lamastre	Communauté de communes Pays de Lamastre	Suez	Non	Non
07	Ardèche	Désaignes	Communauté de communes Pays de Lamastre	Communauté de communes Pays de Lamastre	Non	Non
07	Ardèche	Alboussière	Communauté de communes Rhône Crussol	Veolia	Oui (payant)	Oui
07	Ardèche	Charmes-sur-Rhône	Communauté de communes Rhône Crussol	Veolia	Oui (payant)	Non
07	Ardèche	Guilhaud-Granges	Communauté de communes Rhône Crussol	Veolia	Oui (payant)	Oui
07	Ardèche	Toulaud	Communauté de communes Rhône Crussol	Veolia	Oui (payant)	Non
07	Ardèche	Beaulieu	SICTOBA	SICTOBA	Oui (gratuit)	Non
07	Ardèche	Joyeuse	SICTOBA	SICTOBA	Oui (gratuit)	Oui
07	Ardèche	Ruoms	SICTOBA	SICTOBA	Oui (gratuit)	Oui
07	Ardèche	Saint-Remèze	SICTOBA	SICTOBA	Oui (gratuit)	Non
07	Ardèche	Vallon-Pont-d'Arc	SICTOBA	SICTOBA	Oui (gratuit)	Oui
07	Ardèche	Chambonas	SICTOBA	SICTOBA	Oui (gratuit)	Oui
07	Ardèche	Le Cheylard	SICTOMSED	SICTOMSED	Oui (gratuit)	Oui
07	Ardèche	Coucouron	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Cros-de-Géorand	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Labégude	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Largentière	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Saint-Étienne-de-Fontbellon	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Saint-Étienne-de-Lugdarès	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Villeneuve-de-Berg	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Montpezat-sous-Bauzon	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Aubenas	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Fabras	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Prades	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
07	Ardèche	Thueyts	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Vals-les-Bains	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Vesseaux	SIDOMSA	SIDOMSA	Non	Non
07	Ardèche	Sarras	SIRCTOM	SIRCTOM	Non	Oui
15	Cantal	Aurillac	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Naucelles	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac	Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Vic-sur-Cère	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès	Communauté de communes Cère et Goul en Carladès	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Mauris	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Saint-Mamet-la-Salvetat	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Lafeuillade-en-Vézie	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Laroquebrou	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Communauté de communes de la Châtaignerie Cantalienne	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Condat	Communauté de communes du Pays de Gentiane	Communauté de communes du Pays de Gentiane	Oui (gratuit)	Non
15	Cantal	Riom-ès-Montagnes	Communauté de communes du Pays de Gentiane	Communauté de communes du Pays de Gentiane	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Mauriac	Communauté de communes du Pays de Mauriac	Communauté de communes du Pays de Mauriac	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Pleaux	Communauté de communes du Pays de Salers	Communauté de communes du Pays de Salers	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Saint-Cernin	Communauté de communes du Pays de Salers	Communauté de communes du Pays de Salers	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Sainte-Eulalie	Communauté de communes du Pays de Salers	Communauté de communes du Pays de Salers	Oui (payant)	Non
15	Cantal	Massiac	Hautes Terres Communauté	Hautes Terres Communauté	Oui (gratuit)	Non
15	Cantal	Neussargues en Pinatelle	Hautes Terres Communauté	Hautes Terres Communauté	Oui (gratuit)	Non
15	Cantal	Pierrefort	Saint-Flour Communauté	Saint-Flour Communauté	Oui (gratuit)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
15	Cantal	Saint-Flour	Saint-Flour Communauté	Saint-Flour Communauté	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Saint-Donat-sur-l'Herbasse	Communauté d'agglomération Arche Agglo	Communauté d'agglomération Arche Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Alixan	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Oui
26	Drôme	Beaumont-lès-Valence	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Bourg-de-Péage	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Bourg-lès-Valence	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Veolia	Oui (payant)	Oui
26	Drôme	Étoile-sur-Rhône	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Hostun	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Marches	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Montvendre	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Mours-Saint-Eusèbe	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Romans-sur-Isère	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Saint-Marcel-lès-Valence	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Veolia	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Valence	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Veolia	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Valence	Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo	Veolia	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Buis-les-Baronnies	Communauté de communes de Baronnies en Drôme Provençale	Communauté de communes de Baronnies en Drôme Provençale	Oui (gratuit)	Non
26	Drôme	Nyons	Communauté de communes de Baronnies en Drôme Provençale	Communauté de communes de Baronnies en Drôme Provençale	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Séderon	Communauté de communes de Baronnies en Drôme Provençale	Communauté de communes de Baronnies en Drôme Provençale	Oui (gratuit)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
26	Drôme	Bourdeaux	Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux	Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Dieulefit	Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux	Veolia	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Donzère	Communauté de communes Drôme Sud Provence	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Malataverne	Communauté de communes Drôme Sud Provence	Coved	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Communauté de communes Drôme Sud Provence	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Suze-la-Rousse	Communauté de communes Drôme Sud Provence	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Aouste-sur-Sye	Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans	Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Crest	Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans	Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Saillans	Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans	Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Die	Communauté de communes du Diois	Communauté de communes du Diois	Oui (gratuit)	Oui
26	Drôme	Luc-en-Diois	Communauté de communes du Diois	Communauté de communes du Diois	Oui (gratuit)	Non
26	Drôme	Lus-la-Croix-Haute	Communauté de communes du Diois	Communauté de communes du Diois	Oui (gratuit)	Non
26	Drôme	Menglon	Communauté de communes du Diois	Communauté de communes du Diois	Oui (gratuit)	Non
26	Drôme	La Motte-Chalancon	Communauté de communes du Diois	Communauté de communes du Diois	Oui (gratuit)	Non
26	Drôme	Saint-Laurent-en-Royans	Communauté de communes du Royans-Vercors	Communauté de communes du Royans-Vercors	Oui (payant)	Non
26	Drôme	La Chapelle-en-Vercors	Communauté de communes du Royans-Vercors	Communauté de communes du Royans-Vercors	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Beaufort-sur-Gervanne	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Eurre	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Oui (payant)	Oui

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
26	Drôme	Livron-sur-Drôme	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Loriol-sur-Drôme	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Eurre	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	Non	Non
26	Drôme	Grignan	Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan	Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Valaurie	Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan	Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Mollans-sur-Ouvèze	Communauté de communes Vaison Ventoux	Communauté de communes Vaison Ventoux	Non	Non
26	Drôme	La Laupie	Montélimar Agglomération	Coved	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Montboucher-sur-Jabron	Montélimar Agglomération	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Montélimar	Montélimar Agglomération	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Montélimar	Montélimar Agglomération	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Saulce-sur-Rhône	Montélimar Agglomération	Suez	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Andancette	SIRCTOM	SIRCTOM	Oui (payant)	Non
26	Drôme	Châteauneuf-de-Galaure	SIRCTOM	SIRCTOM	Non	Non
26	Drôme	Mercuriol-Veaunes	SIRCTOM	SIRCTOM	Oui (payant)	Oui
26	Drôme	Saint-Sorlin-en-Valloire	SIRCTOM	SIRCTOM	Oui (payant)	Non
38	Isère	Coublevie	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non
38	Isère	Moirans	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non
38	Isère	Montferrat	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non
38	Isère	Rives	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Nicolas-de-Macherin	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
38	Isère	Tullins	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non
38	Isère	La Buisse	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non
38	Isère	Villages du Lac de Paladru	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	Oui (payant)	Non
38	Isère	Apprieu	Communauté de communes Bièvre Est	Communauté de communes Bièvre Est	Oui (payant)	Non
38	Isère	Beaucroissant	Communauté de communes Bièvre Est	Communauté de communes Bièvre Est	Oui (payant)	Non
38	Isère	Châbons	Communauté de communes Bièvre Est	Communauté de communes Bièvre Est	Oui (payant)	Non
38	Isère	La Côte-Saint-André	Communauté de communes Bièvre Isère	Communauté de communes Bièvre Isère	Oui (payant)	Non
38	Isère	Porte des Bonnevaux	Communauté de communes Bièvre Isère	Communauté de communes Bièvre Isère	Oui (payant)	Non
38	Isère	Roybon	Communauté de communes Bièvre Isère	Communauté de communes Bièvre Isère	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	Communauté de communes Bièvre Isère	Communauté de communes Bièvre Isère	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Jean-de-Bournay	Communauté de communes Bièvre Isère	Communauté de communes Bièvre Isère	Oui (payant)	Non
38	Isère	Viriville	Communauté de communes Bièvre Isère	Communauté de communes Bièvre Isère	Oui (payant)	Non
38	Isère	Entre-deux-Guiers	Communauté de communes Coeur de Chartreuse	Communauté de communes Coeur de Chartreuse	Oui (payant)	Oui
38	Isère	Saint-Pierre-d'Entremont	Communauté de communes Coeur de Chartreuse	Communauté de communes Coeur de Chartreuse	Oui (payant)	Non
38	Isère	Corps	Communauté de communes de la Matheysine	Communauté de communes de la Matheysine	Oui (payant)	Non
38	Isère	Lavaldens	Communauté de communes de la Matheysine	Communauté de communes de la Matheysine	Oui (payant)	Non
38	Isère	La Salle-en-Beaumont	Communauté de communes de la Matheysine	Communauté de communes de la Matheysine	Oui (payant)	Non
38	Isère	Sousville	Communauté de communes de la Matheysine	Communauté de communes de la Matheysine	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
38	Isère	Valbonnais	Communauté de communes de la Matheysine	Communauté de communes de la Matheysine	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Honoré	Communauté de communes de la Matheysine	Communauté de communes de la Matheysine	Oui (payant)	Non
38	Isère	Allemond	Communauté de communes de l'Oisans	Communauté de communes de l'Oisans	Oui (payant)	Non
38	Isère	Le Bourg-d'Oisans	Communauté de communes de l'Oisans	Communauté de communes de l'Oisans	Oui (payant)	Oui
38	Isère	Huez	Communauté de communes de l'Oisans	Communauté de communes de l'Oisans	Oui (payant)	Non
38	Isère	Livet-et-Gavet	Communauté de communes de l'Oisans	Communauté de communes de l'Oisans	Oui (payant)	Non
38	Isère	Les Deux Alpes	Communauté de communes de l'Oisans	Communauté de communes de l'Oisans	Oui (payant)	Non
38	Isère	Vaujany	Communauté de communes de l'Oisans	Communauté de communes de l'Oisans	Oui (payant)	Non
38	Isère	Autrans-Méaudre en Vercors	Communauté de communes du Massif du Vercors	Communauté de communes du Massif du Vercor	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Nizier-du-Moucherotte	Communauté de communes du Massif du Vercor	Communauté de communes du Massif du Vercor	Non	Non
38	Isère	Villard-de-Lans	Communauté de communes du Massif du Vercor	Communauté de communes du Massif du Vercor	Oui (payant)	Oui
38	Isère	Mens	Communauté de communes du Trièves	Communauté de communes du Trièves	Oui (payant)	Non
38	Isère	Monestier-de-Clermont	Communauté de communes du Trièves	Communauté de communes du Trièves	Oui (payant)	Non
38	Isère	Anjou	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	ValorSol Environnement	Non	Non
38	Isère	Beaurepaire	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône	Non	Non
38	Isère	Montseveroux	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Communauté de communes entre Bièvre et Rhône	Non	Non
38	Isère	Le Péage-de-Roussillon	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	ValorSol Environnement	Non	Non
38	Isère	Sablons	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	ValorSol Environnement	Non	Oui

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
38	Isère	Saint-Clair-du-Rhône	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Valorsol Environnement	Non	Non
38	Isère	Salaise-sur-Sanne	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Valorsol Environnement	Non	Non
38	Isère	Ville-sous-Anjou	Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône	Valorsol Environnement	Non	Non
38	Isère	Chamrousse	Communauté de communes Le Grésivaudan	Communauté de communes Le Grésivaudan	Non	Non
38	Isère	Crolles	Communauté de communes Le Grésivaudan	Communauté de communes Le Grésivaudan	Non	Non
38	Isère	Saint-Ismier	Communauté de communes Le Grésivaudan	Communauté de communes Le Grésivaudan	Non	Non
38	Isère	Saint-Martin-d'Uriage	Communauté de communes Le Grésivaudan	Communauté de communes Le Grésivaudan	Non	Non
38	Isère	Le Touvet	Communauté de communes Le Grésivaudan	Communauté de communes Le Grésivaudan	Non	Non
38	Isère	Charvieu-Chavagneux	Communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	Trigenium	Oui (payant)	Non
38	Isère	Villette-d'Anthon	Communauté de communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	Trigenium	Oui (payant)	Non
38	Isère	Champ-sur-Drac	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Claix	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Domène	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Échirolles	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Eybens	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Fontaine	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Grenoble	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Grenoble	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Grenoble	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Meylan	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Le Pont-de-Claix	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Saint-Égrève	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Oui

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
38	Isère	Saint-Martin-d'Hères	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Saint-Paul-de-Varces	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Sassenage	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Seyssins	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Varces-Allières-et-Risset	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Vaulnaveys-le-Haut	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Oui
38	Isère	Vif	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Oui
38	Isère	Vizille	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	La Tronche	Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble-Alpes Métropole	Non	Non
38	Isère	Grenoble	Grenoble-Alpes Métropole	Veolia	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Quentin-sur-Isère	Saint-Marcellin Vercors Isère communauté	Veolia	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Sauveur	Saint-Marcellin Vercors Isère communauté	Veolia	Oui (payant)	Non
38	Isère	Vinay	Saint-Marcellin Vercors Isère communauté	Veolia	Oui (payant)	Non
38	Isère	Pontcharra	SIBRECSA	Sibuet Environnement	Oui (payant)	Non
38	Isère	Crêts en Belledonne	SIBRECSA	Sibuet Environnement	Oui (payant)	Non
38	Isère	Le Cheylas	SIBRECSA	Sibuet Environnement	Oui (payant)	Non
38	Isère	Les Abrets en Dauphiné	SICTOM du Guiers	SICTOM du Guiers	Oui (payant)	Non
38	Isère	La Balme-les-Grottes	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Biol	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Bourgoin-Jallieu	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Châteauvilain	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	L'Isle-d'Abeau	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Nivolas-Vermelle	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
38	Isère	Optevoz	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Panossas	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Roche	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Ruy-Montceau	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Georges-d'Espéranche	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Quentin-Fallavier	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Victor-de-Cessieu	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Romain-de-Jalionas	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Satolas-et-Bonce	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Valencin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Villefontaine	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphin	Oui (payant)	Non
38	Isère	Les Abrets en Dauphiné	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Val de Virieu	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Arandon Passins	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Porcieu-Amblagnieu	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Chef	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Saint-Jean-de-Soudain	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	La Chapelle-de-la-Tour	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Les Avenières Veyrins Thuellin	Sictom de la Région de Morestel	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Chasse-sur-Rhône	Vienne Condrieu Agglomération	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
38	Isère	Pont-Évêque	Vienne Condrieu Agglomération	Vienne Condrieu Agglomération	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
38	Isère	Vienne	Vienne Condrieu Agglomération	Vienne Condrieu Agglomération	Oui (payant)	Non
38	Isère	Villette-de-Vienne	Vienne Condrieu Agglomération	Vienne Condrieu Agglomération	Oui (payant)	Non
42	Loire	Belmont-de-la-Loire	Charlieu-Belmont Communauté	Charlieu-Belmont Communauté	Oui (payant)	Non
42	Loire	Pouilly-sous-Charlieu	Charlieu-Belmont Communauté	Charlieu-Belmont Communauté	Oui (payant)	Non
42	Loire	Arthun	Communauté d'agglomération Loire Forez	Communauté d'agglomération Loire Forez	Oui (payant)	Oui
42	Loire	Estivareilles	Communauté d'agglomération Loire Forez	Communauté d'agglomération Loire Forez	Oui (payant)	Non
42	Loire	Noirétable	Communauté d'agglomération Loire Forez	Bm Transport	Non	Non
42	Loire	Montbrison	Communauté d'agglomération Loire Forez	Communauté d'agglomération Loire Forez	Non	Non
42	Loire	Saint-Just-Saint-Rambert	Communauté d'agglomération Loire Forez	Communauté d'agglomération Loire Forez	Oui (payant)	Non
42	Loire	Savigneux	Communauté d'agglomération Loire Forez	Communauté d'agglomération Loire Forez	Oui (payant)	Oui
42	Loire	Sury-le-Comtal	Communauté d'agglomération Loire Forez	Communauté d'agglomération Loire Forez	Non	Oui
42	Loire	Chazelles-sur-Lyon	Communauté de communes de Forez-Est	Communauté de communes de Forez-Est	Oui (payant)	Non
42	Loire	Épercieux-Saint-Paul	Communauté de communes de Forez-Est	Communauté de communes de Forez-Est	Oui (payant)	Oui
42	Loire	Feurs	Communauté de communes de Forez-Est	Communauté de communes de Forez-Est	Oui (payant)	Oui
42	Loire	Montrond-les-Bains	Communauté de communes de Forez-Est	Communauté de communes de Forez-Est	Oui (payant)	Non
42	Loire	Panissières	Communauté de communes de Forez-Est	Communauté de communes de Forez-Est	Oui (payant)	Non
42	Loire	Saint-Germain-Laval	Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable	Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable	Oui (payant)	Non
42	Loire	Saint-Just-en-Chevalet	Communauté de communes du Pays d'Urfé	Secaf- Chamfray	Oui (payant)	Non
42	Loire	Croizet-sur-Gand	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
42	Loire	Régny	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	Oui (payant)	Non
42	Loire	Pélussin	Communauté de communes du Pilat Rhodanien	Delauzun Soviri	Oui (payant)	Non
42	Loire	Pouilly-les-Nonains	Roannais Agglomération	Roannais Agglomération	Non	Non
42	Loire	Roanne	Roannais Agglomération	Roannais Agglomération	Non	Non
42	Loire	Riorges	Roannais Agglomération	Roannais Agglomération	Non	Non
42	Loire	La Pacaudière	Roannais Agglomération	Roannais Agglomération	Non	Non
42	Loire	Andrézieux-Bouthéon	Saint-Etienne Métropole	Rds Recyclage Déchets Services	Non	Non
42	Loire	L'Étrat	Saint-Etienne Métropole	Sermaco	Non	Non
42	Loire	Firminy	Saint-Etienne Métropole	Sermaco	Non	Non
42	Loire	Lorette	Saint-Etienne Métropole	Rds Recyclage Déchets Services	Non	Oui
42	Loire	Saint-Romain-en-Jarez	Saint-Etienne Métropole	Suez	Non	Non
42	Loire	La Ricamarie	Saint-Etienne Métropole	Sermaco	Non	Oui
42	Loire	Roche-la-Molière	Saint-Etienne Métropole	Sermaco	Non	Non
42	Loire	Saint-Chamond	Saint-Etienne Métropole	Rds Recyclage Déchets Services	Non	Non
42	Loire	Saint-Étienne	Saint-Etienne Métropole	Sermaco	Non	Non
42	Loire	Saint-Étienne	Saint-Etienne Métropole	Sermaco	Non	Oui
42	Loire	Saint-Galmier	Saint-Etienne Métropole	Rds Recyclage Déchets Services	Non	Oui
42	Loire	Saint-Héand	Saint-Etienne Métropole	Rds Recyclage Déchets Services	Non	Non
42	Loire	Saint-Jean-Bonnefonds	Saint-Etienne Métropole	Sermaco	Non	Non
42	Loire	Tartaras	Saint-Etienne Métropole	Rds Recyclage Déchets Services	Non	Non
42	Loire	Bourg-Argental	SICTOM Velay Pilat	SICTOM Velay Pilat	Non	Non
42	Loire	Saint-Genest-Malifaux	SICTOM Velay Pilat	SICTOM Velay Pilat	Non	Non
43	Haute-Loire	Polignac	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Comite d'Amis Emmaüs le Puy en Velay	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Saint-Germain-Laprade	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Comite d'Amis Emmaüs le Puy en Velay	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Sanssac-l'Église	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	Comite d'Amis Emmaüs le Puy en Velay	Oui (payant)	Non

LES DĒCHĒTERIES DES COLLECTIVITĒS EN AUVERGNE-RHŒNE-ALPES EN 2021

Code d�partement	Nom d�partement	Commune	Ma�tre d'ouvrage	Exploitant	D�chets des professionnels accept�s	D�chets amiant�s accept�s (de mani�re permanente ou sous conditions)
43	Haute-Loire	Le Puy-en-Velay	Communaut� d'agglom�ration du Puy-en-Velay	Comite d'Amis Emma�s le Puy en Velay	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Saugues	Communaut� de communes des Rives du Haut Allier	Communaut� de communes des Rives du Haut Allier	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Landos	Communaut� de communes du Pays de Cayres et de Pradelles	Communaut� de communes du Pays de Cayres et de Pradelles	Oui (gratuit)	Non
43	Haute-Loire	Saint-Pal-de-Chalencon	SICTOM des Monts du Forez	SICTOM des Monts du Forez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Saint-Paulien	SICTOM des Monts du Forez	SICTOM des Monts du Forez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	La Chaise-Dieu	SICTOM des Monts du Forez	SICTOM des Monts du Forez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	All�gre	SICTOM des Monts du Forez	SICTOM des Monts du Forez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Craponne-sur-Arzon	SICTOM des Monts du Forez	SICTOM des Monts du Forez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Le Chambon-sur-Lignon	SICTOM entre Monts et Vall�es	Suez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Duni�res	SICTOM entre Monts et Vall�es	Suez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Le Monastier-sur-Gazeille	SICTOM entre Monts et Vall�es	Suez	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Retournac	SICTOM Emblavez Meygal	SICTOM Emblavez Meygal	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Saint-Julien-Chapteuil	SICTOM Emblavez Meygal	SICTOM Emblavez Meygal	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Saint-Vincent	SICTOM Emblavez Meygal	SICTOM Emblavez Meygal	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Langeac	SICTOM Issoire-Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	Oui (payant)	Non
43	Haute-Loire	Aurec-sur-Loire	SICTOM Velay Pilat	SICTOM Velay Pilat	Non	Non
43	Haute-Loire	Saint-Just-Malmont	SICTOM Velay Pilat	SICTOM Velay Pilat	Non	Non
43	Haute-Loire	Monistrol-sur-Loire	SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire	SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire	Oui (gratuit)	Non
43	Haute-Loire	Yssingeaux	SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire	SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire	Oui (gratuit)	Non
43	Haute-Loire	Bas-en-Basset	SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire	SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire	Oui (gratuit)	Non
63	Puy-de-D�me	Blanzat	Clermont Auvergne M�tropole	Clermont Auvergne M�tropole	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-D�me	Cournon-d'Auvergne	Clermont Auvergne M�tropole	Clermont Auvergne M�tropole	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-D�me	Gerzat	Clermont Auvergne M�tropole	Clermont Auvergne M�tropole	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-D�me	Clermont-Ferrand	Clermont Auvergne M�tropole	Clermont Auvergne M�tropole	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-D�me	Pont-du-Ch�teau	Clermont Auvergne M�tropole	Clermont Auvergne M�tropole	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
63	Puy-de-Dôme	Romagnat	Clermont Auvergne Métropole	Clermont Auvergne Métropole	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Genès-Champanelle	Clermont Auvergne Métropole	Clermont Auvergne Métropole	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Ambert	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Non	Non
63	Puy-de-Dôme	Arlanc	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Non	Non
63	Puy-de-Dôme	Cunlhat	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Non	Non
63	Puy-de-Dôme	Marat	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Non	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Anthème	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Non	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Germain-l'Herm	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Non	Non
63	Puy-de-Dôme	Viverols	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Non	Non
63	Puy-de-Dôme	Thiers	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Courpière	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Puy-Guillaume	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Rémy-sur-Durolle	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Angel	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Aigueperse	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Montmorin	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Châtel-Guyon	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Ennezat	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
63	Puy-de-Dôme	Lezoux	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Maringues	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Riom	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Veyre-Monton	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Volvic	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	SBA Syndicat du Bois de l'Aumône	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Pionsat	SICTOM des Combrailles	Suez	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Gervais-d'Auvergne	SICTOM des Combrailles	Suez	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Éloy-les-Mines	SICTOM des Combrailles	Suez	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Besse-et-Saint-Anastaise	SICTOM des Couzes	SICTOM des Couzes	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Montaigut-le-Blanc	SICTOM des Couzes	SICTOM des Couzes	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Issoire	SICTOM Issoire-Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Brassac-les-Mines	SICTOM Issoire-Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Sauxillanges	SICTOM Issoire-Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Vic-le-Comte	SICTOM Issoire-Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Ardes	SICTOM Issoire-Brioude	SICTOM Issoire-Brioude	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Bagnols	SMCTOM de la Haute-Dordogne	SMCTOM de la Haute-Dordogne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Rochefort-Montagne	SMCTOM de la Haute-Dordogne	SMCTOM de la Haute-Dordogne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Germain-près-Herment	SMCTOM de la Haute-Dordogne	SMCTOM de la Haute-Dordogne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	La Bourboule	SMCTOM de la Haute-Dordogne	SMCTOM de la Haute-Dordogne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Sauves-d'Auvergne	SMCTOM de la Haute-Dordogne	SMCTOM de la Haute-Dordogne	Oui (payant)	Non
63	Puy-de-Dôme	Giat	SYDEM Dômes et Combrailles	SYDEM Dômes et Combrailles	Oui (gratuit)	Non
63	Puy-de-Dôme	Pontaumur	SYDEM Dômes et Combrailles	SYDEM Dômes et Combrailles	Oui (gratuit)	Non
63	Puy-de-Dôme	Saint-Ours	SYDEM Dômes et Combrailles	SYDEM Dômes et Combrailles	Oui (gratuit)	Non
63	Puy-de-Dôme	Les Ancizes-Comps	SYDEM Dômes et Combrailles	SYDEM Dômes et Combrailles	Oui (gratuit)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
69	Rhône	Amplepuis	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Cours	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Saint-Marcel-l'Éclairé	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Oui (payant)	Oui
69	Rhône	Saint-Nizier-d'Azergues	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Saint-Just-d'Avray	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Thizy-les-Bourgs	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Arnas	Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Anse	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées	Suez	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Chazay-d'Azergues	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées	Suez	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Val d'Oingt	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées	Suez	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Theizé	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées	Oui (payant)	Oui
69	Rhône	Montrottier	Communauté de communes des Monts du Lyonnais	Communauté de communes des Monts du Lyonnais	Oui (payant)	Oui
69	Rhône	Saint-Martin-en-Haut	Communauté de communes des Monts du Lyonnais	Communauté de communes des Monts du Lyonnais	Oui (payant)	Oui
69	Rhône	Vaugneray	Communauté de communes des Vallons du Lyonnais	Rhone Environnement	Oui (payant)	Oui
69	Rhône	Courzieu	Communauté de communes du Pays de l'Arbresle	Serfim Recyclage	Non	Non
69	Rhône	Fleurieux-sur-l'Arbresle	Communauté de communes du Pays de l'Arbresle	Serfim Recyclage	Non	Oui
69	Rhône	Belleville-en-Beaujolais	Communauté de communes Saône Beaujolais	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Juliénas	Communauté de communes Saône Beaujolais	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
69	Rhône	Deux-Grosnes	Communauté de communes Saône Beaujolais	Egt Environnement	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Saint-Didier-sur-Beaujeu	Communauté de communes Saône Beaujolais	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Villié-Morgon	Communauté de communes Saône Beaujolais	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Oui
69	Rhône	Caluire-et-Cuire	Métropole de Lyon	Veolia	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Champagne-au-Mont-d'Or	Métropole de Lyon	Suez	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Décines-Charpieu	Métropole de Lyon	Coiro	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Lyon	Métropole de Lyon	Suez	Non	Non
69	Rhône	Francheville	Métropole de Lyon	Suez	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Genas	Métropole de Lyon	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Grigny	Métropole de Lyon	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Lyon	Métropole de Lyon	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Lyon	Métropole de Lyon	Veolia	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Mions	Métropole de Lyon	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Neuville-sur-Saône	Métropole de Lyon	Veolia	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Pierre-Bénite	Métropole de Lyon	Suez	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Rillieux-la-Pape	Métropole de Lyon	Veolia	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Saint-Genis-les-Ollières	Métropole de Lyon	Suez	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Saint-Priest	Métropole de Lyon	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Vaulx-en-Velin	Métropole de Lyon	Coiro	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Vénissieux	Métropole de Lyon	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Villeurbanne	Métropole de Lyon	Coiro	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Villeurbanne	Métropole de Lyon	Coiro	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Feyzin	Métropole de Lyon	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Saint-Symphorien-d'Ozon	SITOM Sud Rhône	Serfim Recyclage	Non	Non
69	Rhône	Brignais	SITOM Sud Rhône	Serfim Recyclage	Non	Non
69	Rhône	Chaponnay	SITOM Sud Rhône	Serfim Recyclage	Non	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
69	Rhône	Chaponost	SITOM Sud Rhône	Serfim Recyclage	Non	Non
69	Rhône	Mornant	SITOM Sud Rhône	Suez	Non	Non
69	Rhône	Chabanière	SITOM Sud Rhône	Suez	Non	Non
69	Rhône	Saint-Laurent-d'Agny	SITOM Sud Rhône	Suez	Non	Non
69	Rhône	Saint-Symphorien-d'Ozon	SITOM Sud Rhône	Serfim Recyclage	Non	Non
69	Rhône	Sérézin-du-Rhône	SITOM Sud Rhône	Serfim Recyclage	Non	Non
69	Rhône	Ternay	SITOM Sud Rhône	Serfim Recyclage	Non	Non
69	Rhône	Colombier-Saugnieu	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Jons	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Saint-Laurent-de-Mure	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné	SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné	Oui (payant)	Non
69	Rhône	Ampuis	Vienne Condrieu Agglomération	Serfim Recyclage	Oui (payant)	Non
73	Savoie	La Bâthie	Communauté d'agglomération Arlysère	Tri Vallées	Non	Non
73	Savoie	Beaufort	Communauté d'agglomération Arlysère	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Gilly-sur-Isère	Communauté d'agglomération Arlysère	Tri Vallées	Non	Non
73	Savoie	Notre-Dame-de-Bellecombe	Communauté d'agglomération Arlysère	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Ugine	Communauté d'agglomération Arlysère	Tri Vallées	Non	Non
73	Savoie	Venthon	Communauté d'agglomération Arlysère	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Chambéry	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Non	Oui
73	Savoie	Le Châtelard	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	La Ravoire	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Non	Oui

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
73	Savoie	Saint-Alban-Leysses	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Communauté d'agglomération Grand Chambéry	Non	Non
73	Savoie	Chamoux-sur-Gelon	Communauté de communes Coeur de Savoie	Sibuet Environnement	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Saint-Pierre-d'Albigny	Communauté de communes Coeur de Savoie	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Les Belleville	Communauté de communes Coeur de Tarentaise	Communauté de communes Coeur de Tarentaise	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Les Belleville	Communauté de communes Coeur de Tarentaise	Suez	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Bourg-Saint-Maurice	Communauté de communes Coeur de Tarentaise	Trialp	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Bourg-Saint-Maurice	Communauté de communes Coeur de Tarentaise	Trialp	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Montvalezan	Communauté de communes Coeur de Tarentaise	Trialp	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Tignes	Communauté de communes Coeur de Tarentaise	Trialp	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Yenne	Communauté de communes de Yenne	Trialp	Non	Non
73	Savoie	La Léchère	Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche	Tri Vallées	Non	Non
73	Savoie	Novalaise	Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Suez	Oui (payant)	Non
73	Savoie	La Plagne Tarentaise	Communauté de communes Les Versants d'Aime	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	La Plagne Tarentaise	Communauté de communes Les Versants d'Aime	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Courchevel	Communauté de communes Val Vanoise	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Courchevel	Communauté de communes Val Vanoise	Communauté de communes Val Vanoise	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Pralognan-la-Vanoise	Communauté de communes Val Vanoise	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Les Allues	Communauté de communes Val Vanoise	Tri Vallées	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
73	Savoie	Entrelacs	Grand Lac Communauté d'agglomération	Trialp	Non	Non
73	Savoie	Le Bourget-du-Lac	Grand Lac Communauté d'agglomération	Trialp	Non	Oui
73	Savoie	Chindrieux	Grand Lac Communauté d'agglomération	Trialp	Non	Oui
73	Savoie	Drumettaz-Clarafond	Grand Lac Communauté d'agglomération	Trialp	Non	Oui
73	Savoie	Grésy-sur-Aix	Grand Lac Communauté d'agglomération	Trialp	Non	Oui
73	Savoie	Porte-de-Savoie	SIBRECSA	Sibuet Environnement	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Villard-Sallet	SIBRECSA	Sibuet Environnement	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Domessin	SICTOM du Guiers	SICTOM du Guiers	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Saint-Genix-les-Villages	SICTOM du Guiers	SICTOM du Guiers	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Albiez-Montrond	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Non	Non
73	Savoie	Bonvillaret	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Fontcouverte-la-Toussuire	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Jarrier	SIRTOM de Maurienne	Commune de Jarrier	Non	Non
73	Savoie	Val Cenis	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Modane	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Saint-Léger	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Saint-Michel-de-Maurienne	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Saint-Colomban-des-Villards	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Non	Non
73	Savoie	Saint-Jean-d'Arves	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Saint-Julien-Mont-Denis	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
73	Savoie	Valloire	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Non
73	Savoie	Valmeinier	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Non	Non
73	Savoie	La Chambre	SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	Oui (payant)	Oui
74	Haute-Savoie	Bonne	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Non	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
74	Haute-Savoie	Gaillard	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Non	Non
74	Haute-Savoie	Saint-Cergues	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Non	Non
74	Haute-Savoie	Vétraz-Monthoux	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Annemasse - Les Voirons Agglomération	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Alby-sur-Chéran	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Trialp	Non	Non
74	Haute-Savoie	Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Trialp	Non	Non
74	Haute-Savoie	Chavanod	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Trialp	Non	Non
74	Haute-Savoie	Annecy	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Trialp	Non	Non
74	Haute-Savoie	Épagny Metz-Tessy	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Trialp	Non	Non
74	Haute-Savoie	Menthon-Saint-Bernard	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Trialp	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Saint-Jorioz	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Tri Vallées	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Villaz	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Non	Non
74	Haute-Savoie	Fillière	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Communauté d'agglomération du Grand Anney	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Allinges	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Bons-en-Chablais	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Douvaine	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Sciez	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Communauté d'agglomération Thonon Agglomération	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Reignier-Ésery	Communauté de communes Arve et Salève	Communauté de communes Arve et Salève	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
74	Haute-Savoie	Arâches-la-Frasse	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Cluses	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Excoffier Recyclage	Non	Non
74	Haute-Savoie	Mont-Saxonnex	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Excoffier Recyclage	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Scionzier	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Excoffier Recyclage	Non	Non
74	Haute-Savoie	Thyez	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Excoffier Recyclage	Non	Non
74	Haute-Savoie	Arâches-la-Frasse	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Le Reposoir	Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes	Excoffier Recyclage	Non	Non
74	Haute-Savoie	Chamonix-Mont-Blanc	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Non	Non
74	Haute-Savoie	Les Houches	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Boège	Communauté de communes de la Vallée Verte	Communauté de communes de la Vallée Verte	Oui (gratuit)	Non
74	Haute-Savoie	Taninges	Communauté de communes des Montagnes du Giffre	Communauté de communes des Montagnes du Giffre	Oui (gratuit)	Non
74	Haute-Savoie	Fillinges	Communauté de communes des Quatre Rivières	Communauté de communes des Quatre Rivières	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Saint-Jeoire	Communauté de communes des Quatre Rivières	Communauté de communes des Quatre Rivières	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Faverges-Seythenex	Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy	Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Dingy-Saint-Clair	Communauté de communes des Vallées de Thônes	Communauté de communes des Vallées de Thônes	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Manigod	Communauté de communes des Vallées de Thônes	Communauté de communes des Vallées de Thônes	Non	Non
74	Haute-Savoie	Saint-Jean-de-Sixt	Communauté de communes des Vallées de Thônes	Communauté de communes des Vallées de Thônes	Oui (payant)	Non

LES DĒCHĒTERIES DES COLLECTIVITĒS EN AUVERGNE-RHŒNE-ALPES EN 2021

Code dĒpartement	Nom dĒpartement	Commune	MaĒtre d'ouvrage	Exploitant	DĒchets des professionnels acceptĒs	DĒchets amiantĒs acceptĒs (de maniĒre permanente ou sous conditions)
74	Haute-Savoie	Serraval	CommunautĒ de communes des VallĒes de ThŒnes	CommunautĒ de communes des VallĒes de ThŒnes	Non	Non
74	Haute-Savoie	ThŒnes	CommunautĒ de communes des VallĒes de ThŒnes	CommunautĒ de communes des VallĒes de ThŒnes	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	ThŒnes	CommunautĒ de communes des VallĒes de ThŒnes	CommunautĒ de communes des VallĒes de ThŒnes	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Neydens	CommunautĒ de communes du Genevois	CommunautĒ de communes du Genevois	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Vulbens	CommunautĒ de communes du Genevois	CommunautĒ de communes du Genevois	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Morzine	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Le Biot	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Les Gets	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Morzine	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Vailly	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	CommunautĒ de communes du Haut-Chablais	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Cruseilles	CommunautĒ de communes du Pays de Cruseilles	Excoffier Recyclage	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	La Roche-sur-Foron	CommunautĒ de communes du Pays Rochois	CommunautĒ de communes du Pays Rochois	Non	Non
74	Haute-Savoie	Ayse	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	Oui (payant)	Oui
74	Haute-Savoie	Contamine-sur-Arve	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	Non	Non
74	Haute-Savoie	Vougy	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	Non	Non
74	Haute-Savoie	GliĒres Val de Borne	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	CommunautĒ de communes Faucigny-GliĒres	Non	Non
74	Haute-Savoie	Bernex	CommunautĒ de communes Pays d'Evian VallĒe d'Abondance	CommunautĒ de communes Pays d'Evian VallĒe d'Abondance	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Champanges	CommunautĒ de communes Pays d'Evian VallĒe d'Abondance	CommunautĒ de communes Pays d'Evian VallĒe d'Abondance	Oui (payant)	Non

LES DÉCHÈTERIES DES COLLECTIVITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	Maître d'ouvrage	Exploitant	Déchets des professionnels acceptés	Déchets amiantés acceptés (de manière permanente ou sous conditions)
74	Haute-Savoie	Châtel	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Lugrin	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Vacheresse	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Vinzier	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	La Chapelle-d'Abondance	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Megève	Communauté de communes Pays du Mont-Blanc	Communauté de communes Pays du Mont-Blanc	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Saint-Gervais-les-Bains	Communauté de communes Pays du Mont-Blanc	Communauté de communes Pays du Mont-Blanc	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Sallanches	Communauté de communes Pays du Mont-Blanc	Excoffier Recyclage	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Rumilly	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie	Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie	Oui (payant)	Oui
74	Haute-Savoie	Frangy	Communauté de communes Usses et Rhône	Communauté de communes Usses et Rhône	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Saint-Germain-sur-Rhône	Communauté de communes Usses et Rhône	Excoffier Recyclage	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Seyssel	Communauté de communes Usses et Rhône	Communauté de communes Usses et Rhône	Oui (payant)	Non
74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	SERTE Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et d'Évian	Ortec Environnement Thonon les Bains	Non	Non
74	Haute-Savoie	Passy	SITOM des Vallées du Mont-Blanc	Set Mont Blanc	Oui (payant)	Non

Source : Sindra 2022, données 2021

LES DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021


Code département	Nom département	Commune	MO / Exploitant
01	Ain	Saint-Denis-lès-Bourg	Quinson Fonlupt
01	Ain	Oyonnax	Serrand Sa
01	Ain	Chazey-Bons	Sme Environnement
03	Allier	Seuillet	Mvg Recyclage
07	Ardèche	Lavilledieu	Plancher Environnement
15	Cantal	Arpajon-sur-Cère	Ets Teil Sas
26	Drôme	Montélimar	Veolia
26	Drôme	Bourg-de-Péage	Valorsol Environnement
26	Drôme	Portes-lès-Valence	Valorsol Environnement
38	Isère	Bourgoin-Jallieu	Arc en Ciel Recyclage
38	Isère	Domène	Arc en Ciel Recyclage
38	Isère	Izeaux	Arc en Ciel Recyclage
38	Isère	Beaurepaire	Arc en Ciel Recyclage
38	Isère	Les Abrets en Dauphiné	Guyonnet Récupération
38	Isère	Cessieu	Guyonnet Récupération
38	Isère	Varces-Allières-et-Risset	Paprec
38	Isère	Penol	Serned Penol
38	Isère	Fontanil-Cornillon	Srpm Recyclage
38	Isère	Sablons	Valorsol Environnement
38	Isère	Voreppe	Veolia
42	Loire	L'Horme	RDS

Code département	Nom département	Commune	MO / Exploitant
42	Loire	Andrézieux-Bouthéon	RDS
42	Loire	La Talaudière	RDS
42	Loire	Vougy	Secaf- Chamfray
42	Loire	La Ricamarie	Sermaco
42	Loire	Mably	Suez
42	Loire	Le Chambon-Feugerolles	Suez
63	Puy-de-Dôme	Marsac-en-Livradois	Ets Claustre
63	Puy-de-Dôme	Gerzat	Praxy Centre
63	Puy-de-Dôme	Riom	Suez
63	Puy-de-Dôme	Gerzat	Veolia
69	Rhône	Saint-Pierre-de-Chandieu	RDS
69	Rhône	Vaulx-en-Velin	RDS
69	Rhône	Ampuis	RDS
69	Rhône	Saint-Priest	RDS
69	Rhône	Saint-Symphorien-d'Ozon	Martinez
69	Rhône	Saint-Fons	Nicollin Sas
69	Rhône	Saint-Georges-de-Reneins	RDS
69	Rhône	Saint-Genis-Laval	Rhone Environnement
69	Rhône	Fleurieux-sur-l'Arbresle	Serfim Recyclage
69	Rhône	Arnas	Srp

LES DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2021

Code département	Nom département	Commune	MO / Exploitant
69	Rhône	Mions	Valorsol Environnement
69	Rhône	Meyzieu	Veolia
73	Savoie	Saint-Genix-les-Villages	Carrieres MbtP
73	Savoie	Saint-Alban-Leysses	Excoffier Recyclage
73	Savoie	Grand-Aigueblanche	Nantet Locabennes
73	Savoie	Aix-les-Bains	Nantet Locabennes
73	Savoie	Porte-de-Savoie	Nantet Locabennes
73	Savoie	Chambéry	Suez
73	Savoie	Chambéry	Trialp
73	Savoie	Entrelacs	Veolia
73	Savoie	Yenne	Vtm Environnement
74	Haute-Savoie	Sallanches	Excoffier Mont Blanc
74	Haute-Savoie	Marignier	Excoffier Recyclage
74	Haute-Savoie	Bonneville	Excoffier Recyclage
74	Haute-Savoie	Bons-en-Chablais	Excoffier Recyclage
74	Haute-Savoie	Annecy	Excoffier Recyclage
74	Haute-Savoie	La Roche-sur-Foron	Excoffier Recyclage
74	Haute-Savoie	Poisy	Suez
74	Haute-Savoie	Villaz	Vignier Recyclage Services

Source : Sindra 2022, données 2021

[Retour au rapport](#) 

LES TERRITOIRES LABELLISÉS ÉCONOMIE CIRCULAIRE FIN 2022

Territoires	Labellisation fin 2022
CC du Pays de L'Arbresle	engagé dans la démarche
Grand Annecy	engagé dans la démarche
CC Vallée Chamonix Mont-Blanc	engagé dans la démarche
CC du Pays de Cayres Pradelles	engagé dans la démarche
CC Balcons du Dauphiné	engagé dans la démarche
CA du Puy en Velay	engagé dans la démarche
Annemasse Agglomération	engagé dans la démarche
Haut-Bugey Agglomération	engagé dans la démarche
Grand Lac	labellisé 1 étoile en 2022
CA du Pays Voironnais	labellisation 2 étoiles en cours
Grand Chambéry	labellisé 1 étoile en 2022
CC Pays du Mont-Blanc	engagé dans la démarche

Territoires	Labellisation fin 2022
CC Thiers Doré et Montagne	labellisé 1 étoile en 2022
Pôle Métropolitain du Genevois Français	engagé dans la démarche
Roannais Agglomération	labellisé 1 étoile en 2022
VALTOM	labellisation 2 étoiles en cours
CC du Pays Bellegardien	labellisé 1 étoile en 2022
Valence Romans Agglo	labellisé 1 étoile en 2022
SYTRAD	labellisé 1 étoile en 2022
CC Portes de Drômardèche	engagé dans la démarche
Grand Lyon Métropole	labellisé 1 étoile avant 2022
SEM	labellisé 1 étoile avant 2022
Grenoble Alpes Métropole	labellisé 1 étoile avant 2022
SBA	labellisé 1 étoile avant 2022

Source : Sindra 2022, données 2021

Indicateurs de suivi du SRADDET (hors déchets du BTP)

Thème	Objectif	Indicateurs	Unité	2021	2020	2019	2018	...	2015	2010
CONTEXTE REGIONAL										
SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE										
		Population régionale et départementale	Hab.	8 114 121	8 082 021	8 042 936	7 994 459		7 877 698	7 578 078
		Produits Intérieurs Bruts Régionaux (PIBR) en valeur	M€	N.D.	268 891	282 624	272 882		249 918	224 385
		Nb d'emplois privés recensés en AuRA liés au traitement des déchets	Emplois	12 221	11 709	11 600	10 924		10 393	9 843
		Nb d'emplois recensés sur les sites d'AuRA enquêtés (publiques et privés)	Emplois	8 063	7 134	7 139	7 003		7 018	N.D.
SUIVI DU COÛT & FINANCEMENT DU SPGD										
		Coût moyen aidé HT tous flux	€ HT / hab.	N.D.	96	91	91		85	N.D.
		Coût moyen aidé pour le flux OMR	€ HT / hab.	N.D.	52,7	51,6	52,3		53,0	N.D.
		Coût moyen aidé pour le flux verre	€ HT / hab.	N.D.	1,7	1,5	1,5		1,0	N.D.
		Coût moyen aidé pour le flux recyclables secs hors verre	€ HT / hab.	N.D.	12,7	10,4	11,1		8,0	N.D.
		Coût moyen aidé pour le flux déchèterie	€ HT / hab.	N.D.	22,7	23,0	21,4		19,0	N.D.
		Coût moyen aidé pour les collectes supplémentaires	€ HT / hab.	N.D.	6,4	4,3	4,4		6,0	N.D.
		Montant annuel perçu par hab. au titre de la TEOM	€ / hab.	107	104	106	104		94	N.D.
		Montant annuel perçu par hab. au titre de la REOM	€ / hab.	113	107	115	99		105	N.D.
		Montant annuel perçu par hab. au titre de la redevance spéciale	€ / hab.	4	4	4	4		4	N.D.
PREVENTION										
SUIVI DES PLPDMA										
		% pop. régionale couverte par un PLPDMA	% Pop.	67%	66%	64%	54%		N.D.	N.D.
		Nb de PLPDMA	PLPDMA	40	38	N.D.	N.D.		N.D.	N.D.
		Nb de labels ECI	Labels ECI	4	1	N.D.	N.D.		N.D.	N.D.
		% pop. régionale couverte par le label ECI	% Pop.	30%	2%	N.D.	N.D.		N.D.	N.D.
36% DE POP. REG. COUVERTE PAR LA TI EN 2025										
		Nb de collectivités à fiscalité propre ayant mis en place la TI	EPCI	20	22	21	N.D.		N.D.	N.D.
		% pop. régionale couverte par la TI	% Pop.	7%	7%	6%	7%		4%	3%
-12% DMA/HAB EN 2031 // 2015										
		Ratio à l'habitant des DMA pris en charge par le SPDG	Kg/hab.	557	521	543	548		544	546
		Tonnages des DMA	Ktonnes	4 517	4 203	4 349	4 380		4 287	4 137
		Tonnages des DMA NDNI	Ktonnes	3 982	3 807	N.D.	N.D.		N.D.	N.D.
		Tonnages d'ordures ménagères résiduelles et ratio à l'habitant	Ktonnes Kg/hab.	1 804 222	1 793 222	1 810 226	1 858 233		1 855 235	1 980 261
		Tonnages de recyclables secs collectés et ratio à l'habitant	Ktonnes Kg/hab.	658 81	640 79	634 79	625 78		598 76	570 75
		Tonnages collectés en déchèteries publiques et ratio à l'habitant	Ktonnes Kg/hab.	1 994 246	1 714 213	1 851 231	1 842 230		1 786 227	1 546 204
		Nb de communes couvertes par la redevance spéciale	Communes	2 782	2 867	2 680	2 624		1 664	
SUIVI DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GA										
		Nb de collectivités ayant mis en place des actions de lutte contre le GA	EPCI	64	62	61	61		N.D.	N.D.

Thème	Objectif	Indicateurs	Unité	2021	2020	2019	2018	...	2015	2010
DEVELOPPER LA GPROX DES BIODECHETS										
		Nb de composteurs individuels et lombricomposteurs distribués	Composteurs	343 034	304 594	279 038	270 000		262 000	N.D
		et estimation des tonnages évités	Tonnes	59 517	52 833	48 420	N.D		N.D	N.D
		Nb de sites de compostage partagé en fonctionnement jusqu'à cette année	Composteurs	3 288	2 813	2 299	1 654		N.D	N.D
		et estimation des tonnages évités	Tonnes	7 181	6 150	5 021	3 612		N.D	N.D
		Nb de sites de compostage autonome en fonctionnement jusqu'à cette année	Composteurs	1 849	1 681	1 590	1 079		N.D	N.D
		et estimation des tonnages évités	Tonnes	3 698	3 362	3 180	2 158		N.D	N.D
		Nb d'EPCI ayant mis en place des opérations de distribution de composteurs	EPCI	125	123	N.D	N.D		N.D	N.D
		Nb d'EPCI ayant mis en place des opérations de compostage partagé ou autonome	EPCI	104	96	N.D	N.D		N.D	N.D
-15KG/HAB DE DECHETS VERTS EN 2031 // 2015										
		Ratio à l'habitant de déchets verts collectés en AuRA	Kg/hab.	61,5	N.D	N.D	N.D		61,9	N.D.
STABILISATION DES DAE NDNI // 2015										
		Tonnages de DAE NDNI d'orig. AuRA entrant en installations d'AuRA	Ktonnes	2 817	2 369	N.D	N.D		N.D	N.D
		Tonnages de DAE NDNI d'orig. AuRA	Ktonnes	2 907	N.D	N.D	N.D		N.D	N.D
100% DE CAPTAGE DES DECHETS DANGEREUX										
		Tonnages de déchets dangereux diffus collectés en déchèteries	Tonnes	15 367	13 923	14 565	13 622		N.D	N.D
		Tonnages de DEEE collectés annuellement par les éco-organismes	Tonnes	116 862	95 994	98 401	93 678		77 361	57 247
		Tonnages de DDS collectés annuellement par les éco-organismes	Tonnes	4 884	3 765	3 151	4 319		3 951	N.D
		Nb de déchèteries publiques acceptant l'amiante	Déchèteries	83	95	97	98		104	N.D
		% pop. régionale desservie par une déchèterie acceptant l'amiante	% Pop.	38%	37%	36%	37%		37%	N.D
		Nb de déchèteries privées acceptant l'amiante	Déchèteries	19	N.D	N.D	N.D		N.D	N.D
		Tonnages d'amiante collectés par les déchèteries publiques	Tonnes	1 584	1 703	2 002	1 879		1 804	N.D
		Tonnages d'amiante collectés par les déchèteries privées	Tonnes	1 007	N.D	N.D	N.D		N.D	N.D
REEMPLOI										
100 RESSOURCERIES EN 2025										
		Nb de déchèteries publiques équipées de zone de réemploi	Déchèteries	122	N.D	N.D	N.D		N.D	N.D
		Nb de ressourceries	Ressourceries	61	59	58	52		33	N.D
25 KT DE DECHETS DETOURNES EN 2025										
		Tonnages sortants de ressourceries par destination	Tonnes	12 949	10 551	9 737	8 371		N.D.	N.D.
		Taux de réemploi par rapport aux tonnages entrants en ressourceries	%	41%	45%	42%	N.D.		N.D.	N.D.
VALO ORGANIQUE										
GENERALISER LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS										
		% pop. régionale couverte par le compostage de proximité B01	% Pop.	16%	14%	13%	N.D		N.D	N.D
		Nb de collectivités ayant mis en place la collecte des déchets alimentaires des ménages	EPCI	5	4	4	3		3	4
		% pop. régionale desservie par une collecte de déchets alimentaires	% Pop.	9%	8%	5%	N.D		N.D	N.D
		Nb de collectivités ayant mis en place la collecte des déchets alimentaires des professionnels	EPCI	9	10	10	10		9	N.D
		Nb de collectivités ayant mis en place la collecte des déchets verts	EPCI	9	10	11	11		N.D	N.D
		% pop. régionale desservie par une collecte de déchets verts	% Pop.	7%	8%	8%	N.D		N.D	N.D
		Tonnages de déchets alimentaires collectés auprès des ménages	Tonnes	17 108	15 804	11 175	12 418		N.D	N.D
		et ratio à l'habitant	Kg/hab.desservi	23	23	27	32		N.D	N.D
		Tonnages de déchets alimentaires collectés auprès des professionnels	Tonnes	1 480	1 325	1 800	1 521		N.D	N.D
		Tonnages de collecte sélective des déchets verts	Tonnes	10 542	27 648	23 784	25 877		N.D	N.D
		et ratio à l'habitant	Kg/hab.desservi	18	18	19	21		N.D	N.D

Thème	Objectif	Indicateurs	Unité	2021	2020	2019	2018	...	2015	2010
AUGMENTER LA VALO ORGANIQUE										
		Tonnages de biodéchets d'orig. AuRA envoyés en compostage hors TMB	Ktonnes	548	493	530	504		534	N.D
		Tonnages de biodéchets envoyés en méthaniseurs territoriaux	Ktonnes	66	40	43	46		12	N.D
		Tonnages des refus de valo organique et filière de gestion	Ktonnes	55	32	29	18		27	N.D
		Tonnages de déchets envoyés en méthanisation par type de déchets et par type de méthaniseurs	Ktonnes	4 115	4 470	4 275	3 706		N.D	N.D
		Tonnages de digestats en sortie de méthanisation par destination	Ktonnes	800	1 044	874	N.D		N.D	N.D
		Tonnages de déchets verts d'orig. AuRA	Ktonnes	643	560	589	N.D		855	N.D
		Taux de valo organique des DMA NDNI	%	14%	13%	13%	N.D		N.D	N.D
		Taux de valo organique des DAE NDNI	%	13%	16%	N.D	N.D		N.D	N.D
		Taux de valo organique des DNDNI	%	14%	18%	N.D	N.D		N.D	N.D
VALO MATIERE										
100% DE LA REGION EN ECT EN 2022										
		Nb de collectivités ayant mis en place l'extension des consignes de tri	EPCI	44	33	22	10		-	-
		% pop. concernée par l'extension des consignes de tri	% Pop.	58%	38%	16%	16%		N.D	N.D
		Tonnages collectés en extension des consignes de tri	Ktonnes	239	155	76	78		-	-
		et ratio à l'habitant	Kg/hab.	51	50	58	59		-	-
		Nb de centres de tri concernés par l'extension des consignes de tri	Centres de tri	6	4	3	2		-	-
		Couleur majoritaire des contenants de collectes sélectives	Couleur	Jaune	Jaune	N.D	N.D		N.D	N.D
65 % DE VM DES DNDNI EN 2025										
		Tonnages collectés et valorisés dans le cadre des REP par type de matériaux	Ktonnes	972	N.D	N.D	N.D		N.D	N.D
		Tonnages collectés par l'ESS dans le cadre des REP	Ktonnes	11	N.D	N.D	N.D		N.D	N.D
		Tonnages de déchets de déchèteries publiques envoyés en filière de recyclage	Ktonnes	613	526	550	539		495	286
		Tonnages d'encombrants collectés en déchèteries publiques ou par CS par destination	Ktonnes	540	485	N.D	N.D		N.D	N.D
		Tonnages de plâtre collectés en déchèterie	Ktonnes	30 101	25 026	26 261	24 905		19 689	N.D
		et valorisés	Ktonnes	29 660	24 602	25 828	24 520		19 689	N.D
		Tonnages de plâtre en sortie de centre de tri-transfert	Ktonnes	41 385	35 056	45 224	41 350		34 750	N.D
		et valorisés	Ktonnes	39 844	34 937	45 224	41 350		34 750	N.D
		Nb de déchèteries publiques	Déchèteries	592	585	583	586		585	N.D
		% pop régionale desservie	% Pop.	100%	100%	100%	100%		100%	N.D
		Nb de déchèteries publiques ouvertes aux professionnels	Déchèteries	432	432	465	469		512	N.D
		Nb de déchèteries privées	Déchèteries	60	58	54	48		30	N.D
		Tonnages collectés sur les déchèteries privées par catégorie de déchets et par destination	Ktonnes	222	193	229	294		77	N.D
		Tonnages de DAE d'orig. AuRA envoyés en centre de tri	Ktonnes	1 969	1 515	N.D	N.D		N.D	N.D
		Tonnages sortants des centres de tri d'AuRA TMB inclus par destinations	Ktonnes	4 443	3 559	3 700	3 305		2 881	N.D
		Tonnages de DAE en mélange d'orig. AuRA entrant en centre de tri	Ktonnes	602	576	851	N.D		N.D	N.D
		Taux de DAE NDNI orientés vers une valo matière	%	72%	66%	N.D	N.D		N.D	N.D
		Taux de DAE NDNI en valo matière	%	42%	N.D	N.D	N.D		N.D	N.D
		Taux de DMA NDNI en valo matière	%	35%	32%	N.D	N.D		N.D	N.D
		Taux de DNDNI en valo matière	%	39%	40%	N.D	N.D		N.D	N.D
SUMI DES FILIERES DE DESTINATION DES MACHEFERS										
		Tonnages de mâchefers par destination	Ktonnes	335	351	362	392		417	178
VALO ENERGETIQUE										
DEVELOPPER UNE FILIERE CSR COMPLETE										
		Tonnages de CSR d'orig. AuRA sortants de centre de tri ou préparation de CSR par destination	Ktonnes	58	35	N.D	N.D		N.D	N.D
		Tonnages de CSR valorisés entrants en cimenterie et UVE d'AuRA	Ktonnes	35	30	N.D	N.D		N.D	N.D
SUMI DU TAUX DE VALO ENERGETIQUE DNDNI										
		Taux de DMA NDNI en valo énergétique	%	31%	36%	N.D	N.D		N.D	N.D
		Taux de DAE NDNI en valo énergétique	%	14%	8%	N.D	N.D		N.D	N.D

Thème	Objectif	Indicateurs	Unité	2021	2020	2019	2018	...	2015	2010
		Quantité d'énergie thermique produite par type d'installation	GWh/an	1 781	1 475	1 413	1 319		1 326	N.D
		Quantité d'énergie électrique produite par type d'installation	GWh/an	763	773	791	769		669	N.D
ELIMINATION										
-50% DE DECHETS ENFOUIS EN 2025 // 2010										
		Tonnages d'orig. AuRA entrants en ISDND	Ktonnes	1 617	1 576	1 655	1 763		1 590	1 975
		Tonnages entrants en ISDND d'AuRA	Ktonnes	1 661	1 603	1 747	1 813		1 668	2 200
		Tonnages de matériaux de couverture entrants en ISDND d'AuRA	Ktonnes	137	50	N.D	N.D		N.D	N.D
SUIVI DES TONNAGES DE RESIDUELS										
		Tonnages résiduels d'orig. AuRA entrant en ISDND et en incinérateurs sans VE	Ktonnes	1 671	N.D.	N.D.	N.D.		N.D.	N.D.
-50% DE DECHETS INCINERES SANS VE EN 2025 // 2010										
		Tonnages traités en incinérateur d'AuRA sans VE	Ktonnes	62	61	116	126			608
MAX 10% DE DMA ENFOUIS EN 2035										
		Taux de DMA enfouis en ISDND	Ktonnes	17%	17%	19%	N.D		N.D	N.D

Source : Sindra 2022

Suivi 2022 du SRADDET pour les filières de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics en Auvergne-Rhône-Alpes



Consultez le rapport [La gestion des déchets du bâtiment & des travaux publics en Auvergne-Rhône-Alpes, en cinq questions - Suivi 2022](#) publié par la CERC-Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Produit par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
avec l'appui d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement


auvergnerrhonealpes.fr